

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 17 mars 2016**

---

Délibération n° 2016 - 17/03/2016 – 1

*Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 16 décembre 2015*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 16 voix pour, 13 non-participations au vote :**

**le verbatim du Conseil d'administration du 16 décembre 2015.**

Dijon, le 18 mars 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 16 décembre 2015.*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

<b>Verbatim du Conseil d'Administration du 16 décembre 2015</b>
---

**Collège A**

*Membres présents ou représentés*

Monsieur Alain BONNIN,

Messieurs Frédéric DEBEAUFORT, Alain DEREUX, Éric LOQUIN (procuration à Pierre PELLENARD), Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

**Collège B**

*Membres présents ou représentés*

Mesdames Marie-Geneviève GERRER (procuration à Frédéric DEBEAUFORT le matin, présente de 14h à 16h40, procuration à Laurent BRACHAIS à partir de 16h40), Laurence MAUREL, Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Samuel MERCIER le matin, présent à partir de 12h), Vincent THOMAS (procuration à Laurent BRACHAIS le matin, à Jean-Philippe ROLIN l'après-midi).

**Collège BIATSS**

*Membres présents ou représentés*

Messieurs Cédric CLERC (présent le matin), Olivier LALOUETTE (procuration à Louis de MESNARD le matin, présent l'après-midi), Jean-Emmanuel ROLLIN.

**Collège usagers**

*Membres présents ou représentés*

Mesdames Éva BERNARD (supplée par Anaïs BUY), Jessica KRUBA (supplée par Paul HUOT l'après-midi),

Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Anaïs BUY), Julien BRAULT,

*Membre absent*

Monsieur Jawel GHRIBLI.

**Personnalités extérieures**

*Membres présents ou représentés*

Madame Clotilde MARSEAULT (procuration à Alain DEREUX),

Messieurs José ALMEIDA (présent de 14h à 16h), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Benoît GRELET (présent l'après-midi), Denis LÉPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN), François PATRIAT (excusé le matin, présent de 14h à 16h).

*Membres absents*

Madame Elisabeth BEAU, Monsieur Pierre GUEZ.

**Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, directeur général des services adjoint.

**Invités**

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,

Monsieur Franck DENAT, Vice-président de la Commission de la recherche,

Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Éric HUSSON, représentant Madame DESSEIGNE, Pôle documentation

Monsieur Etienne SICCARDI, Directeur du Pôle patrimoine,

Monsieur Alain TABARD, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et aux learning centers,

Monsieur Pierre-Étienne THEPENIER, Directeur des ressources humaines,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, CFVU.

## Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 25 novembre 2015.....	8
III) Travaux du Comité Technique (CT) du 15 décembre 2015.....	9
1. Campagne d'emplois BIATSS 2016 : postes UBFC attribués à l'Université de Bourgogne au titre du contrat de site.....	9
2. Prévisions de recrutement : personnels BIATSS 2016.....	11
3. Campagne d'emploi 2016 enseignants et enseignants-chercheurs : ajustement .....	21
4. Formation des personnels : programme annuel de prévention des risques 2016.....	23
5. Charte d'utilisation de la messagerie électronique .....	27
6. Charte d'usage du système d'information par les organisations syndicales .....	31
IV) Questions relatives au patrimoine immobilier .....	33
Acquisition d'un banc d'essais véhicules à l'ISAT.....	33
V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 03 décembre 2015.....	34
1. Campagne BQR 2016 (Programme 1, 2, 3 et 4) : attribution des subventions .....	34
2. OSU THETA : Convention de cotutelle de l'université de Bourgogne .....	40
VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	41
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	41
2. Compte-rendu des conventions hors subvention.....	43
VII) Modification des statuts de l'université de Bourgogne .....	45
VIII) Questions financières .....	47
1. Structure budgétaire 2016.....	47
2. Fonctionnement du financement de l'offre de formation.....	48
3. Fonctionnement du budget annexe immobilier .....	53
4. Budget initial 2016.....	58
5. Tarifs, subventions et dons .....	78
VIII Bis) Approbation du rapport annuel d'activité 2015 présenté par le Président.....	79
IX) Conseil Académique (CAC) du 07 décembre 2015.....	86
Contrat d'établissement 2017-2021 : délibération sur l'architecture de l'offre de formation de l'Université de Bourgogne, déclinée par mentions de Licence, Licence professionnelle et Master .	86
X) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 07 décembre 2015.....	91
1. Travaux de la commission de la pédagogie du 1 <sup>er</sup> décembre 2015 .....	91
- Application Admission Post-Bac (APB) : paramétrages et organisation de la session 2016 ...	91
- Projets internationaux .....	98
- Diplômes d'université .....	99
- Étudiants en double cursus.....	100
3. Offre de formation 2016 : ouverture d'un parcours Lip Therapl au sein du Master mention Biologie et Produits de Santé.....	100
2. Vie étudiante : .....	102
- Travaux de la commission FSDIE du 24 novembre 2015 .....	102
- Travaux de la Commission Subventions Culturelles du 30 novembre 2015 .....	103
- Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 03 décembre 2015 .....	104
XI) Accueil des jeunes en service civique .....	104
XII) Comité d'orientation « Stratégie du numérique » .....	109
1. Bilan des actions .....	109
2. Composition .....	109

**VERBATIM**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**  
**(SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2015)**

*(La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,  
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**I) Informations du Président et du Vice-Président**

**Le Président.-** Bonjour, chers collègues. Je suis heureux de vous accueillir pour ce conseil d'administration qui est important puisque, de fait, c'est le dernier de cette mandature. C'est donc la dernière fois que nous allons avoir l'occasion de travailler tous ensemble dans le cadre de ce conseil d'administration.

Rapidement, en ouverture de ce conseil, un certain nombre d'informations que je voudrais partager avec vous.

Je voudrais tout d'abord vous dire la grande tristesse et la grande douleur qui a été la nôtre cette fin de semaine dernière avec le décès d'un de nos étudiants. Un étudiant de l'UFR STAPS du Creusot qui, à l'occasion d'un déplacement entre Le Creusot et Montceau-les-Mines, dans le cadre de sa formation, a été pris dans un accident de la route et qui, malheureusement, est décédé des suites de cet accident.

En fait, 4 étudiants étaient dans le véhicule qui a été accidenté. C'est un problème d'engagement d'un camion sur un carrefour. De fait, le choc a été important. Un de nos étudiants est décédé. Un autre étudiant est blessé, mais avec des blessures qui ne semblent pas être de nature à engager sa vie. Les deux autres étudiants sont sortis indemnes de cet accident.

Il y avait également un second véhicule qui suivait le premier, avec 3 étudiants qui n'ont pas été engagés directement dans l'accident, mais dont vous imaginez bien à quel point ils sont également traumatisés.

L'accident a eu lieu vendredi soir. Lundi, les équipes de STAPS du Creusot, sous la direction de Raphaël Leca, et avec Lionel Crognier, le directeur de l'UFR STAPS, étaient présentes au Creusot. Ils ont organisé une cérémonie sobre de recueillement. La famille de l'étudiant décédé était présente. J'ai eu moi-même au téléphone, hier soir, le papa de cet étudiant qui est décédé.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui à Étang-sur-Arroux. Bien entendu, Lionel Crognier, le directeur de l'UFR STAPS, me représente, représente l'université aux obsèques. J'ai bien indiqué que toute la communauté de l'université de Bourgogne était aux côtés de la famille. Je l'ai dit au papa que j'ai eu hier soir au téléphone.

Au-delà de la peine qui est la nôtre, je voudrais dire que ces événements dramatiques me confortent dans l'idée que dans la construction Bourgogne Franche-Comté qui est en cours, le modèle que l'on doit mettre en place devra, autant que faire se peut, éviter les déplacements par la voie routière. L'organisation de formations partagées en s'appuyant sur des technologies numériques m'apparaît donc plus que jamais la méthode que nous devons suivre.

Deuxième point que je voulais aborder avec vous ce matin, un point rapide sur la situation en matière de sécurité et le déploiement des mesures en matière de sécurité sur le périmètre de notre université dans la suite des attentats du 13 novembre.

Nous continuons, bien entendu, de travailler en lien avec les services de la Préfecture et les services du Rectorat ici, en Bourgogne, et bien entendu, avec le cabinet de la ministre à Paris.

Dans ce cadre, bien sûr, nous recevons assez régulièrement un certain nombre de demandes de déploiement de mesures nouvelles qui ont fait l'objet d'un courrier que j'ai signé avant-hier, je crois, et qui est adressé aux directeurs de composantes et de laboratoires, aux responsables administratifs et aux chefs de services et de pôles.

Ce nouveau courrier, qui vient prolonger, amplifier et actualiser le train des mesures que nous avons pris dès les événements, porte cette fois sur les personnes qui sont en situation de travail isolé dans les bâtiments.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'interdire le travail isolé mais d'avoir une connaissance précise de qui, à un moment donné, se retrouve en situation isolée dans un bâtiment.

Une procédure assez précise a été mise en place avec un formulaire qui doit être renseigné par les personnes qui sont amenées à être en situation isolée et qui passera par les responsables administratifs des composantes ou des laboratoires et sera transmis au pôle Patrimoine et à la Direction générale.

On va également réfléchir à la mise en place, mais cela nécessite un recensement préalable, de dispositifs d'alerte pour les personnes qui sont isolées. Il y en a déjà quelques-uns qui sont utilisés sur le périmètre de notre université. Il faut qu'on fasse le bilan de l'utilisation de ces dispositifs et qu'on voie si on développe ce type d'approche.

Ce courrier, qui est parti hier ou avant-hier, annonce également pour le mois de janvier la mise en place d'exercices d'alerte qui seront des alertes d'évacuation de bâtiments avec une simulation en cas d'attaque terroriste.

Nous avons également adressé une petite affiche qui nous vient du ministère et qui présente de façon imagée, de façon très simple, un certain nombre de mesures qui sont préconisées en cas d'attaque terroriste. Ce sont des choses extrêmement simples mais qui, je crois, sont utiles de rappeler. Par exemple, ne jamais s'exposer devant une fenêtre, s'asseoir derrière un mur qui soit le plus épais possible, couper son téléphone portable pour ne pas être repéré éventuellement en cas d'attaque. Tout cela sont des choses que l'on n'a pas forcément le réflexe de faire. Et éventuellement prévenir aussi autour des lieux qui sont attaqués pour que personne ne s'approche. Ce document devra être diffusé sur l'ensemble des laboratoires, composantes et services de l'université.

Enfin, dernier point que, de fait, on avait déjà anticipé, on avait déjà pris contact avec la Préfecture, l'État nous demande de faire procéder à un audit de nos procédures de sécurité. Les préfectures sont mandatées pour assurer ce type d'audit auprès des établissements publics de façon à faire une sorte de bilan pour mieux

analyser ce que peuvent être nos points faibles éventuels en matière de sécurité et de mettre en place des mesures complémentaires qui pourraient être des mesures appropriées. Là encore, la demande a été faite à la Préfecture. Cet audit de sécurité se fera, j'imagine, dans le courant du mois de janvier ou de février.

Alain.

**M. Dereux.**- J'ai une remarque sur le travail isolé. Je souhaite que les directives qui sont envoyées ne soient pas contradictoires avec les directives sur le travail isolé qui ont été envoyées ces dernières années et qui ont conduit... En tout cas, dans le laboratoire ICB, le travail isolé est strictement interdit. Si maintenant on vient diffuser aux personnels un formulaire pour avoir une autorisation d'être en situation de travail isolé, je ne la diffuserai pas. Ce n'est tout simplement pas compatible. C'est tout simplement interdit.

J'avais déjà fait cette remarque. Il y avait de nouveau un formulaire pour solliciter les autorisations d'être en situation de travail isolé, qui n'était, à mon avis, pas conforme et où on demandait simplement à quelqu'un de donner un numéro de téléphone de quelqu'un qu'il pourrait joindre, mais cela n'a aucun sens. J'ai eu plusieurs cas d'urgence médicale où les gens n'étaient même pas capables de prendre leur téléphone.

Je rappelle que le critère est d'être à deux par étage à portée de voix. Si l'étage est trop long, il faut être plus que cela. Et moi, je ne donne aucune autorisation de présence dans les laboratoires et même dans les bureaux s'il n'y a pas deux personnes.

**Mme Mathieu.**- Tout à fait. C'est ce qui est dit dans l'instruction et surtout sur la fiche. On dit « s'il y a quelqu'un à proximité ». Enfin, vous verrez par rapport au fait de cocher la case « travailleur isolé ». Il faut que quelqu'un ne soit pas loin.

**M. Dereux.**- D'accord. Parce que ce genre de document sème la confusion dans les esprits. Les gens s'imaginent que cela redevient possible alors que le Code du travail interdit cela explicitement.

**Mme Mathieu.**- Non, on dit « quelqu'un à faible distance ». C'est exactement le terme qui est utilisé dans la fiche.

**M. Dereux.**- Peut-être que le mot « travail isolé »... Il faut absolument imposer que la personne soit là. Dire que je me suis mis d'accord avec quelqu'un qui est à un autre étage ou qui est dans un autre bâtiment sur le campus, cela ne vaut pas.

**Mme Mathieu.**- Non, on a mis « à faible distance ».

**Le Président.**- Les choses sont claires.

**M. Dereux.**- Merci.

**Mme Mathieu.**- Par contre, exigence d'un DATI aussi.

**Le Président.**- Très bien. Jean-Emmanuel Rollin.

**M. J.-E. Rollin.-** Je ne peux que souscrire à la règle qu'il n'y ait pas de travailleur isolé. Seulement, à un moment, il ne faut pas nier que l'on a certains agents qui le sont dans des conditions... Je prends, par exemple, les personnes qui interviennent sur les animaleries et qui viennent le dimanche après-midi. Il n'y a personne dans le bâtiment. Il faut bien quand même qu'on ait un protocole pour ces personnes parce que quand on a des animaleries, c'est le samedi et le dimanche. Les animaleries ne s'arrêtent pas. Les animaux, il faut les nourrir. C'est une réalité. Pour certains laboratoires, cela existe. Il faut donc quand même que pour ces personnes, on ait déjà, au niveau de l'administration, un recensement parce qu'on ne l'a pas forcément. Ce recensement permet aussi de voir l'utilité, de savoir s'il est vraiment nécessaire que ces personnes soient présentes ou non parce que parfois on leur dit que c'est nécessaire, mais parfois on peut trouver des dispositifs qui permettent d'éviter des travailleurs isolés.

**Mme Mathieu.-** Justement, c'est par cela qu'on commence. Par un recensement. On a demandé dans toutes les composantes et bâtiments d'avoir un recensement des personnes pour connaître exactement le besoin. Pour les travailleurs isolés, il y a toute une fiche, toute une procédure qui est prévue par rapport au courrier avec une demande d'autorisation auprès du responsable de la structure.

**Le Président.-** On voit bien qu'effectivement, et les deux interventions précédentes montrent bien que sur ce sujet, on a des niveaux d'exigence et des pratiques qui ne sont pas homogènes au sein de l'établissement. Évidemment, Alain, il n'est pas question de régresser. Par contre, dans les situations comme celles qu'évoque Jean-Emmanuel Rollin, il faut qu'on progresse dans le niveau d'exigence et de sécurisation. Donc c'est bien le sens de ce que l'on met en place.

**M. Dereux.-** Une dernière remarque par rapport à cela. Je comprends ce qui vient d'être dit au sujet de l'animalerie, mais on a plus généralement des personnels eux-mêmes qui sont réfractaires à ce genre de chose, à ce genre d'exigence d'être par deux. Notamment, les agents de service sont extrêmement réfractaires à cela. Elles veulent travailler seules. Avoir un étage à faire pour elles toutes seules. On a beaucoup de mal à les convaincre. Il faut qu'elles changent leurs habitudes de travail, être à deux par étage et progresser à deux simultanément. Là, s'il n'y a pas davantage d'autorité qui est exprimée par la hiérarchie de l'université, il est très difficile de faire évoluer la mentalité de ces personnels. On a beaucoup de mal en Sciences et Techniques par rapport à cela.

**Mme Mathieu.-** Lors de l'échange qu'on a eu en réunion d'encadrement, c'est vrai que cela peut entraîner des évolutions d'organisation et j'ai dit que je me mettais à la disposition justement de la personne ou du responsable administratif pour faire évoluer ces modalités. Là aussi, l'utilisation de DATI par rapport aux travailleurs isolés est prévue également dans la fiche. C'est une fiche très complète. Une note d'instruction a été diffusée, comme le disait le Président, à toutes les composantes. Cela a été accompagné d'une fiche de demande d'autorisation. Dans cette fiche de demande d'autorisation, toutes les modalités sont bien précisées par rapport à cette demande.

**Le Président.-** Très bien.

**Mme Mathieu.-** Je parlais de DATI. C'est bien marqué, avec l'utilisation requise d'un DATI. C'est un dispositif d'alarme pour travailleur isolé. On précise aussi que l'opération doit être ponctuelle et naturellement bien prévue et bien autorisée.

**M. Dereux.-** Je reviens sur ce point. Par rapport aux DATI, j'ai déjà exploré cette hypothèse. Le coût est énorme. Si ce n'est pas quelque chose qu'on implémente en interne, il faut être abonné à une agence de vigiles extérieure. Par DATI, j'en étais à des coûts de plusieurs milliers d'euros par dispositif qu'on donne. Le coût n'est pas soutenable à grande échelle.

**Mme Mathieu.-** C'est pour cela qu'en amont, il faut bien définir le besoin et qu'on avait besoin justement d'un état de la situation existante et des besoins.

**Le Président.-** Bien. Merci. Pas d'autres interventions sur ces questions de dispositif de sécurité ?

Un point rapide sur la procédure de préparation du contrat et les différentes évaluations qui sont en cours actuellement dans l'établissement. Au niveau du HCERES et sur le volet Formation, le conseil académique a voté la semaine passée la cartographie des mentions de licences, licences professionnelles et masters. De fait, ce sujet sera à l'ordre du jour de notre séance de cet après-midi. Les débats ont été d'excellente qualité en conseil académique et, de fait, on avance progressivement dans la construction de l'offre de formation pour le contrat 2017.

Pour ce qui concerne le volet Recherche, là également, la procédure se déroule selon le calendrier qui était prévu. Les laboratoires sont audités régulièrement. Hier avait lieu l'audition du centre Chevrier. On est à peu près, je dirais, à deux tiers des laboratoires qui, à ce jour, ont pu être audités par le HCERES.

Louis, tu veux intervenir.

**M. de Mesnard.-** Ces auditions sont préparées en amont par le fait que nous recevons les directeurs de laboratoires un par un. Cela leur permet de bien présenter et d'expliquer les messages à faire passer. Ces réunions du lundi sont extrêmement productives de l'avis, je crois, unanime ou presque des directeurs de laboratoires.

**Le Président.-** Oui, tout à fait. Cela nous permet d'être tout à fait pertinent, je pense, dans le dialogue que l'on a avec les auditeurs du HCERES.

Enfin, très rapidement, la semaine dernière, jeudi et vendredi, avait lieu l'audit de l'ISAT à Nevers par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Là également, les discussions se sont très bien déroulées. Frédéric Debeaufort était présent pendant les deux jours sur le terrain au contact des équipes de l'ISAT. J'ai été présent également le jeudi soir et le vendredi matin. Deux vice-présidents de la CTI étaient là. C'est dire l'intérêt que l'ISAT représente comme modèle pour la CTI, je pense. Le sentiment qu'on a eu était que les membres de la CTI avaient une vision tout à fait positive de l'école et de son insertion à la fois dans le tissu de l'université et dans le tissu local de la Nièvre et du bassin de Nevers.

Frédéric, je ne sais pas si tu as quelques compléments à apporter là-dessus.

**M. Debeaufort.-** Disons qu'il y a eu un audit assez complet et poussé de jeu de questions de la part des auditeurs et de réponses des personnels de l'ISAT



pendant à peu près quatre heures le premier jour plus, ensuite, d'autres questions de façon plus informelle pendant le dîner du soir et le lendemain.

Il n'y a pas eu de questions qui portaient vraiment sur le fond, que ce soit la pédagogie, les modalités de fonctionnement de l'ISAT, etc. C'était plutôt, j'allais dire, des petites questions de détail du style « pourquoi que deux heures sur tel champ disciplinaire ou telle matière ? ». C'était vraiment des questions de détail.

Le seul point sur lequel ils étaient un petit peu insistants était tout le développement du campus « Plan vert » sur le site de Nevers et comment cela a été intégré par rapport à la formation des ingénieurs. C'était vraiment le point sur lequel l'audit était un peu insistant. Donc tout le côté développement durable. Sinon, pour le reste, il n'y avait pas de remarque, on va dire, importante par rapport à l'ISAT.

**Le Président.**- Très bien. Merci, Frédéric. Un point rapide également sur deux questions qui sont éminemment importantes et structurantes et qui ont trait aux opérations électorales à venir.

Je voudrais d'abord vous dire que dans le cadre de la préparation des élections aux conseils centraux de l'université de Bourgogne, nous allons cet après-midi examiner une évolution technique de nos statuts dont j'ai probablement eu l'occasion déjà de vous présenter le rationnel à l'occasion du dernier conseil d'administration. On en reparlera cet après-midi, je ne veux pas anticiper. Ce que je peux vous dire, c'est que cette évolution des statuts prépare la réunion du comité électoral consultatif qui aura lieu demain après-midi et qui doit permettre de valider formellement et de façon définitive l'arrêté électoral qui met en place nos futures élections aux conseils centraux.

J'en profite pour vous indiquer que notre conseil d'administration qui se tient aujourd'hui est le dernier du mandat et que ceci emporte une conséquence qui est importante. C'est que compte tenu du déroulement des opérations électorales, il ne pourra pas y avoir de nouveau conseil d'administration décisionnel, capable de débattre et de prendre des arbitrages, avant le milieu du mois de mars. C'est la raison pour laquelle ce conseil est long aujourd'hui puisqu'il fallait que nous puissions traiter un ensemble de dossiers importants et absolument nécessaires au bon fonctionnement de notre université.

Je voudrais également vous dire, et je voudrais m'en excuser, mais on n'avait pas véritablement d'autre option, que le fait que nous ayons une sorte de trou de trois mois en termes de conseils d'administration décisionnels nous a amenés à ajouter quelques points à l'ordre du jour de ce conseil et donc à ajouter un certain nombre de documents qui vous ont été adressés de façon décalée par rapport aux documents initiaux. Mais c'est bien parce que ces points devaient absolument être traités et qu'on ne pouvait raisonnablement pas attendre le mois de mars pour les traiter.

Pour les élections à l'uB, les choses vont être sur les rails, elles le sont déjà, mais seront totalement formalisées à partir de demain.

Je voudrais également vous indiquer que le conseil des membres de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté puis le conseil d'administration provisoire ont décidé la semaine passée des dates des élections à la COMUE aux 22 et 23 mars prochains. Le calendrier des opérations électorales est donc maintenant pratiquement fixé puisque vous savez, je vous l'ai dit, je pense, au dernier conseil d'administration, que pour ce qui concerne l'uB, je ne veux pas anticiper sur ce que décidera demain le comité électoral consultatif, mais la date sur

laquelle il va débattre sera la date du 2 février pour les personnels et des 2 et 3 pour les étudiants.

Un point également rapide pour vous faire part de la très grande satisfaction dans laquelle j'étais, c'est dommage que Marie-Geneviève Gerrer ne soit pas là pour nous en parler, mais d'une belle cérémonie qui s'est déroulée samedi, il y a une quinzaine de jours, le 5 décembre, qui était la première remise des diplômes de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé). Mais peut-être, Laurence, pourras-tu en dire un mot.

La cérémonie était organisée dans le bâtiment Droit-Lettres, dans un amphithéâtre qui était absolument rempli. Les étudiants étaient là. Les équipes pédagogiques, les enseignants et les personnels administratifs étaient là. Les familles étaient là. On a senti un extraordinaire enthousiasme et sentiment de communauté à l'occasion de cette première remise des prix de l'ESPé.

Donc une première belle manifestation. C'est important puisque c'est la première fois que l'ESPé en tant qu'ESPé remettait des diplômes après sa création.

Laurence, je ne sais pas si tu veux ajouter un petit mot sur cette cérémonie.

**Mme Maurel.**- Non, je n'ai rien de particulier à dire puisque je n'y étais pas.

**Le Président.**- Pardon. Très bien. Enfin, je voudrais dire, et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire il y a quelques minutes, que ce conseil d'administration, qui est un long conseil d'administration, mais un conseil d'administration important parce qu'il va être marqué notamment par le vote du budget 2016, est le dernier de la mandature et je voudrais remercier très sincèrement tous les administrateurs, à la fois les membres élus de notre conseil d'administration, mais également les membres extérieurs qui ont travaillé avec nous pendant ces 4 années.

Je pense qu'on a fait du bon travail. On a mené ensemble une politique qui, bien sûr, a suscité des débats, qui bien sûr n'a jamais été, en tout cas n'a pas nécessairement été consensuelle, mais c'est bien le rôle d'un conseil d'administration que de débattre, de prendre des arbitrages, de définir les chemins d'équilibre parfois qui émergent à l'occasion des débats en conseil d'administration. Je pense particulièrement à un point récent sur les AJAC à l'UFR Langues et Communication où, finalement, ce sont les débats en conseil d'administration qui ont permis de faire émerger une solution d'équilibre à laquelle ni les uns ni les autres, nous n'avions pensé auparavant.

J'ai également beaucoup aimé la façon que nous avons mise en place de travailler sur plusieurs conseils pour de grands débats engageants, comme cela a été le cas, par exemple, pour les champs de formation. Comme cela a été le cas, par exemple, pour les domaines scientifiques de l'établissement. J'ai beaucoup aimé cette façon de commencer à débattre à l'occasion d'un premier conseil et de ne délibérer qu'à l'occasion du conseil suivant pour permettre aux administrateurs de s'emparer complètement de leur mission d'administrateur et d'avoir le temps de mûrir leur décision entre deux séances du conseil d'administration.

Je pense qu'on a travaillé ensemble, malgré des divergences de vues qui sont normales, avec beaucoup de respect mutuel et dans un esprit qui était tout à fait constructif.

Je voudrais également remercier tout particulièrement le PAJI qui, pendant ces 4 années, a constitué pour le conseil d'administration, et je le dirai régulièrement, un remarquable service support dans la sécurisation de l'ensemble des décisions de l'université parce qu'au bout du compte, ce qui se fait et se décide dans cette salle

conditionne absolument tout ce qui se déroule dans notre université. La sécurisation du conseil d'administration est donc quelque chose d'absolument déterminant et, à ce titre, le travail que font Hélène Manciaux et ses collègues est quelque chose d'essentiel.

Je voudrais également remercier Hélène qui nous a conduits à prendre un certain nombre d'évolutions comme le verbatim qui est quelque chose que je trouve une très belle avancée en termes de transparence et de démocratie, comme la publication sur le Web des décisions du conseil d'administration qui est également quelque chose qui me paraît absolument essentiel en termes de transparence et donc en termes de démocratie et de bon fonctionnement d'une institution comme la nôtre.

Donc un grand merci à tous pour ces 4 années de travail très approfondi.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour précis, on peut éventuellement prendre quelques questions sur les différents points que j'ai abordés lors de ces points d'information.

S'il n'y en a pas, je vous propose que l'on entre dans l'ordre du jour par le premier point d'ordre du jour qui porte sur l'approbation du verbatim de notre séance du 25 novembre.

Louis, je te laisse la parole.

## **II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 25 novembre 2015**

**M. de Mesnard.**- Merci. À mon tour, je voudrais remercier Valérie Munier qui fait un très gros travail sur le verbatim. C'est vrai que sans elle, sans ce travail qu'elle fait, sortir ces verbatim serait difficile.

Vous avez tous reçu le verbatim. Je rappelle qu'en aucun cas...

**Le Président.**- Annie Favier.

**M. de Mesnard.**- Pardon, oui. Excusez-moi. Pardon...

**Mme Manciaux.**- Mais Valérie Munier contribue au bon fonctionnement du CA.

**M. de Mesnard.**- Oui... Non, mais c'était bien Annie Favier que je voulais remercier ici. Elle l'avait compris, d'ailleurs, mais avec un sourire en coin qui montrait qu'elle se disait que je devais être, en fin d'année, un peu fatigué. (*Rires*)

Ceci dit, le verbatim, comme vous avez bien compris que nous ne modifions jamais le verbatim, il y a un travail très précis de reprise des propos ...

**M. J-E. Rollin.**- On l'a déjà modifié.

**M. de Mesnard.**- Oui, oui, je vais le dire... de reprise des propos mot-à-mot et aujourd'hui, précisément, il y a une petite erreur que nous avons détectée dans la reprise de ces propos.

Nous ne modifions pas le verbatim sauf en cas très particulier. Le cas particulier, c'est page 39 où apparaît l'AERES. Alors, quand on lit, ce n'est évidemment pas l'AERES devenue le HCERES qui est en cause, c'est l'ARS, l'Agence régionale de santé. Oralement, évidemment, cela ressemble. Donc notez

que l'on parle de la DRASS, l'ARS (Agence régionale de santé) et tous les organismes de recherche, le Haut-conseil de santé publique, etc.

C'est la seule modification qui peut arriver et, encore une fois, les modifications sont strictement faites *a minima* et, à chaque fois, elles vous sont soumises.

Y a-t-il des remarques sur le verbatim ? Donc je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Bien. Est-ce que vous voulez vous exprimer ? Non ?

**Mme Maurel.**- Non je n'étais pas là.

**M. Pellenard.**- Pour les mêmes raisons (*suite inaudible*).

**M. de Mesnard.**- D'accord.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

### **19 voix pour, 2 abstentions**

**Le Président.**- Merci, Louis. On peut donc aborder le point suivant de l'ordre du jour qui porte sur les travaux du comité technique qui a eu lieu hier après-midi et au cours duquel un ensemble de décisions importantes ont été prises et vont maintenant vous être rapportées en duo par Samuel Mercier et Pierre-Étienne Thepenier.

Je vous passe la parole.

## **III) Travaux du Comité Technique (CT) du 15 décembre 2015**

### **1. Campagne d'emplois BIATSS 2016 : postes UBFC attribués à l'Université de Bourgogne au titre du contrat de site**

**M. Mercier.**- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, c'est un binôme. D'autant plus que je n'étais pas présent, hier, au comité technique. J'en suis réellement désolé. Nous allons présenter les différents points. C'est presque plus Pierre-Étienne, sur la plupart des aspects, qui va œuvrer et qui va officier.

À mon tour, je voulais remercier d'abord l'ensemble du pôle RH et la Direction générale des services pour l'ensemble des travaux qui ont été menés au cours de ces différents conseils d'administration et puis aussi, dans cette période troublée, remercier toutes les personnes avec qui nous avons pu débattre et échanger autour de ces points RH qui sont forcément parfois l'enjeu de débats, mais je crois que cela a toujours été dans une tonalité très positive et, en tout cas, un souci constructif pour l'ensemble de notre université.

Je vais donner la parole à Pierre-Étienne. Je ne sais pas si vous avez en tête les différents points des travaux du comité technique tels qu'ils ont été formulés dans l'ordre du jour, mais nous allons commencer par un premier point, c'est l'actualité qui commande, qui s'est ajouté. C'est le document que vous avez ici. C'est un additif à la campagne d'emplois. Je laisse Pierre-Étienne le présenter.

**M. Thepenier.**- Effectivement, c'est le point d'ordre du jour qui a été ajouté et qui vous a été adressé à la suite de l'envoi de la première convocation. Il concerne un additif à la campagne d'emplois pour les personnels BIATSS rentrée 2016 que nous passons donc en premier puisque, ensuite, il va impacter également les prévisions de recrutement de la rentrée 2016 qui est le deuxième point qui est passé hier en comité technique.

Il s'agit de deux emplois qui sont attribués au titre du contrat de site comme le document qui est projeté vous le rappelle. Un emploi d'IGR sera affecté au Pôle des systèmes d'information et des usages du numérique. Il a vocation à travailler à la conception, au déploiement et à la mise en œuvre des architectures matérielles et logicielles dans le contexte de la COMUE UBFC et la construction du système d'information de la COMUE et de la mise en exploitation également du Green Data Center pour rationaliser les infrastructures techniques et les mutualiser.

L'autre emploi est un emploi de SAENES qui, lui, sera affecté au pôle Finances et qui travaillera en lien avec le SEFCA à la sécurisation des actes et des circuits financiers de la formation continue. Les évolutions doivent faciliter l'ouverture également vers les autres services de la COMUE qui sont chargés des mêmes activités sur la formation continue.

Ces deux postes seront intégrés dans le document suivant sur les prévisions de recrutement.

**Le Président.**- Peut-être est-il utile que je donne aux administrateurs quelques éléments sur le contexte de ces deux emplois supplémentaires qui font partie, vous le savez, des emplois dont la COMUE UBFC est dotée par l'État au titre de la politique de structuration des sites universitaires. Dans le cadre de cette politique de site, nous avons été négociateur des moyens en appui à la COMUE, avec Jacques BAHY, le directeur de l'Université de Franche-Comté, et Bernard Cretin, le directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, à l'automne 2014. Nous avons demandé la création de 50 postes en appui à la création de la COMUE. Au bout du compte, 36 postes (c'est cela, Sylvie ?) nous ont été accordés : 12 postes au titre de l'année 2015, 12 postes au titre de l'année 2016 et j'imagine qu'il y en aura aussi 12 au titre de l'année 2017.

**Mme Gigarel.**- C'est 11, 12 et 13.

**Le Président.**- 11, 12 et 13, pardon. Ces postes, en fait, font partie de la dotation en emplois que reçoit la COMUE UBFC au titre de l'année 2016. Sur ces 12 postes au titre de l'année 2016, et c'est une discussion et un plein accord entre les directeurs des six établissements fondateurs de la COMUE, 6 emplois vont être affectés au siège de la COMUE pour contribuer à structurer l'administration au niveau du siège de la COMUE et 6 emplois sont destinés aux établissements fondateurs de la COMUE mais, bien entendu, au titre de la construction d'UBFC puisque vous vous souvenez que dans le modèle qu'on a souhaité mettre en place, la COMUE UBFC a une administration de coordination qui délègue un certain nombre de tâches, de responsabilités aux établissements mais que, bien entendu, dans ce modèle, les établissements doivent être renforcés et que sur les 36 postes qui sont prévus, il avait été décidé en gros que le partage se ferait pour moitié au siège de la COMUE et pour moitié aux établissements fondateurs. Donc les deux postes qui figurent dans cette délibération correspondent aux deux premiers postes

que l'uB doit recevoir pour être renforcée dans le cadre des missions qu'elle va assurer en lien avec la COMUE.

Donc cette année, 6 postes pour le siège, 2 postes pour l'uB, 2 postes pour l'UFC et 2 postes pour les écoles. Et je crois que les écoles se sont accordées pour que cette année, un des postes soit ouvert à l'UTBM et le second à l'ENSMM.

Voilà, en gros, le sens de cette délibération, et avec deux fonctions, les fonctions financières de la formation continue et du numérique, qui sont deux fonctions absolument déterminantes et pour lesquelles l'uB souhaite jouer un rôle important dans la construction du dispositif interrégional, ce qui explique ce choix.

Cette ventilation a également été approuvée par le conseil des membres de la COMUE la semaine dernière. Elle a également été approuvée, je parle sous le contrôle de Sylvie qui exerce une double mission actuellement, par le conseil d'administration provisoire de la COMUE. Elle a donc été approuvée hier en comité technique à l'unanimité, je crois. Elle vient donc maintenant en délibération devant notre conseil d'administration.

Si vous souhaitez davantage d'éléments et d'informations sur ce point, bien entendu, nous sommes à votre disposition pour y répondre.

Non, pas de questions. Tout est bien clair.

Je vous propose donc que l'on adopte formellement cet additif à notre campagne d'emplois 2016, avec le recrutement d'un ingénieur de recherche ciblé sur les métiers du numérique et d'un cadre de catégorie B SAENES sur les finances de la formation continue.

**M. de Mesnard.**- On adopte l'additif et le tableau lui-même.

**Le Président.**- Non, le tableau vient après. Le tableau vient en second.

Je vous propose donc d'adopter cet additif.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

## **21 voix pour (unanimité)**

De fait, le tableau vient maintenant puisqu'il fallait qu'on adopte cette délibération pour qu'on puisse valablement délibérer sur le tableau qui présente la synthèse de l'ensemble de la campagne d'emplois.

## **2. Prévisions de recrutement : personnels BIATSS 2016**

**M. Mercier.**- Exactement. Cela permet effectivement, à présent, de présenter nos prévisions de recrutement pour 2016. Je remercie Pierre-Étienne Thepenier pour l'ensemble de son œuvre, mais je le laisse poursuivre notre duo.

**M. Thepenier.**- Merci. Concernant le document qui vous a été adressé et celui qui vous est projeté, vous noterez une légère différence qui s'explique à la fois par les deux postes dont nous venons de parler, mais également par le fait qu'un emploi de la filière Bibliothèques était prévu en absence de publication alors qu'en réalité, ce poste sera pourvu dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, et qu'un emploi au titre des concours réservés s'est rajouté par rapport au document initial. Nous reviendrons sur cet élément.

Au niveau global, dans ce tableau, la situation des postes BIATSS qui sont vacants au 1<sup>er</sup> décembre fait apparaître 78 emplois vacants. Pour mémoire, nous avons 84 emplois vacants en 2014 et également déjà 78 en 2015.

La répartition. Nous avons 2 emplois vacants dans la filière Bibliothèques, 17 dans la filière AENES et 59 dans la filière ITRF.

Les composantes ont toutes été contactées courant novembre afin de proposer le type de recrutement souhaité sur ces différents emplois.

Les prévisions de recrutement qui vous sont présentées aujourd'hui seront ensuite enregistrées dans une application ministérielle dédiée qui se nomme ATRIA et qui est donc ouverte à compter de ce jour jusqu'au 13 janvier prochain, et transmises, bien sûr, au Recteur pour son arbitrage puis soumises à l'arbitrage également du ministère.

Au total, vous noterez que nous avons 55 recrutements qui sont prévus sur les emplois du socle. Nous en avons 49 en 2014 et 48 en 2015, auxquels s'ajoutent 7 recrutements sur emplois gagés, les concours réservés sur lesquels Samuel Mercier reviendra ensuite. Nous avons 20 recrutements de ce type en 2014 et 10 en 2015.

Concernant le détail des emplois, nous avons 5 postes qui sont ouverts à la mutation dans les filières Bibliothèques et AENES. Nous avons également 3 emplois qui sont ouverts au détachement, ce qui est à noter puisque nous n'avons pas toujours des emplois ouverts au détachement dans cette proportion.

Également, je vous indique que nous avons eu un échange sur la nécessité, avant de faire remonter les prévisions de recrutement de la filière ITRF, sur la possibilité de mettre ces emplois également à la mutation ou au détachement. Nous avons donc fait un recensement auprès des directeurs de composantes. Cela s'est conclu par le recrutement d'un attaché sur un poste d'IGE par la voie du détachement. C'est une procédure qui est en train de se mettre en œuvre et qui va prendre, je pense, de l'ampleur.

Il y a une colonne qui vous indique des recrutements sans concours. Cette colonne va nous permettre d'utiliser des listes complémentaires pour des recrutements qui ont été organisés en septembre 2015 dans les BAP G et J et pour lesquels nous avons des personnels de valeur sur la liste complémentaire auxquels nous pourrions proposer un recrutement.

Vous rappeler également que ces prévisions de recrutement, bien sûr, s'effectuent dans le respect du plafond d'emplois fixé par l'État, de notre plafond de masse salariale également, et du plafond global d'emplois tel qu'il est inscrit au budget de l'établissement. Elle respecte aussi des grands équilibres qui sont à la fois les équilibres entre concours internes et concours externes définis par les différents statuts, mais également le respect d'une réserve de 6 % des emplois qui sont justement réservés pour le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, c'est-à-dire les travailleurs en situation de handicap, et enfin une réserve de 15 % des recrutements externes dans les corps de catégorie C au titre des parcours d'accès à la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État, qu'on appelle « les PACTE ».

Je laisse M. Mercier vous indiquer également des éléments sur les concours réservés.

**M. Mercier.**- Finalement, ce tableau synthétise l'ensemble des décisions et des mises en conformité par rapport à ces différentes obligations. C'est forcément un

peu technique, mais je voulais revenir plus précisément sur les recrutements réservés.

Vous savez que suite au recensement des agents contractuels sous plafond d'emplois et sous ressources propres éligibles aux dispositions de la loi du 12 mars 2012, réalisé en juin 2012, il a été décidé d'offrir à chaque agent contractuel éligible une possibilité d'être titularisé à l'une des sessions ouvertes de 2013 à 2016 selon une proportion d'un quart des effectifs par an. C'est une volonté qui a été rappelée par le ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En 2013, l'université de Bourgogne a réalisé la titularisation de 25 agents. C'était plus d'un quart des effectifs recensés. On avait recensé à l'époque 96 agents éligibles.

En 2014, 20 recrutements réservés ont été ouverts et ont permis la titularisation de 13 agents contractuels éligibles.

En 2015, c'est 10 recrutements réservés qui ont été ouverts et qui ont permis la titularisation de 10 agents éligibles.

Pour cette session 2016 qui nous intéresse après ce bilan de la loi Sauvadet ou de l'application de la loi Sauvadet, 7 recrutements réservés sont proposés.

Nous attendons le recensement réactualisé des éligibles que le ministère va diligenter au cours du premier trimestre 2016. Nous avons mis à jour en interne l'état des éligibles aujourd'hui, prenant en compte l'ensemble des titularisations 2013, 2014 et 2015.

Bien sûr, nous avons dû aussi tenir compte de certaines situations particulières. L'âge, lorsque la personne est susceptible de partir à la retraite, il n'y a aucun intérêt à la faire bénéficier de ce plan Sauvadet. La nationalité ne permet pas non plus d'y prendre part lorsque les personnes n'ont pas la nationalité française.

Nous avons aussi tenu compte de certains refus de la part de certains personnels pour pouvoir aboutir à cette dernière situation. Sachant bien sûr que la liste va évoluer au cours du prochain trimestre.

Ces recrutements réservés s'effectuent sur emplois gagés, financés par l'université de Bourgogne, qui bénéficie de l'engagement du ministère dans le financement du compte d'affectation spéciale Pensions. C'est le point technique sur la manière dont les recrutements sont financés.

Nous proposons 7 emplois cette année. Il y a un recrutement sans concours réservé (RSC réservé). D'où la deuxième colonne. Sinon, c'est bien 6 plus 1, 7 pour cette année sur les recrutements réservés.

Pierre-Étienne, tu as fini l'ensemble. On peut donc passer à des questions.

**Le Président.**- Oui, je pense que c'est un temps important dans la vie de notre établissement, qui nécessite qu'on puisse, de façon vraiment précise, le discuter et répondre aux questions éventuelles.

M. Rollin puis Pierre ensuite interviendra.

**M. J.-E. Rollin.**- On en a déjà discuté hier en comité technique. On va quand même rappeler puisque le conseil d'administration doit délibérer sur cette option. Je rappelle un point sur lequel on est attentif, à savoir les 16 postes gelés. Vous pouvez les appeler comme vous voulez, mais pour moi, ce sont des postes gelés. J'ai déjà eu l'occasion lors d'un précédent conseil d'administration, il n'y a pas si longtemps, d'en expliquer le pourquoi. En particulier, quand je vois qu'un certain nombre de postes, une dizaine de postes, sont gelés depuis 2012, on peut me donner des



raisons techniques telles qu'on doit garder ces postes pour des personnes en longue maladie ou en détachement ou en disponibilité, mais cela n'explique pas que l'on garde des postes gelés. En particulier, il y a au moins deux postes gelés de personnes qui sont décédées. Comme je l'ai dit lors du comité technique, je suis désolé de ne pas croire à la résurrection. C'est mon point de vue. Je trouve cela dommageable.

Surtout que j'ai regardé par rapport aux années précédentes. On a toujours eu un volume de postes gelés, mais comme vous l'avez très bien rappelé, Monsieur Mercier, le nombre de postes disponibles par rapport aux années précédentes était plus important. Or là, si je fais le ratio, il y a plus de 21 % de postes gelés au sein de l'université.

Je veux bien que l'on dise que l'on manque de personnel à l'université de Bourgogne mais, en même temps, on gèle des postes. Donc à un moment, il y a un écart qui se creuse et que je ne comprends pas. Peut-être que je ne suis pas assez intelligent pour le faire, mais je fais un calcul tout simple. Il manque des postes et, à côté, il y a 21 postes qui sont gelés. Il faudra m'expliquer pourquoi cette part croissante de postes gelés se fait.

Mais il n'y a pas si longtemps, il y a à peu près deux comités techniques, M. le Président nous a très bien dit que si on ouvrait tous les postes gelés, on explosait le budget de la masse salariale de l'université. Donc les postes gelés servent bien d'équilibre budgétaire. La masse salariale est un moyen de gestion des dépenses de l'université, et cela, nous ne pouvons pas l'admettre.

**M. Thepenier.**- Comme vous l'avez indiqué, nous avons un certain nombre de postes qui ne peuvent être publiés en raison des contraintes liées à la situation des titulaires du poste, notamment les personnels qui sont en disponibilité et en détachement et pour lesquels l'établissement doit permettre une réintégration à la demande de l'intéressé.

J'ai indiqué hier et je le répète aujourd'hui pour les administrateurs que nous avons eu ce type de demande encore récemment d'un personnel en détachement de la filière ITRF qui était détaché pour trois ans et, au bout d'une année, il a demandé sa réintégration à l'université de Bourgogne au 1<sup>er</sup> décembre. Nous l'avons donc réintégré sur son emploi qui n'avait pas été publié, effectivement, dans ces conditions.

D'autre part, nous avons un certain nombre de personnels non titulaires qui occupent les emplois en question. Ces personnels, pour certains, n'ont pas les conditions réglementaires, de diplômes parfois, d'ancienneté également, lorsqu'on parle des concours internes, pour pouvoir prétendre au passage de ces concours. Donc il est parfois, à la demande de la composante, possible de retarder l'ouverture du concours pour permettre à ces personnes formées qui connaissent le domaine, de pouvoir passer également le concours. Cela explique que nous avons un certain nombre d'emplois qui sont effectivement vacants à ce jour, mais qui ont vocation à être publiés et qui sont occupés par des personnels non titulaires.

**M. Mercier.**- Effectivement, on peut débattre de cela, mais ce n'est pas parce que ces postes ne sont pas publiés que personne n'occupe le support. Aussi bien d'ailleurs côté enseignants que côté administratifs, un certain nombre de postes ne sont effectivement pas publiés. Cela ne veut pas, pour autant, dire que quelque part, on économise l'argent du titulaire pour pouvoir équilibrer les comptes parce que

les besoins sont tels qu'ils sont effectivement occupés. Alors, c'est vrai, on pourrait presque dire « à titre précaire » par des personnes contractuelles.

Cela a été évoqué sur le cas particulier précédent. N'oublions pas que cela permet parfois à l'université de pouvoir remplir ses obligations lorsque nous avons l'obligation de trouver un poste disponible pour réintégrer un agent, par exemple. C'est effectivement le contractuel, qui occupe cet emploi, qui n'est pas renouvelé pour permettre cette évolution de droit, légale pour le titulaire, de revenir occuper l'emploi. Donc on peut, bien sûr, débattre sur l'opportunité d'avoir des personnels contractuels. Sur un certain nombre de dispositions, cela est tout à fait indispensable.

Nous avons, par ailleurs, mis en place des dispositions qui viennent aider à l'accompagnement de ces personnes contractuelles pour qu'elles puissent se stabiliser à l'université ou dans d'autres organisations, mais en aucun cas, ce gel n'est dû qu'à des considérations financières. On est bien d'accord que des postes non publiés peuvent sans doute permettre d'avoir un impact positif sur les comptes financiers puisque le contractuel sera à une rémunération inférieure à un titulaire ou sur des éléments de ce type, ce qui n'est pas toujours très facile à calculer au jour le jour, mais depuis le début de ce mandat, nous avons toujours rappelé qu'il n'y avait aucune politique systématique de gel des postes même si, dans les faits, et si on prend l'ensemble des causes qui peuvent survenir, nous avons, chaque année, un volant de postes qui ne sont pas publiés ou des postes à publication différée, etc.

**Le Président.**- Cédric et Laurence.

**Mme Maurel.**- Non, vas-y, Cédric.

**Le Président.**- Laurence, vas-y.

**Mme Maurel.**- Pour être plus au clair en tant qu'administratrice et pouvoir voter en toute connaissance de cause, peut-être serait-il intéressant que vous puissiez répondre à une des questions qui a été implicitement posée par M. Rollin. C'est-à-dire qu'il y a 16 postes. Vous répondez qu'il y a des postes où cela correspond à des disponibilités, des détachements, des non-titulaires qui occupent, etc. Pourriez-vous nous dire, sur ces 16 postes, combien sont occupés par des non-titulaires, combien correspondent à des disponibilités ou des détachements, de manière à ce qu'on se rende compte sur ces 16 postes combien il y a de postes qui ne sont, effectivement, juste simplement pas ouverts ?

**M. Mercier.**- Sauf erreur, parce qu'en tant que Vice-président, je n'ai pas la prétention de connaître l'emploi de chaque agent, c'est beaucoup trop technique, et on verra ce qu'en pense Pierre-Étienne Thepenier, mais l'ensemble des supports sont occupés. Cela ne veut pas dire qu'ils sont occupés par des titulaires. Cela veut dire que par exemple, si on a un contractuel jusqu'en août, et si nous avons la nécessité de redonner à un titulaire son poste, nous ne renouvelons pas l'emploi contractuel. C'est comme cela que se crée... Sinon, nous serions dans l'impossibilité de lui proposer un poste. Cela serait beaucoup plus compliqué. Après, j'avoue ne pas savoir sur les 16, si cela correspond à 16 détachements ou disponibilités. C'est beaucoup trop technique pour moi.

**M. Thepenier.-** On peut considérer effectivement que la majorité des 16 postes sont actuellement occupés par des agents non titulaires, avec la vocation qu'il y ait potentiellement un titulaire qui soit sur le poste à un moment ou à un autre. Les détachements et les disponibilités représentent peut-être quelques unités sur ces 16 postes, mais le reste des postes sont des postes vacants qui sont occupés par un agent non titulaire actuellement.

**Mme Maurel.-** Je comprends que vous n'ayez pas les chiffres en tête là, mais cela est quand même un peu dommage, alors que le Président vient lui-même de répéter que cette campagne d'emplois est un moment important, que les administrateurs ne puissent pas avoir les informations précises qu'ils demandent.

**M. Mercier.-** Vous avez eu plusieurs versions de ce tableau. Cela me donne l'occasion de rappeler que dans ce domaine, entre le mois de janvier et le début des dialogues objectifs/moyens et cette date du 15 décembre où on doit finaliser les prévisions de recrutement... C'est d'ailleurs parfois l'objet de débats. Je me souviens que l'an dernier, en comité technique, le jour même de la dernière date de saisie des prévisions de recrutement..., il y a parfois des évolutions. Le tableau synthétise un ensemble d'obligations que nous avons à accomplir et parfois des connaissances très tardives de recrutement, de réussite à des concours... Donc cela s'échelonne tout au long de l'année. Il ne faut pas croire qu'au 15 février de l'année 2015, nous sommes totalement certains du nombre de stocks disponibles en décembre. Les résultats des concours sont assez tardifs. Je crois qu'en novembre, il y a eu des... Sans être très connaisseur en ce domaine.

Donc ces évolutions se manifestent aussi par le jeu de la réussite des concours pour les agents qui les passent, par l'arrivée de mutations. Là, par exemple, a été évoqué le poste offert à la mutation ou au détachement. Nous avons auditionné le candidat, il y a quelques jours à peine. Ce sont donc des prévisions de recrutement et, en aucun cas, on ne peut être sûr du totalement stabilisé d'une année sur l'autre pour pouvoir vous donner les informations les plus complètes possible. Cela voudrait dire qu'au jour le jour, il faudrait avoir un état des lieux et vous le transmettre. Je pense qu'un administrateur doit pouvoir prendre un peu plus de hauteur et justement être en mesure d'intégrer des tableaux de synthèse plutôt que d'avoir un listing détaillé de l'ensemble de nos agents et de l'occupation. Ce serait un peu complexe quand même.

**Mme Mathieu.-** On en vient surtout à la question fondamentale. On a des non-titulaires qui sont sur un emploi, qui travaillent bien, qui sont investis, et vous avez vu que par rapport à un emploi, on a des quotas de concours externes/concours internes, on l'a déjà dit tout à l'heure, à respecter. C'est pour cela qu'on s'interroge. On est quand même devant un dilemme. Est-ce qu'à un certain moment, il ne faut pas s'interroger sur le fait : bon c'est tout, on met en concours externe. Le seul problème, c'est que le non-titulaire ne pourra pas se présenter au concours externe. C'est aussi pour cela qu'on a tendance sur certaines situations où la personne donne toute satisfaction à lui laisser sa chance pour qu'elle puisse se présenter à un concours interne. D'où certains postes qui apparaissent comme en situation, pas bloquée, mais occupée par un non-titulaire à qui il faut laisser toutes ses chances pour passer ce concours.

**Le Président.**- Merci, Marie-France. Pierre Pellenard souhaitait intervenir puis Cédric Clerc.

**M. Pellenard.**- Je rejoins les commentaires qui ont été faits par Laurence et Jean-Emmanuel Rollin. Effectivement, je comprends qu'on ne puisse pas avoir le détail des postes et le faire ici en séance et qu'il y ait des ajustements qui sont difficiles à voir, mais peut-être serait-il intéressant, effectivement, d'avoir la tendance. Là, visiblement, si ce que dit Jean-Emmanuel Rollin est confirmé, si on est sur une augmentation positive à 21 %, cela semble effectivement beaucoup et ce n'est pas une bonne tendance. Peut-être que pour nous, en tant qu'administrateurs, il serait intéressant justement d'avoir du recul sur ces dernières années et de voir s'il y a cette progression. Je pense que ce n'est pas un calcul très compliqué à faire de voir l'augmentation ou la diminution de ce pourcentage de postes non pourvus. Si c'est le cas effectivement, s'il y a une augmentation de ces postes non pourvus, cela veut dire qu'on va vers une précarisation de notre université. Ce n'est pas un bon signe.

**M. de Mesnard.**- On a le bilan social pour obtenir ces informations. Il est là pour cela. Il y a une analyse assez précise et fine qui est faite dedans.

**M. Pellenard.**- Elle n'est pas présentée aujourd'hui, c'est cela que je dis. C'est un peu dommage finalement qu'on ait ce tableau et qu'on n'ait pas l'évolution sur les dernières années. Cela aurait pu être ajouté. Cela aurait peut-être pu nous aider à instruire le dossier.

**M. Mercier.**- On peut toujours mieux faire mais l'enjeu aujourd'hui et l'urgence c'est de valider les prévisions de recrutement pour saisir dans l'application ATRIA, en janvier, nos différents choix et nos différentes options. On ne présente pas un bilan de la non-occupation des postes mais je suis tout à fait d'accord. En tant qu'administrateurs, si vous regardez, tous les ans, à peu près à la même époque, les prévisions de recrutement, vous allez avoir ces données assez vite.

**M. Pellenard.**- Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas à Jean-Emmanuel finalement de faire le calcul, c'est plutôt à vous de le faire et nous, en tant qu'administrateurs, on doit voter aujourd'hui sur ce tableau. Donc on a besoin d'avoir un petit peu...

**M. Mercier.**- Qu'on soit d'accord. On ne vote pas sur le bilan des trois dernières années de non-publication des postes administratifs. On vote sur ces prévisions avec la mise en place des obligations en termes de PACTE, de BOE, de recrutements sans concours, réservés, etc.

Pierre-Étienne a les éléments plus précis et vous verrez que...

**M. Thepenier.**- Effectivement, j'ai les éléments. J'ai regardé pendant les échanges. Sur les 16 postes, 13 postes sont occupés par des non-titulaires et 3 sont des emplois qui peuvent réintégrer des personnels en détachement ou en disponibilité. En revanche, je précise aussi, parce que j'avais le document, j'ai regardé le document de l'année dernière, que nous avons également 78 emplois qui étaient dans les prévisions de recrutement, donc au titre de l'année 2015. Sur les 78 emplois, nous n'avons pas 16, mais 24 emplois qui n'étaient pas ouverts au

recrutement. Donc il y a une diminution du nombre d'emplois qui sont non ouverts au recrutement cette année et non pas une augmentation.

**Le Président.**- Cédric souhaite intervenir.

**M. Clerc.**- Je vais changer un petit peu mon intervention au regard des données qui viennent de nous être données. Je pensais qu'il y avait beaucoup plus de postes que cela qui étaient effectivement réservés pour des retours de détachement ou disponibilité, etc., puisque c'est aussi une priorité que doit avoir l'établissement de réserver ces postes pour que puissent revenir les collègues qui vont faire un tour dans un autre pan de la fonction publique, par exemple, ou pour d'autres activités plus personnelles pour lesquelles ils ont besoin d'un peu de temps. Il faut leur assurer de pouvoir revenir. Si cela ne concerne que 3 personnes, c'est vrai que l'écart est quand même assez considérable. Nous, SNPTES, avons rappelé hier aussi l'importance de publier les postes aux concours, pas seulement pour assurer la titularisation des postes pérennes et des postes qui sont affectés à l'université, mais aussi pour permettre les évolutions de carrière de nos collègues puisque, comme je l'ai rappelé hier, toute ouverture de concours donne droit aussi à un quota de promotions.

**M. Mercier.**- Non, mais nous sommes tout à fait d'accord. Je crois que vous prônez aussi la défense des droits des contractuels à travers certains de vos engagements et je vous assure que lorsque nous échangeons avec les composantes, ce choix de ne pas publier le concours ne nous satisfait pas forcément, mais cela correspond vraiment parfois à la stratégie de la composante qui souhaite, comme cela a été évoqué par Marie-France Mathieu, pouvoir donner sa chance à un contractuel de réussir un concours dans un futur très proche. Je pense que nous partageons ce point, nous n'avons aucune intention de geler, de non publier des postes sur une durée assez longue. L'idée est qu'il y ait un glissement et que ce stock de postes non publiés évolue chaque année et qu'il n'y ait pas des postes gelés pendant 50 ans, etc.

Après, n'oubliez pas non plus que nous avons parfois de nouveaux besoins qui apparaissent. Si je prends, par exemple, l'emploi de community manager ou de webmaster, des choses comme cela, sur des éléments très techniques, des nouveaux métiers qui apparaissent et qui sont importants, l'ouverture de concours n'est pas forcément systématique. Il peut y avoir un petit décalage, des besoins différents.

Si on regarde l'ensemble des postes administratifs de notre université, qu'il y ait 13 postes non publiés sur le volume total ne paraît pas être totalement disproportionné. Cela me semble raisonnable.

**Intervenant.**- On peut toujours faire mieux.

**Le Président.**- Merci. Avez-vous d'autres remarques ? Oui, Monsieur Rollin. Cédric, pardon. Cédric finit et ensuite M. Rollin.

**M. Clerc.**- En fait, là, on a des éléments qui viennent ici au CA alors qu'il y avait déjà eu des débats. Il y a eu un CT qui peut prendre le temps d'analyser plus finement ces questions. Donc il est quand même regrettable de ne pas avoir plus d'informations à ce niveau, en amont, pour échanger même s'il y a des modifications

à la marge jusqu'au dernier moment, jusqu'au moment des publications. Effectivement, on pourrait avoir des tendances à ce moment-là et discuter des postes.

On ne sait pas non plus le degré d'information des gens dans les composantes lorsqu'ils font ce choix de garder un contractuel plutôt que d'autres puisqu'on sait aussi qu'il y a des postes de contractuels qui, à mon avis, peuvent être mis au concours avec des personnes en place qui ont éventuellement les compétences ou les diplômes requis puisqu'il y a quand même un gros wagon de catégories C dans ce domaine. On a donc des collègues qui ont largement les compétences et les diplômes pour les occuper. Je pense qu'il y a quand même un déficit d'information à ce niveau.

Sans mettre en cause le côté financier, il n'en reste pas moins qu'effectivement, en prenant des contractuels, l'établissement fait quand même des économies sur sa masse salariale. Surtout que pour les contractuels, même s'il y a eu des avancées récentes, on sait que le niveau de rémunération n'est vraiment pas ce qu'il devrait être, au moins au premier échelon des grilles correspondantes des titulaires. Ce sont des collègues, qui en plus de la précarité, n'ont pas de prime, si ce n'est un petit quelque chose en fin d'année.

Ce sont quand même des questionnements importants et il faudrait qu'on ait plus d'informations pour pouvoir juger de la position.

**Le Président.-** Merci. Jean-Emmanuel, vous vouliez intervenir en complément.

**M. J.-E. Rollin.-** Je suis choqué de dire que sur 16 postes qui sont gelés avec une justification très *a minima*, 13 n'ont pas de justification et que vous trouvez cela quand même raisonnable et que ce n'est pas mal. Surtout que quand on discute avec les contractuels, parce qu'on est quand même en contact avec beaucoup de contractuels, ils s'étonnent justement d'être sur des postes qui n'apparaissent pas aux concours. Cela apparaît sur un certain nombre.

Et puis ces postes gelés, comme le soulignait Cédric, à un certain niveau, permettent aussi les promotions internes au sein de l'université quand il y a des concours internes, et là, je suis désolé, je trouve que l'université ne joue pas assez sur ce mécanisme pour le faire. Les possibilités de promotion par la voie des listes d'aptitude se réduisent de plus en plus du fait du ministère. L'université a un mécanisme sur lequel elle peut encore avoir la main, c'est celui-là, elle ne l'utilise pas. Il y a aussi un signal qui est donné au niveau des personnels de dire « l'université ne veut pas que vous ayez une promotion ». Je le dis comme cela. Il y a aussi ce mécanisme avec lequel on pourrait jouer sur ce nombre de personnels. Surtout que pour 13 postes sur 16, il n'y a pas de justificatif.

**Le Président.-** Marie-France.

**Mme Mathieu.-** En fait, par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, vous reprenez la problématique d'un choix. C'est vrai que là, il y a le choix entre des promotions internes pour des titulaires et le recrutement possible pour des non-titulaires sur concours internes. C'est vrai que si on met des concours externes, par rapport aux quotas, on peut faire plus de promotions internes de titulaires. Par contre, vous aurez des contractuels qui auront donné toute satisfaction et qui ne pourront pas se présenter à des concours externes.

**Le Président.-** Merci, Marie-France. Louis, tu voulais dire un mot en complément.

**M. de Mesnard.-** Oui, je voulais rappeler que les concours internes ne sont pas internes à l'université de Bourgogne. Ils sont internes à la fonction publique et on peut avoir des agents qui se présentent, d'ailleurs, avec le même profil et qui passent le concours.

**Mme Mathieu.-** Tout à fait. C'est toute la problématique.

**M. de Mesnard.-** On est bien d'accord.

**Mme Maurel.-** C'est comme cela dans toute la fonction publique. On est au courant. Merci.

**Mme Mathieu.-** Non mais, effectivement, je reconnais que c'est une problématique. Il y a un choix.

**Le Président.-** Très bien. D'autres remarques sur ce tableau prévisionnel des recrutements ? Les choses... Je voudrais simplement faire un commentaire, avant qu'on ne passe au vote. Je ne voudrais vraiment pas qu'on laisse accréditer l'idée que des postes sont gelés pour équilibrer la situation budgétaire de l'établissement. Ce n'est pas le cas. On voit bien qu'ici, on parle aujourd'hui des prévisions de recrutement pour les personnels administratifs et techniques. Il y avait 24 postes qui n'étaient pas publiés l'an passé, il y en a 17 cette année. Donc le nombre est à la baisse.

Je voudrais rappeler que pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs dans la campagne d'emplois 2015, il y en avait environ 40 et que sur la campagne d'emplois 2016, il y en a 32, je crois. Donc vous voyez bien que le nombre est, de fait, à la baisse alors même que la situation budgétaire de l'établissement, pour les raisons que l'on sait, est plus tendue. Vous comprenez bien que si notre objectif était d'utiliser les recrutements de personnels comme la variable d'ajustement du budget, le nombre de postes non ouverts serait en augmentation.

Encore une fois, ce n'est pas le cas. C'est simplement les fluctuations et la volonté dans laquelle nous sommes d'arriver à optimiser le fonctionnement des composantes puisqu'en l'occurrence, pour les recrutements BIATSS, la stratégie est assez largement menée en concertation avec les responsables de composantes et de laboratoires.

Autre élément, et Samuel vous l'a indiqué, le dispositif est pour l'essentiel un dispositif qui est glissant. Un poste peut ne pas être ouvert une année et l'être l'année suivante alors que d'autres postes ne seront pas ouverts l'année suivante. Donc c'est plutôt une politique qui est raisonnée, qui est une politique d'exigence et puis une politique également qui est d'avoir une stratégie qui soit le mieux possible concertée avec les directeurs de composantes et les directeurs de laboratoires et de services et de pôles. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Je le dis parce que c'est important. Je suis conscient de la difficulté économique de notre université. On en est tous conscient. La situation n'est pas facile. Mais en aucun cas, nous n'utilisons les emplois comme une variable d'ajustement. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres universités. Vous savez qu'il y a

des universités dans lesquelles les campagnes d'emplois sont complètement blanches et où on ne recrute pas. Ce n'est pas le cas à l'université de Bourgogne.

Ceci étant, et ce commentaire étant fait, je vais soumettre à votre approbation ce tableau des prévisions de recrutement BIATSS en indiquant qu'il a été présenté hier au comité technique et qu'en comité technique, il a fait l'objet d'un vote qui était de 8 voix contre et 2 abstentions, je crois.

Je le soumetts maintenant à... Oui, Cédric, vous vouliez intervenir.

**M. Clerc.-** Je vais faire une explication de vote puisqu'on va quand même changer notre position au vu des éléments qu'on a reçus aujourd'hui et qu'on ne pensait pas si importants. Effectivement, l'université c'est peut-être pas, par rapport à la masse salariale, sur ce qu'elle économise sur cette action, vu que les postes sont équipés, que l'établissement fait de grosses économies, mais par principe, avec tout ce qu'on a évoqué, sachant qu'il y a des postes qui probablement peuvent être aussi occupés par des contractuels en place aujourd'hui, on s'opposera à cette campagne.

**Le Président.-** Bien. Je vous remercie pour cette explication. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Oui, Jean-Emmanuel.

**M. J.-E. Rollin.-** Nous maintenons le vote contre qu'on a émis en comité technique parce que le gel de postes est pour nous insupportable. Il est insupportable parce qu'en plus, avec les éléments qu'on a eus, il n'y a aucune raison objective de geler 13 postes sur 16, cela on le maintient fermement.

**Le Président.-** Très bien. Le tableau final, j'insiste, qui est donc soumis à votre vote est le tableau qui a été modifié en prenant en compte les deux postes supplémentaires au titre de la COMUE dont on a parlé il y a quelques minutes, un poste de moins qui est un poste de bibliothécaire qui, de fait, est pourvu au 1<sup>er</sup> janvier, et un poste de plus qui est un poste d'ASI, ouvert dans le cadre des concours réservés Sauvadet.

Qui s'oppose à ces prévisions de recrutement BIATSS ? Six votes négatifs.

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

### **15 voix pour, 6 voix contre**

On peut passer au point suivant qui est relatif au programme annuel de prévention des risques. Je pense que c'est Pierre-Étienne qui va présenter ce point... Pardon, j'oublie un point. Merci de me le rappeler, Louis. Un point rapide que Samuel va présenter sur une petite adaptation de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs.

### **3. Campagne d'emploi 2016 enseignants et enseignants-chercheurs : ajustement**

**M. Mercier.-** Oui, c'est la conséquence du mouvement interne que nous avons mis en place. Dans le cadre du mouvement interne, une collègue de l'IUT a demandé une mutation pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Du coup, l'ajustement est quand même mineur. C'est-à-dire que le poste MCF en cinquième



section qui était prévu pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique va, du coup, être ouvert à publication à l'IUT et non pas à l'UFR.

Le poste libéré par la collègue sera mis à la publication dès la rentrée 2016. Cela vient, d'ailleurs, confirmer ce que le Président évoquait : notre grille d'entrée dans les prises de décision sur les campagnes d'emplois n'est jamais budgétaire ; sinon, la décision aurait été de différer le poste mécaniquement.

Par rapport à la campagne d'emplois adoptée fin septembre, cela se traduit par un ajustement totalement mineur. Cela est équilibré sur un plan comptable. Simplement, il faut enlever un poste à publication à l'UFR Droit, Sciences économique et politique et ajouter un poste à l'IUT Dijon-Auxerre.

**Le Président.**- Merci, Samuel, pour ces éléments. En matière de contexte, je voudrais simplement ajouter que cette démarche de mouvements internes est une procédure nouvelle que nous avons mise en place en 2012. En fait, elle a un double objectif qui est un objectif de simplification administrative, de fluidification du fonctionnement interne de l'université, pour faire en sorte que quand un collègue, en poste dans notre université, souhaite candidater sur un poste que nous ouvrons, cela permet d'éviter de passer par les comités de sélection et par cette lourde mécanique interne. Cela permet également, et d'une certaine façon c'est une décision, une procédure qui a une signification politique, que quand un poste est ouvert, priorité soit donnée à un collègue qui est déjà en poste dans notre université pour candidater sur ce poste. Voilà la double signification.

C'est quelque chose qu'on a mis en place dès 2012, avec un double processus de mouvements internes, l'un qui est ouvert aux enseignants-chercheurs, l'autre qui est ouvert aux enseignants du second degré. Cela a été, je dois le dire, utilisé de façon variable selon les années parce que tous les ans, il n'y a pas forcément des souhaits de candidature en interne. Mais enfin, je crois qu'en gros, il a dû être utilisé deux fois par des collègues enseignants-chercheurs et deux fois par des collègues enseignants du second degré. Ce dispositif me semble donc bien jouer son rôle.

**M. de Mesnard.**- Je voudrais ajouter que c'est quand même une belle réalisation, y compris au plan humain, parce que dans ce cas particulier, c'est un rapprochement de conjoint. On en a un qui enseigne à Auxerre, l'autre à Dijon, et ils vont tous les deux pouvoir enseigner à Dijon, ce qui est quand même plus facile et beaucoup plus sympathique.

**Le Président.**- Donc si vous n'avez pas de question particulière sur cet ajustement de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs, et je n'en vois pas, je sou mets cette évolution à votre approbation. Donc un poste de moins à l'UFR Droit, Sciences économique et politique et un poste de plus à l'IUT Dijon-Auxerre.

Y a des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

## **21 voix pour (unanimité)**

Le point suivant est, cette fois-ci, le programme annuel de prévention des risques pour lequel je passe la parole à Pierre-Étienne et Samuel.

#### **4. Formation des personnels : programme annuel de prévention des risques 2016**

**M. Thepenier.**- Vous aviez eu effectivement le document sur le plan annuel de prévention des risques professionnels pour 2016. Je vous indique que ce document a été présenté au CHSCT le 30 novembre dernier et qu'il a reçu un avis favorable des membres du CHSCT. Il a également été présenté en comité technique hier et a également eu un avis favorable. Il vous est communiqué aujourd'hui.

Le document reprend 4 différentes actions. La partie A concerne les investissements et reprend un certain nombre d'éléments, en particulier la poursuite de travaux, comme vous pouvez le voir, le démarrage aussi de travaux concernant en particulier les AD'AP pour le handicap et la possibilité d'accéder à nos bâtiments, et la mise en place, par exemple, de l'épicerie solidaire à destination des étudiants.

Ensuite, le volet B concerne les actions de formation qui sont surtout l'objet de la présentation d'aujourd'hui puisqu'en fait, dans le cadre du plan de formation des personnels qui avait été présenté déjà en comité technique et en conseil d'administration, la partie sur l'hygiène et la sécurité n'avait pas pu être présentée puisque le plan n'était pas finalisé.

Parmi les actions de formation qu'il faut relever, il y a d'abord les formations fonctionnelles qui concernent les points 1 à 4 du document... Je vais avancer... Donc tout ce qui concerne la formation des nouveaux entrants en particulier, mais également la formation des assistants de prévention ou celle des membres du CHSCT, par exemple. Avec, vous le remarquez, quand c'est possible, des dates qui ont été définies afin de permettre aussi aux personnels de se positionner en amont. Cela est aussi une évolution qui est à noter.

Parmi les autres actions, les points 5 et 6 concernent notamment les sauveteurs secouristes du travail et la sensibilisation à l'utilisation des défibrillateurs qui sont implantés sur l'ensemble des campus de l'établissement et dont la finalisation de l'implantation aura lieu cette année.

Vous avez ensuite les points 7 à 12 du document qui concernent l'organisation de la sécurité incendie, donc tout ce qui concerne les centrales incendie, la manipulation des extincteurs, les serre-files qui sont les personnels dédiés en cas d'exercice d'évacuation, et on a indiqué tout à l'heure dans le cadre du plan de sécurité qu'il y aurait également des exercices d'évacuation mis en œuvre au mois de janvier, et puis une formation qui s'appelle SSIAP 1 qui, cette année, va concerner en priorité les agents logés par nécessité absolue de service pour leur permettre d'avoir l'ensemble des indications et des éléments à mettre en œuvre en cas de déclenchement d'une alarme incendie, par exemple.

**M. Dereux.**- J'ai une remarque par rapport à la manipulation des extincteurs. Tout cela dépend du volontariat des gens quand même. Dans l'université où je travaillais avant d'être nommé à l'université de Bourgogne, il y avait un règlement intérieur qui stipulait qu'il y avait au moins une personne par étage qui, chaque année, devait aller faire un exercice de manipulation d'extincteur. Si on n'a pas ce genre de décision qui est pris, l'impact de ce genre de formation, de mon expérience de directeur de labo, je le vois, est rigoureusement nul. À part les AP qui savent déjà comment cela marche, personne n'y va. S'il n'y a pas quelque chose de plus... « coercitif », ce n'est pas le bon mot..., de plus incitatif, comme quoi il y a un roulement obligatoire parmi les personnels, les gens n'iront pas.

**Le Président.**- Cédric Clerc puis Jean-Emmanuel Rollin.

**M. Clerc.**- Je pense que ce que dit Alain Dereux, effectivement, sur la base du volontariat, on peut se retrouver avec une aile complète de bâtiments où personne ne serait formé à l'utilisation. Je crois effectivement qu'il est cohérent d'avoir quelque chose pour quadriller le terrain, on va dire.

**M. J.-E. Rollin.**- Non, moi je n'y suis pas favorable. Je rappelle que la formation, c'est inscrit dans le Code du travail, est une démarche individuelle et volontaire. Obliger les personnels sur cette question, on pourra, un jour, les obliger à aller en formation sur d'autres points. C'est inscrire quelque part... Donner l'accès à la formation aux personnels est un droit, ce n'est pas un devoir obligatoire (*suite inaudible*). Je rappelle quand même que le Code du travail là-dessus est clair. Alors, mettre dans un règlement intérieur une coercition, parce que vous l'avez dit, c'est une attaque sur le droit des personnels, sur le droit à la formation, de choisir de se former ou de ne pas se former.

**Le Président.**- Cédric.

**M. Clerc.**- À ceci près qu'en matière de sécurité, il y a quand même aussi des formations obligatoires. Je ne suis même pas sûr qu'on soit en règle avec cela, d'ailleurs, à l'université. Je tiens aussi à profiter de ce point à l'ordre du jour pour remercier Pascale Bouchot et ses collègues au service Hygiène et Sécurité qui, depuis qu'elle est là, cela fait un certain nombre d'années maintenant, a fait évoluer de manière très positive la prise en compte de la sécurité et la mise en œuvre de la sécurité au service de tous, aussi bien des biens que des personnes. Pour rappeler qu'en matière de sécurité, il y a aussi des formations obligatoires. Je ne sais pas de mémoire si la formation extincteurs en fait partie, mais je crois que la sécurité est une chose importante qui concerne tout le monde, dans laquelle tout le monde devrait être investi. Je ne trouve donc pas scandaleux qu'il y ait comme cela une répartition. Après, il ne faut pas qu'on stigmatise toujours le même type de personnel. On sait, par exemple, que les personnels BIATSS sont très investis dans tout ce qui est anciens ACMO, donc assistants de prévention maintenant. Mais il faut vraiment l'élargir à tout type de personnel.

**M. Thepenier.**- Peut-être pour compléter aussi ce qui a été dit. Effectivement, il y a une formation obligatoire, en particulier pour les nouveaux entrants, sur l'hygiène et la sécurité et, malheureusement, on constate que cette formation obligatoire enregistre des taux de désistement assez importants malgré la sensibilisation qui est faite auprès des responsables hiérarchiques. On a de l'ordre uniquement de 60 % des personnels convoqués qui se rendent à ces formations chaque année.

**M. Dereux.**- J'ajoute que dans ces formations, il n'y a pas la manipulation des extincteurs.

**Le Président.**- Tout ceci est donc à suivre.

**M. Thepenier.**- Pour continuer par rapport au document. Les actions ensuite que vous avez, des points 13 à 28, sont donc les habilitations nécessaires aux

postes de travail. En particulier, cela concerne, pour vous donner l'ensemble, les habilitations électriques, les autoclaves, l'expérimentation animale avec une formation également qui va être mise en place dès le mois de mars prochain pour les personnels de l'établissement. Il y a également les personnes compétentes en radioprotection, la manipulation aussi des radioéléments, tout ce qui concerne les générateurs de rayons X, et les nacelles et chariots élévateurs. La radioprotection, j'en ai parlé. Puis tout ce qui concerne aussi les personnes qui travaillent sur l'amiante. Cela fait partie des actions qui sont mises en œuvre.

Enfin, les points 29 à 31, qui sont des actions de sensibilisation sur le transport, par exemple, des matières dangereuses (tout dépendra effectivement des candidatures potentielles), l'utilisation des bouteilles de gaz, la gestion de déchets dangereux, et également les référents laser et nanomatériaux.

À mon tour, je tiens à remercier également le travail mené par Pascale Bouchot et l'ensemble du service Hygiène et Sécurité sur ce point, bien sûr, qui passe au CA, mais sur l'ensemble des mesures qui sont mises en œuvre en termes d'hygiène et de sécurité sur l'ensemble de nos campus chaque année.

Pour terminer sur le document, il y a deux autres volets. Le premier concerne ce que l'on appelle les applications. C'est l'évaluation des dispositifs de santé et de sécurité au travail et la prévention des risques professionnels. Sachant que ce sont des points qui sont repris au niveau national dans les orientations du CHSCT ministériel. Cette mise en œuvre se fait donc à la demande du ministère.

Vous avez également tout ce qui concerne les visites hygiène et sécurité, on en a parlé, les exercices d'évacuation ou la conformité des sorbonnes, par exemple, qui est un point qui a occupé et qui occupera encore l'ensemble des personnels concernés.

Enfin, un volet qui est le point D du document, qui est appelé « Études ». Par exemple, il indique qu'un choix se porte sur un logiciel sur l'évaluation des risques dans le cadre du document unique. C'est un document, par exemple, qui est partagé avec les autres établissements de la COMUE. Il y a un groupe de travail commun à l'ensemble des établissements pour pouvoir évoluer vers un document qui sera utilisé par tous les établissements.

Il y a également la question de l'élimination des sources radioactives orphelines ou la fiche de pénibilité, par exemple, qui sera un des autres travaux qui sera mené dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité de l'établissement.

**Le Président.-** Merci beaucoup, Pierre-Étienne. Avez-vous d'autres questions ou d'autres commentaires sur ce plan ? Pierre Pellenard.

**M. Pellenard.-** J'ai l'impression qu'un intrus s'est glissé dans le premier document. Je ne comprends pas bien le point 10 de la première page sur la création d'un terrain de foot synthétique dans le document. Si vous pouvez m'éclairer sur la partie A « Investissement ». Quel est le lien avec le plan annuel de prévention des risques ?

**Le Président.-** Parce que cela été interprété, à juste titre, je pense, par Pascale Bouchot, comme la pratique sportive, comme un élément de l'hygiène et de la bonne santé au travail et dans la vie. C'est un élément qu'elle considère à ce titre comme pouvant faire partie de ce plan de prévention.

**M. Pellenard.-** Je trouve ce classement étonnant.

**Le Président.-** Oui, Jean-Emmanuel.

**M. J.-E. Rollin.-** Rassurez-moi quand même, parce qu'on ne va pas mettre autour d'un million pour le terrain synthétique simplement pour soulager le stress au travail parce que, dans ce cas-là, pour moins d'un million, on vous fait quelque chose qui sera mieux pour les personnels. Non, il faut arrêter. Ne dites pas cela quand même. Vous ne pouvez pas... Je pense que quand on va communiquer cela aux personnels, ils vont en rire. Ils attendent d'autres choses que simplement la création d'un terrain synthétique pour soulager leur bien-être au travail. Il y a des choses qu'ils aimeraient avoir pour pouvoir travailler dans de meilleures conditions avant de parler de créer un terrain synthétique.

**Le Président.-** Mais c'est quelque chose qui ne vient pas à la place...

**M. J.-E. Rollin.-** Surtout que je rappelle que dans les axes stratégiques, et je vous rendrai la parole, quand on a parlé du cadre des études, vous avez complètement oublié le cadre de travail. Qu'il y avait des personnels qui travaillaient. Donc mettre un terrain synthétique pour soulager le stress au travail, je pense que les personnels vont être contents d'apprendre cela.

**Le Président.-** Très bien. Votre remarque pourrait être parfaitement recevable si l'arbitrage avait été un arbitrage des infrastructures sportives à la place des autres mesures, mais c'est bien quelque chose qui vient en plus dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement qui a été voté par le conseil d'administration, je vous le rappelle, et d'arbitrages qui ont été décidés par le conseil d'administration.

Laurence, tu veux intervenir.

**Mme Maurel.-** Simplement, pour dire que je souscris aux remarques de mon collègue Pierre Pellenard et de mon collègue Jean-Emmanuel Rollin, mais je voulais profiter de ce qu'on parle des préventions de risques pour parler de quelque chose qui m'est apparu au niveau des risques justement. Dans la logique du plan Vigipirate, nos bâtiments n'ont maintenant qu'une seule entrée de manière à canaliser les entrées et les sorties. En fait, on a constaté, par exemple sur le site sur lequel j'exerce, le site de l'ESPé à Dijon, que le fait de devoir fermer une des portes qui donne sur un petit parking qui est derrière, je ne m'étends pas sur la géographie du site de Dumont qui n'intéresse pas particulièrement les administrateurs, que du coup on n'était plus en règle par rapport aux règles d'évacuation en cas d'incendie. Cela pose un vrai problème. On comprend tous pourquoi il y a des obligations du fait du plan Vigipirate, il n'est pas question ici de s'opposer à cela. De toute façon, c'est une décision de l'État et du gouvernement, donc nous l'appliquons. Mais cela pose des problèmes de sécurité incendie et je voulais savoir s'il y avait beaucoup de bâtiments sur le campus qui étaient dans cette situation où on est obligé de bricoler parce que, du coup, la porte n'est pas vraiment fermée, les agents ont été obligés de mettre une barrière pour empêcher quand même les étudiants. Donc cela fonctionne, mais si jamais il y avait un incendie, on est à la limite vraiment.

**Mme Mathieu.-** Je ne suis pas allée sur place, mais j'ai quand même veillé à tout ce qui était organisé par rapport au plan Vigipirate et je peux vous dire qu'il n'y a

aucun souci de sécurité par rapport à cela. Il y a un système qui a été prévu avec des chaînes en plastique qui peuvent sauter si... Il n'y a aucun souci par rapport à ces issues de secours.

**Mme Maurel.**- D'accord. Donc au niveau de la surveillance, parce qu'on sait que les pompiers viennent vérifier tout cela, on est dans les clous.

**Mme Mathieu.**- Tout à fait.

**M. de Mesnard.**- Il suffit de pousser, la chaîne cède.

**Mme Mathieu.**- Il suffit de pousser et la chaîne saute. Naturellement, on n'en fait pas une énorme publicité parce que, notamment en Sciences et Techniques, on a eu quelques problèmes justement. On commence à manquer de ces chaînes en plastique parce que certains étudiants ont commencé à comprendre que c'était assez facile à faire sauter. Mais il n'y a aucun problème du côté des issues de secours. Aucun.

**Le Président.**- Ceci étant, la question que tu poses, Laurence, est une vraie question. On voit bien qu'il y a une sorte de conflit entre les mesures de sécurité en termes d'accessibilité au bâtiment et les mesures de sécurité incendie. Donc depuis quelques semaines, effectivement, on est en permanence en train de rechercher un équilibre qui permette de satisfaire aux deux types d'exigence alors même qu'il y a une sorte de contradiction.

**Mme Mathieu.**- Pour l'accès également aux personnels en situation de handicap, il faut également y faire très attention et on y a veillé.

**Le Président.**- Très bien. S'il n'y a pas d'autres remarques sur cette question de prévention des risques professionnels, je vais soumettre à votre approbation ce document.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

Je vous remercie.

**18 voix pour, 3 abstentions**

Un dernier point, Pierre-Étienne, qui est la charte d'utilisation de la messagerie électronique.

## **5. Charte d'utilisation de la messagerie électronique**

**M. Thepenier.**- Cette charte qui vous est présentée, la charte d'utilisation de la messagerie électronique, est, en fait, un règlement intérieur pour l'usage de la messagerie électronique et des services associés. Elle définit à la fois les droits et les obligations de l'institution et des usagers dans le cadre de l'utilisation des outils numériques et des services de communication.

Elle comprend 14 articles et 2 annexes qui rappellent la réglementation en vigueur sur l'usage d'Internet, en particulier, et des réseaux de communication numériques.

Elle expose le service proposé, à savoir une messagerie électronique à usage professionnel et également à usage personnel dans le cadre de la vie privée résiduelle.

Elle reprend aussi les engagements de l'institution au travers d'éléments techniques qui sont centralisés dans une annexe nommée « Détails techniques relatifs à la messagerie ».

Les engagements des utilisateurs sont aussi rappelés dans le document de la charte et, en particulier, dans un article 6.3, sur lequel on va revenir après et qui concerne les conditions de travail et éventuellement les risques psychosociaux.

Elle précise aussi l'usage des listes de diffusion et les modalités qui sont mises en œuvre en cas d'absence ou d'empêchement, de mutation des utilisateurs, d'inactivité prolongée du service ou de difficultés dans le cadre de la divulgation des codes d'accès.

Et puis une partie sur les limitations du service et les sanctions prévues en cas d'utilisation frauduleuse ou irrégulière de la messagerie sont indiquées.

Je vous indique aussi que ce document a été présenté en CHSCT le 30 novembre et a été adopté également à l'unanimité. Il a été présenté hier en comité technique.

En ce qui concerne l'article 6.3, je vais peut-être laisser Samuel Mercier vous le présenter. Cela concerne les conditions, en fait, qui ont été demandées par les membres du CHSCT en ce qui concerne l'utilisation de la messagerie dans le cadre éventuellement de facteurs de risques psychosociaux.

**M. Mercier.**- Effectivement, le CHSCT, bien sûr, a été saisi de cette question et a souhaité qu'on module la formulation qui... On va peut-être montrer le document, le point 6.3... Vous avez en rouge : « L'utilisateur s'engage à utiliser le service de manière la plus raisonnable possible. Il est recommandé de ne pas transmettre de messages ». Il manquait le « pas », donc on rajoute « de ne pas transmettre de messages en dehors des heures ouvrables ».

Ensuite, « il est rappelé que l'envoi d'un message n'implique pas une réponse immédiate » et on supprime « forcément ». « Le destinataire dispose d'un délai raisonnable pour y répondre. »

Cela s'inscrit dans un plan plus global de promotion de la qualité de vie au travail. C'était lié aussi à l'intervention du cabinet extérieur lorsqu'il avait mené un diagnostic des risques psychosociaux. Cette thématique de l'usage de la messagerie électronique était venue parmi les thèmes importants parce qu'effectivement, recevoir un message le dimanche tardivement, avec une injonction qui est parfois implicite d'y répondre de suite, est forcément déstabilisateur pour la personne qui le reçoit. L'idée, c'est que, bien sûr, on ne peut pas interdire à l'expéditeur de traiter le mail à sa convenance, mais il ne doit en aucun cas y avoir une obligation de réponse en dehors des horaires habituels et dans un délai qui serait raisonnable et pas en instantané. Ces deux nuances ont été apportées pour amender le document.

**M. de Mesnard.**- Je voudrais attirer l'attention sur ce qui est au bas de la page 5. « Il ne faut pas transmettre de messages à caractère injurieux ou diffamatoire. » On voit trop souvent des messages qui contiennent des propos que je qualifierais de non professionnels.

**M. Mercier.**- Justement, le CHSCT a souhaité que nous puissions ajouter une annexe avec ces recommandations. Vous avez le document qui permet de prendre connaissance de 4 recommandations essentielles de bonnes pratiques.

La première recommandation est d'adapter le message au contexte, donc d'avoir une certaine intelligence dans l'utilisation de la messagerie électronique parce qu'une mauvaise compréhension génère des souffrances.

La deuxième est de ne pas abuser et de vérifier la pertinence des destinataires parce qu'il y a beaucoup d'envois collectifs massifs qui ne sont pas toujours justifiés, notamment le « répondre à tous » systématique.

La troisième est effectivement de prendre conscience de l'impact éventuel du message. Donc ce qu'évoque Louis de Mesnard, c'est qu'un message agressif polémique peut être générateur de souffrances.

Ce sont des règles élémentaires de bienséance, mais qui sont finalement plus adaptées dans la vie quotidienne avec des contacts en vis-à-vis, mais où curieusement, avec ces nouvelles facilités de communication, on pourrait effectivement s'abstraire de certaines règles de bienséance en pensant que c'est plus simple d'écrire que de parler à la personne. En tout cas, bien prendre conscience de l'importance de l'autre, du lecteur.

La quatrième recommandation renvoie à la réception de messages en dehors des heures de travail. Il est bien sûr, ici, recommandé de se référer au paragraphe 6.3 qui vous a été présenté.

**Le Président.**- Merci beaucoup à tous les deux. Avez-vous des commentaires ou des questions additionnelles sur ce document ? Oui, Jean-Emmanuel.

**M. J.-E. Rollin.**- Je reviens sur le paragraphe 6.3 parce qu'il ne me satisfait pas. On ne va pas régler les problèmes que l'on a actuellement avec les mails. Je le dis très clairement. On ne fait rien. On ne fait qu'une recommandation. Je pense qu'on aurait dû aller plus loin parce que comme vous l'avez dit, Monsieur Mercier, on ne peut pas empêcher les destinataires de répondre à des messages en dehors des horaires.

Simplement, quand vous recevez de votre supérieur hiérarchique de 5 à 10 messages à des heures indues, à un moment, vous vous sentez dans l'obligation d'y répondre, et c'est là où c'est sournois.

Vous avez actuellement des agents qui vous disent que le dimanche soir, ils passent plus d'une heure à répondre à leurs mails parce qu'ils se sentent dans l'obligation, parce que le lundi matin, quand ils prennent leur service à 8h00, à 8h30 le chef de service vient les voir pour leur dire « pourquoi n'avez-vous toujours pas répondu à mes mails ? ». Ils n'ont pas le temps de le faire en une demi-heure. Ils le font de chez eux. C'est cela que l'on aurait aimé régler, que l'on aurait aimé voir apparaître. Et le « il est recommandé » n'est, pour nous, pas satisfaisant.

Je rappelle quand même qu'un certain nombre d'entreprises ont été condamnées parce que des mails indus avaient été envoyés en dehors des heures ouvrées. Cela a été considéré par les tribunaux comme du harcèlement.

Ce problème-là, au départ, la suppression du « forcément » est déjà un premier pas qu'on avait demandé en comité technique, mais l'écriture là, n'est pas satisfaisante.

Je souhaiterais qu'il soit clairement écrit, par exemple, qu'on n'a pas à répondre aux mails en dehors des heures de service. Voilà, c'est clair. C'est-à-dire



que si les personnes, quelles que soient leurs responsabilités, envoient des mails, elles peuvent le faire. Alors, c'est vrai qu'hier, en comité technique, on m'a dit qu'on avait mis cette phrase de cette manière pour répondre aux questions d'urgence. Je l'ai redit : la question d'urgence n'a pas à apparaître là puisqu'elle est réglée par la loi de 1983 sur les droits et devoirs des fonctionnaires où nous sommes réquisitionnables et joignables à tout instant en moment de crise. Donc la question d'urgence n'apparaît pas. On ne l'a même pas, quelle que soit la situation. On n'a pas à régler ces questions d'urgence.

**M. Mercier.**- Oui, je pense que vous avez raison de le rappeler. C'est une avancée. C'est ce que l'on appelle le droit à la déconnexion. C'est-à-dire que les personnes ont le droit de se déconnecter, par exemple, pendant le week-end. Mais je pense qu'il faudra peut-être faire un premier bilan au bout de quelques semaines ou quelques mois de l'impact de cette charte. La charte ne va pas forcément résoudre tous les problèmes, mais elle participe quand même de la sensibilisation des utilisateurs. Vous auriez souhaité que ce soit sans doute plus ferme, mais le texte qui dit « il est rappelé que l'envoi d'un message n'implique pas une réponse immédiate », le fait d'avoir enlevé « forcément » vient quand même abonder dans votre sens dans le fait que l'on n'est pas en droit d'attendre une réponse le dimanche soir. Si ce que vous décrivez se généralise, je pense qu'effectivement, il faudra revenir sur cette question, mais j'ose espérer que ce sont des cas tout à fait exceptionnels.

**M. J.-E. Rollin.**- Malheureusement, non, parce que là, nous avons un certain nombre d'agents, dont justement nous sommes en train de... Je pense que cela pourrait aller beaucoup plus loin que simplement cela. On espérait la charte. On attendait la charte. Mais la charte ne réglant pas ce problème-là, on le réglera certainement d'une autre manière. Mais on a un certain nombre d'agents à qui, justement, on leur dit bien de garder tous ces mails qui sont envoyés à des heures indues, où certains indirectement demandent la réponse, et qui sont envoyés de manière régulière.

Ce n'est pas de temps en temps. On pourrait comprendre que cela arrive une fois de temps en temps parce qu'on est en période d'examen. Que ce soit un enseignant-chercheur ou un responsable administratif qui envoie et demande une réponse, on peut le comprendre sur une période où, par exemple, on sort d'un jury et on n'a pas fait forcément attention à l'heure. Ce n'est pas ce qu'il y a derrière. C'est qu'on a des chefs de service et d'autres personnes qui, de manière régulière, envoient aux mêmes personnes et surtout dans certains services à des personnes bien ciblées parce qu'ils savent que ces personnes-là le dimanche ou le samedi vont répondre à ce message. Ils ne l'envoient pas à d'autres qui vont les envoyer bouler. Quand je parle de harcèlement, c'est cela que l'on voulait voir apparaître dans cette charte quelque part.

**Le Président.**- OK. Cédric, tu voulais intervenir.

**M. Clerc.**- J'ai participé au groupe de travail issu du CHSCT qui a travaillé sur cette question. Toutes les organisations syndicales représentatives ici y ont participé. Je peux attester qu'il y a eu un gros travail de concertation, de réflexion. Mme Rito, directrice du PSIUN, est également venue à quelques réunions pour nous

expliquer la charte de manière globale, etc. Il me semblait qu'il y avait un consensus sur ce point.

Effectivement, le CT a rectifié le mot « fortement conseillé » (c'est cela ?) pour légitimer encore plus, expliciter peut-être, l'esprit du texte qui est en passe d'être publié.

Je pense que cette charte et cette notion de ne pas répondre aux mails doivent être diffusées très largement et que chacun s'en empare. Je veux dire que les collègues n'ont pas à se connecter, s'ils n'en ont pas envie, chez eux à leur messagerie.

Dans les discussions, on a aussi entendu que c'était un confort pour beaucoup d'entre nous, pour beaucoup de membres de la communauté de pouvoir, le soir, après une journée peut-être très active ou d'autres activités qui ne permettaient pas d'envoyer des mails, en étant posé, de profiter de ce temps-là pour envoyer des mails.

Je crois qu'ici, on spécifie bien justement qu'il n'y a aucune obligation de la part des collègues de répondre à ces mails. Cela sera inscrit dans le verbatim et il faudra que les collègues s'en emparent.

S'il y avait le moindre problème à ce niveau, s'ils avaient la moindre pression, je les engage à se rapprocher de la Direction ou des syndicats et on se fera fort de défendre cette notion. Après, il faut que chacun, je pense, avec cet outil, prenne la mesure justement, effectivement, de ce que cela peut générer comme stress, etc.

Mais pour le SNPTES, on estime que ce texte va dans le bon sens et protège les personnes qui, effectivement cela arrive, se sentent harcelées par ces messages qui arrivent à toute heure du jour et de la nuit parfois. Mais on a le droit de se déconnecter, vous l'avez rappelé. Il n'y a aucune obligation là-dessus et tous les personnels qui seraient en situation de stress par rapport à cela ou à qui on ferait des reproches, je les engage à venir vers nous et je pense qu'on sera entendu par tous.

**Le Président.-** Merci. Il est clair que c'est une étape dans un dispositif que l'on est en train de mettre en place et que l'adoption de cette charte va permettre de formaliser un certain nombre de recommandations ou de prescriptions. Comme le disait Samuel, le dispositif est vivant, il est évolutif. On l'analysera et on verra s'il est nécessaire de le raffermir.

Ceci étant, je vous propose qu'on adopte cette charte d'utilisation de la messagerie électronique.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des attentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

**21 voix pour (unanimité)**

## **6. Charte d'usage du système d'information par les organisations syndicales**

**Le Président.-** Le dernier point a été débattu hier en CT pour qu'on s'aperçoive que, finalement, on n'était pas tout à fait prêt à soumettre à votre délibération cette charte d'usage du système d'information spécifiquement par les organisations syndicales. Pierre-Étienne va donner quelques éléments de complément, mais on retravaillera ce dossier pour formaliser spécifiquement ce point.

**M. Thepenier.**- Effectivement, la charte avait été dans un premier temps, il y a déjà quelques années, débattue afin de mettre en place un cadre qui permette de décider les questions d'organisation du système informatique vis-à-vis des organisations syndicales. En revanche, hier, en comité technique, un arrêté du 4 novembre 2014 a été indiqué et n'a pas été expertisé à la lumière de la charte. Donc il va falloir que l'on prenne le temps de pouvoir étudier ce document et de voir comment il s'insère dans la charte. Ceci dit, c'est un arrêté d'application du décret de mai 1982 sur le droit des organisations syndicales dans le cadre de l'usage du numérique. Donc je ne pense pas qu'il remettra en cause fondamentalement la charte, mais il faut qu'on prenne le temps, effectivement, de s'en assurer et de vous le représenter ultérieurement.

**Le Président.**- Oui, Jean-Emmanuel.

**M. J.-E. Rollin.**- Je vais quand même intervenir parce que j'ai trouvé cela scandaleux hier qu'on nous présente une charte et que ce soit moi qui présente à l'administration un arrêté d'application. Je pense que quand on touche aux organisations syndicales et au droit syndical, il y a quand même un minimum de respect à avoir par rapport à cela. C'est faire preuve de légèreté par rapport à ce problème et ce n'est pas la première fois par rapport aux organisations syndicales. Ce n'est pas la première fois depuis le début de ce mandat. Donc c'est vrai qu'hier, on était un peu en colère par rapport à cela, à ce niveau-là. Et quand vous dites que c'est simplement un décret d'application, il réprecise un certain nombre de choses et j'espère qu'à la lecture attentive que vous en ferez, vous vous apercevrez qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels la charte est en complète contradiction par rapport à cet arrêté. Cela est quand même un point sur lequel on ne pouvait pas laisser passer cette application. Donc de dire que c'est mineur, non, ce n'est pas mineur. C'est l'application d'un arrêté de 2014 sur lequel il n'y a eu aucun regard. Donc à un moment, quand on présente un document, il faut quand même regarder dans quel cadre législatif on se pose. Je le redis : j'ai trouvé que cela était hier un manque de respect vis-à-vis des organisations syndicales de ne pas avoir regardé ce qui s'applique à elles. Mais ce n'est pas la première fois que le droit syndical n'est pas respecté depuis 4 ans et cela devient insupportable.

**Le Président.**- On pourrait également avoir une lecture qui soit positive et qui consiste à dire que précisément l'accès des organisations syndicales aux listes de diffusion dans l'établissement a été mis en place depuis le début de ce mandat. Que cette charte vise précisément à le formaliser...

**M. J.-E. Rollin.**- C'est la loi.

**Le Président.**- Bien sûr, mais cela n'était pas le cas auparavant. C'est précisément notre équipe qui l'a mis en place et je trouve que c'est tout à fait normal. Je pense que c'est effectivement un droit tout à fait normal. C'est nous qui l'avons mis en place. La charte, précisément, vise à le formaliser. C'est également une avancée et si ce texte doit être pris en compte dans la charte, on va, bien sûr, le faire. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

On va donc pouvoir passer maintenant au point suivant qui est un point important et qui a trait au patrimoine immobilier et à l'acquisition d'un banc d'essais véhicules à l'ISAT à Nevers. Je vais donc laisser Anne Girollet présenter ce dossier.

Merci, Anne.

#### **IV) Questions relatives au patrimoine immobilier**

##### **Acquisition d'un banc d'essais véhicules à l'ISAT**

**Mme Girollet.**- Merci. Aujourd'hui, il est soumis à votre délibération l'une des opérations du CPER 2015-2020, à savoir l'acquisition d'un banc d'essais véhicules pour la recherche à l'ISAT dont vous avez reçu une présentation.

Les coûts estimés sont de 2,25 millions d'euros à financer à hauteur de 0,5 par l'État, 1,5 par la Région, et 0,25 par le partenaire privé PRIVTECH.

La maîtrise d'ouvrage, évidemment, sera assurée par l'université de Bourgogne.

Ce banc d'essais véhicules équipera le nouveau corps de bâtiment A2 construit en 2014 dans le cadre du précédent CPER, en vue de créer des infrastructures de recherche en énergétique, filière qui a permis à l'ISAT et au laboratoire DRIVE de se développer. Cet équipement permettra de tester en conditions maîtrisées les véhicules routiers pour mesurer leurs performances énergétiques et écologiques. On le sait, l'actualité assez récente sur les contrôles nous rappelle toute l'importance du sujet. Il nous permettra aussi le développement des dispositifs et des systèmes embarqués des véhicules intelligents et communicants, des aides à la conduite, des interfaces homme-machine, de nouveaux matériaux, des innovations technologiques.

PRIVTECH, le partenaire privé de recherche et de développement, qui a signé une convention pour l'exploitation conjointe du bâtiment et des équipements, a démarré l'installation de machines statiques qui permettent déjà des essais de puissance qui seront évidemment complémentaires aux essais dynamiques. PRIVTECH a également engagé un ingénieur, d'ailleurs récemment diplômé de l'ISAT, pour l'exploitation de cet équipement.

D'autres partenariats sont en cours, avec la Direction générale de la répression des fraudes et également avec des acteurs industriels.

Enfin, c'est un projet qui s'inscrit dans la technopole de Nevers Magny-Cours comme plateforme technologique pour les véhicules et la mobilité durable. C'est stratégique dans cette évolution de contexte régional, mais aussi évidemment mondial. Encore une fois, l'actualité nous l'a rappelé.

Voilà quelques mots sur le projet.

Si vous avez des questions.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Anne.

Frédéric.

**M. Debeaufort.**- Je peux aussi amener un élément qui est tout frais puisque cela date de jeudi dernier quand j'y étais pour l'audit de la CTI. L'ISAT n'étant pas engagé sur ce plateau technique avec les grands groupes automobiles par convention pour ce qui est du contrôle des véhicules, et cet équipement étant le seul équipement national public de ce type en France, le ministère des Transports a

sollicité l'ISAT pour être centre de contrôle et de référence national par rapport aux véhicules des grandes marques de constructeurs.

**Mme Girollet.**- C'est officiel ?

**M. Debeaufort.**- C'est ce que nous a annoncé Luis lors de l'audit de la CTI.

**M. de Mesnard.**- Il me semble que c'est vraiment un équipement très important dans le cadre de la COP 21, etc. Que l'ISAT puisse être doté d'un tel équipement est un atout qui me semble énorme. Et puis quand on met en perspective avec le scandale dit « scandale Volkswagen » dont vous avez tous entendu parler, on voit bien que c'est extrêmement important, et ce que vient de dire Frédéric Debeaufort le montre.

**Le Président.**- Tout à fait. Pour terminer, je voudrais dire qu'on est bien ici, c'est ce que vient de dire Anne, dans le renforcement d'un pôle véritablement européen autour de l'automobile et des transports sur Nevers Magny-Cours. C'est quelque chose qui est absolument déterminant dans la consolidation, dans l'ancrage territorial de l'université de Bourgogne sur tous les territoires bourguignons. C'est quelque chose qui prend encore plus d'importance à l'heure de la fusion des régions et à l'heure où la Nièvre et le bassin territorial de Nevers vont se trouver dans un cadre de concurrence qui sera beaucoup plus ouvert. Donc renforcer l'ISAT, renforcer Nevers, permettre de soutenir l'activité du laboratoire DRIVE et de l'activité de transfert de technologies est quelque chose qui a une importance économique et sociale absolument déterminante. Il y a donc une cohérence complète de ce projet que je vais donc soumettre à votre approbation, à moins que vous n'ayez des interrogations supplémentaires.

Pas d'interrogation, donc je soumetts à votre approbation ce dossier d'expertise sur l'acquisition d'un banc d'essais véhicules à l'ISAT.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

### **21 voix pour (unanimité)**

Merci beaucoup, Anne, de nous avoir présenté ce dossier, et on passe la parole à Franck Denat pour le bilan des travaux de la dernière commission de la recherche. Tu viens... Comme tu veux, Franck.

**M. Denat.**- Je vais rester là.

**Le Président.**- Tu peux. Je pense que tu as le micro. Tu peux parfaitement le faire d'où tu es.

## **V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 03 décembre 2015**

### **1. Campagne BQR 2016 (Programme 1, 2, 3 et 4) : attribution des subventions**

**M. Denat.**- La dernière commission de la recherche s'est prononcée sur l'attribution des enveloppes des différents programmes de la campagne BQR.

On peut peut-être commencer par le programme 4 puisque, vous le savez, il y a 4 programmes dans le BQR. Le premier programme concerne le soutien aux projets scientifiques. Le deuxième, c'est pour le soutien à l'organisation de colloques et de congrès. Le troisième, qui existe depuis l'année dernière, c'est l'aide au montage de projets internationaux. Enfin, le programme 4 est le programme pour le financement de deux stages post-doctoraux.

Si je propose de commencer par celui-ci, c'est parce que les modalités de sélection sont différentes pour ce programme par rapport aux trois autres. Pour ce programme, en fait, ce sont les écoles doctorales qui se réunissent entre elles sous la houlette, on va dire, d'Alain Pugin qui est chargé d'organiser cette réunion, pour pouvoir arbitrer sur le choix des deux sujets qui seront financés via le BQR pour 2016.

Il faut savoir que cette année, un nombre croissant de demandes a été enregistré. Il y a eu 16 demandes au total, je vous le rappelle, pour deux allocations seulement. Cela est dû au fait qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des allocations post-doctorales avec d'autres outils.

Les 2 projets qui ont été retenus sur les 16 qui ont été demandés, c'est le projet n° 14, pour l'unité Biogéosciences, avec un titre qui est « Changements globaux, interactions hôte-parasite et maladies émergentes », et le deuxième retenu pour cette année sera à l'ICMUB, avec Jean-Claude Chambron, sur un projet intitulé « Développement de chélateurs du zirconium-89 bio-inspirés pour la tomographie d'émission de positrons ». C'est le numéro 64.

Le premier, c'est l'école doctorale Environnement, Santé et le deuxième, c'est l'école doctorale Carnot-Pasteur. Sachant que dans leurs critères d'arbitrage et de sélection de ces programmes évidemment, en premier lieu, c'est la qualité des sujets qui est examinée, mais les écoles doctorales ont aussi un historique pour faire en sorte que les différentes écoles doctorales, et à l'intérieur de ces différentes écoles doctorales, les différentes unités de recherche, puissent aussi être de temps en temps satisfaites et que ce ne soit pas toujours les mêmes qui récupèrent ce type de financement.

Ensuite, trois projets ont été mis en liste complémentaire au cas où l'un des deux projets ne serait pas satisfait. Vous avez le dernier, le 108, à la MSH, « Les voitures du futur en contexte écoresponsable ». Donc en premier sur la liste complémentaire.

Ensuite, en deuxième, on a de nouveau l'école Carnot-Pasteur avec un stage à l'ICB, « Cristallisation explosives dans les films minces de verres métalliques : une étude par dynamique moléculaire ».

Enfin, en troisième position, en Environnement, Santé, dans l'équipe GAD, « Compréhension des mécanismes cellulaires de la rétinopathie pigmentaire dans le syndrome de Cohen ».

C'est vraiment un travail qui a été fait en amont par les écoles doctorales comme cela se fait depuis toujours, depuis que ce programme existe dans le cadre du BQR, et qui a été validé à l'unanimité par la commission de la recherche.

S'agissant des trois autres programmes, la méthode est un petit peu différente dans la mesure où un bureau de la commission de la recherche se réunit en amont, envoie les différents projets à deux rapporteurs qui examinent les candidatures, qui retournent un rapport. C'est donc avec l'aide de ces experts que le bureau, en amont, propose une attribution qui est, ensuite, validée par la commission de la recherche.

Si on prend le programme... Si vous le voulez bien, on va faire en remontant. On va prendre le programme 3 parce que c'est peut-être plus simple de faire comme cela. Vous allez comprendre pourquoi ensuite.

Si on prend le programme 3. Je vous le rappelle, c'est un programme qui existe depuis seulement un an pour aider au montage de projets d'abord européens et qu'on a ensuite étendu aux internationaux. Il avait eu un succès assez mitigé pour sa première année d'existence l'année dernière, mais qui, cette année, a eu beaucoup plus de succès puisqu'on a eu 7 demandes.

L'enveloppe est de 23 000 euros pour ce programme. On a eu 7 demandes et parmi les 7, au vu du rapport des experts et avec différents critères, nous avons choisi d'en retenir 3 seulement. Vous les avez. C'est le numéro 72. C'est un projet intitulé IRMaP, à l'Institut de mathématiques de Bourgogne. Il serait financé à hauteur de 4 000 euros. Il s'agit du montage d'un projet européen H2020.

Ensuite, le projet 106, qui est un dossier porté par la MSH, par Laurent Gautier, sur le thème « Dictionnaire textuel européen de la vigne et du vin ». Il serait financé à hauteur de 5 000 euros, là aussi pour répondre à un appel à projets H2020.

Le troisième projet qui serait retenu serait le projet 113 du laboratoire SPMS, porté par Patrick Bouchet, sur le thème « Les destinations touristiques : des représentations et des expériences différenciées. Application aux destinations européennes vues par les Européens et les Asiatiques ». Le financement serait à hauteur de 5 000 euros.

Si vous faites le total, vous tombez sur un total de 14 000 euros pour une enveloppe initialement prévue à 23 000 euros. Et comme l'année dernière, il a été décidé que la différence, donc 9 000 euros, serait reversée vers le programme 1, le programme « Aide au soutien de projets scientifiques », pour augmenter cette enveloppe. C'est ce qui avait été fait déjà l'année dernière. La différence avait été plus grande puisqu'on n'avait qu'un projet de demande d'aide au montage qui avait effectivement été satisfaite, mais là, on a à la fois satisfait 3 demandes qui nous paraissaient vraiment pertinentes et, en même temps, récupéré un petit peu de l'enveloppe pour pouvoir abonder davantage le programme 1.

Ensuite, si on continue, en remontant, avec le programme 2. Le programme 2, il s'agit de l'aide à l'organisation de colloques et de congrès. L'enveloppe est de 50 000 euros. Nous avons reçu 43 projets et nous avons proposé d'en retenir 30, évidemment en diminuant souvent l'enveloppe demandée, mais cela permet quand même d'aider les collègues à organiser leur congrès.

On ne va peut-être pas faire la liste, cela serait un peu rébarbatif d'en faire la liste exhaustive.

Là aussi, ce sont des dossiers qui ont été expertisés et donc évidemment l'analyse des experts nous a été utile.

Un autre critère qui a été pris en considération, c'est le classement par l'unité lorsque la même unité proposait plusieurs dossiers dans le même programme. C'est le cas, par exemple, dans le programme 1 ou le programme 2 où, effectivement, les gros labos peuvent avoir émis plusieurs demandes. Évidemment, le classement qui a été établi à l'intérieur de l'unité a été pris en considération. Pas forcément toujours absolument suivi, puisqu'il y a aussi des critères qui sont ceux de la commission de la recherche de l'université, qui font qu'il peut y avoir des cas où ces classements ont éventuellement été remis en cause. Ils ne sont pas très nombreux. Mais sur des critères très clairs et sur lesquels il y a vraiment eu consensus, d'abord au niveau du

bureau qui a travaillé en amont sur les projets et, ensuite, au niveau de la commission de la recherche. Donc 30 projets sur les 43 demandés.

Si on passe au programme 1. Là, l'enveloppe prévue initialement était de 100 000 euros. Nous avons reçu 52 projets pour un total demandé de 400 000 euros. Donc le taux d'attrition est quand même assez élevé. D'autant plus que cette année, par rapport aux années précédentes, les collègues s'habituant, les directeurs de labos aussi s'habituant, on a reçu des dossiers quand même qui étaient pertinents, plutôt bien construits et, en même temps, les directeurs de labos avaient déjà fait un travail de sélection en amont. On n'a pas eu des dizaines de dossiers provenant d'une même unité, etc. Donc il y a eu déjà un travail de sélection en amont, ce qui fait que le taux d'attrition était d'autant plus élevé.

Il a été assez difficile de travailler. Souvent les dossiers étaient plutôt bien construits avec des rapports plutôt bons des experts. Donc cela a été assez difficile d'arbitrer.

À nouveau, évidemment, on n'a pas pu malheureusement satisfaire tout le monde. On n'a pas pu aussi satisfaire ceux qu'on a sélectionnés à hauteur de ce qu'ils demandaient mais, malgré tout, on a essayé de faire au mieux en essayant de ne pas trop saupoudrer en même temps. On est arrivé à un moment donné à un point assez délicat. Donc je vous rappelle que l'enveloppe est de 100 000 euros auxquels viennent s'ajouter les 9 000 euros récupérés sur l'enveloppe du programme 3 « Montage de projets européens ». 109 000 euros. Et après quelques heures de travail et d'arbitrage, on est arrivé à un total de 123 000 euros où là on était assez coincé entre continuer à rogner en appliquant une règle de proportionnalité un peu stupide, ce n'était pas très malin ou enlever deux ou trois projets de manière un peu arbitraire alors qu'on avait décidé aussi de respecter des équilibres entre les secteurs, les unités, etc. On était donc assez coincé à ce niveau-là. On a donc proposé de rester à cette enveloppe de 123 000 euros, de la financer à hauteur de 123 000 euros.

Cela veut dire, si vous faites le calcul, qu'il manque 14 000 euros. On a donc proposé que ces 14 000 euros soient pris, en fait, sur l'enveloppe dont dispose la commission de la recherche. Vous savez que la commission de la recherche, l'ex-conseil scientifique, dispose d'une enveloppe qui lui permet de pallier certains problèmes. On a donc proposé à la commission de la recherche de puiser dans ce qui restait de cette enveloppe « Commission de la recherche » pour abonder cette enveloppe « Aide au soutien aux projets scientifiques », ce qui nous paraît important pour tous nos collègues dans tous nos laboratoires. De cette façon, on a pu satisfaire 35 des 52 projets, encore une fois pas tout à fait, évidemment, à la hauteur de ce que les collègues souhaitaient, mais cela nous a permis quand même de satisfaire un certain nombre de dossiers de candidature.

Cette façon de travailler et la proposition qui a été faite, encore une fois cela a été très consensuel au niveau du bureau de la commission de la recherche et cela a ensuite été validé à l'unanimité par la commission de la recherche.

**Le Président.**- Merci, Franck. Je confirme qu'un très beau travail de dialogue est fait au niveau de la commission de la recherche, en articulation entre le bureau et la commission proprement dite, et avec un travail de grande qualité de préparation par les membres du bureau qui fait qu'au bout du compte, les décisions sont toujours acceptées sans difficulté par la commission de la recherche. Je voudrais donc te remercier, Franck, pour cette animation que tu conduis.

Laurence, tu veux intervenir.



**Mme Maurel.-** Oui, j'aurais deux questions à vous poser. Par rapport au programme 3, d'abord. Vous nous avez expliqué très clairement, d'ailleurs, et je vous en remercie qu'il y avait eu 7 demandes et 3 dossiers retenus. Donc 4 dossiers écartés et il restait pourtant de l'argent. Quel est le message envoyé aux collègues dont les dossiers n'ont pas été retenus ? Est-ce que les dossiers ne sont pas suffisamment bien montés ? Vous disiez vous-même que c'était un programme qui commençait à se développer mais, au départ, il n'y avait pas beaucoup de monde.

Parce qu'on peut s'étonner que l'argent qui reste ne soit pas utilisé pour valoriser un projet, quitte à demander aux collègues de peut-être reprendre un peu son dossier. Qu'est-ce qui a amené à faire ce choix ?

**M. Denat.-** En fait, cela dépend des projets. Pour les quatre restants, ils souffraient tous de faiblesses clairement. L'un n'était pas du tout éligible parce que je pense qu'il y a eu une erreur...

**Mme Maurel.-** D'aiguillage.

**M. Denat.-** ...de fléchage de la personne qui a présenté le projet. Ce n'était clairement pas l'outil adapté. Je pense que la personne n'avait pas compris que c'était pour monter un appel à projets international. Cela a donc été assez facile à écartier entre guillemets.

Pour un autre, c'était un projet où il n'était pas clair à quel appel à projets le demandeur allait effectivement postuler. On ne savait pas si c'était un projet qui avait déjà été accepté et pour lequel... C'était très ambigu au niveau du montage du dossier. On n'a vraiment pas su voir les raisons pour lesquelles le collègue demandait cette aide.

Pour deux autres, cela a fait l'objet de discussions parce que dans les deux cas, c'était une demande pour une ANR internationale. Vous savez, les PRCI. L'ANR a contracté avec certaines autres agences de moyens dans d'autres pays, c'est le cas avec l'Allemagne, c'est le cas avec le Canada, pour pouvoir monter des appels à projets communs, cofinancés par les deux pays.

Là, pour le coup, c'était deux cas avec le Québec si je me souviens bien, mais qui ne justifiaient pas quand même, à notre avis, et cela a fait consensus au niveau du bureau qui, encore une fois, représente tous les secteurs et tous les domaines de l'université. Même si on a élargi l'appel à projets à autre chose qu'H2020, l'idée est quand même que ce soit des projets qui nécessitent effectivement un investissement en termes d'organisation, de réunions, de déplacements de collègues, etc. Ce qui est le cas dans des projets de taille considérable avec des consortiums qui impliquent 4, 5, 6, 7, 8 équipes sur des pays différents, etc. Il nous a semblé que juste une collaboration bipartite avec, que ce soit le Québec ou l'Allemagne, peu importe, n'entraîne pas tout à fait dans ce cas-là. C'est pour cela que ces deux-là ont été...

Pour les deux autres, il y avait moins d'état d'âme. Pour ces deux-là, on s'est dit que cela risquait d'être la porte ouverte ensuite à trop de demandes de ce type. Il faut quand même que ce soit des projets ambitieux et qui impliquent effectivement de nombreuses équipes et des besoins financiers pour pouvoir monter ces projets très lourds en termes de réunions.

**Mme Maurel.-** D'accord. Ce sera important de le dire aux collègues pour qu'ils puissent reprendre ces critères qu'ils n'avaient peut-être pas perçus la première fois.

**M. Denat.-** Tout à fait. C'est un dispositif qui se met en place. Il y a une chose qu'on a décidée aussi un peu après coup. Effectivement, il y en a beaucoup qui ont été examinés par Raphaël Bretin qui est responsable de la cellule Europe, ANR, etc. On a pensé aussi qu'à l'avenir, ce serait bien qu'il soit systématiquement un des experts pour ces dossiers, pour avoir cette vision parce que lui, évidemment, c'est son travail. C'est un programme qui se construit petit à petit et qu'on essaie de faire évoluer année après année.

**Mme Maurel.-** Bien sûr. J'avais une deuxième question, donc je la pose dans la foulée. Vous nous avez bien expliqué ce reliquat d'euros qu'il y avait sur le programme 3. Sur le programme 2, les 50 000 euros ont-ils été utilisés ? Je n'ai pas fait le calcul.

**M. Denat.-** Oui. Exactement. On a dépensé toute l'enveloppe prévue.

**Mme Maurel.-** D'accord, merci.

**Le Président.-** Pierre Pellenard.

**M. Pellenard.-** Pour compléter le jeu des questions. Pourquoi les 9 000 euros n'ont-ils pas été reversés en partie au programme 2 et sont allés directement au programme 1 ? Le programme 2, c'est les colloques. Donc c'est quand même assez structurant, je pense, pour l'université de faire le choix d'avoir des colloques.

**M. Denat.-** C'est vrai que cela est structurant. En même temps, il y a moins d'attrition sur les colloques, très clairement. On a quand même satisfait 30 projets sur les 43. Les 13 qu'on n'a pas satisfaits, c'était aussi relativement souvent pour des raisons assez valables. Parfois le collègue fait une demande, c'est une réunion de labo ou un séminaire de labo. Ce n'est pas un congrès, ce n'est pas un colloque. Donc il n'y avait pas vraiment un taux d'attrition énorme comme on peut l'avoir sur le programme 1 où là on voit clairement, et c'est une conséquence claire de la baisse des crédits ANR, la difficulté d'aller décrocher des projets européens. Beaucoup de collègues, dans tous les labos, dans tous les domaines, ont de plus en plus de difficultés à aller chercher quelques milliers d'euros pour pouvoir financer au minimum leurs recherches, et là, il y avait vraiment un besoin clairement identifié. On a coupé encore plus largement que dans les colloques.

**M. Pellenard.-** Non, mais je suis pour abonder effectivement le programme 1. Ce n'était pas l'objet de ma question.  
Les post-docs, c'est un an de financement ?

**M. Denat.-** Oui. C'est 42 000 euros.

**Le Président.-** Merci. Avez-vous d'autres questions sur ce programme BQR ? Donc vous voyez, il y a un équilibre global qui est tout à fait intéressant.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose qu'on adopte dans leur ensemble ces quatre tableaux de financement dans le cadre du BQR.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

## **21 voix pour (unanimité)**

On voit maintenant un point qui est tout à fait ambitieux en termes de politique régionale, qui est la proposition que notre université devienne cotutelle de l'observatoire des sciences de l'univers THETA qui est une structure située à Besançon.

Franck, je te laisse faire la présentation.

## **2. OSU THETA : Convention de cotutelle de l'université de Bourgogne**

**M. Denat.**- THETA, c'est à la fois l'OSU THETA et, là, en l'occurrence, c'est l'UMS THETA, qui est une unité mixte de service. En fait, l'OSU THETA est une structure fédérative, vous l'avez ici, de composantes de recherche et d'enseignement de l'université de Franche-Comté et une structure fédérative qui comprend des unités de recherche de l'UFC, bien sûr, vous les avez ici, UTINAM, Chrono-Environnement, le département Temps-Fréquence de FEMTO-ST, l'UMS, donc l'unité mixte de service THETA, et deux laboratoires de l'université de Bourgogne, Biogéosciences et une équipe de l'ICB.

L'objectif, vous l'avez ici, c'est les sciences d'observation et les tâches de service dans le domaine des sciences de la planète, de l'univers et de l'environnement.

Ces projets sont menés en collaboration entre ces équipes depuis très longtemps. Ces collaborations existent.

L'UMS THETA est une unité mixte de service avec une cotutelle Université de Franche-Comté/CNRS.

L'objectif ici est de demander à ce que l'université de Bourgogne soit également tutelle de cette UMS puisque des laboratoires de l'université de Bourgogne sont impliqués dans ce projet.

Ce qui a été demandé à la commission de la recherche, ce n'est pas de se prononcer sur ce document-là vraiment, qui reste à modifier, à faire évoluer, etc. Il n'est pas terminé. C'est sur une position de principe par rapport à cette cotutelle qui ne serait d'ailleurs que pour un an, que pour 2016, puisque, de toute façon, après on verra au niveau du prochain contrat. Mais évidemment cela préfigurerait probablement une cotutelle pour le contrat à venir. Mais là, c'est une position de principe.

Il faut savoir que l'université de Bourgogne contribue déjà financièrement à l'OSU THETA puisque depuis quatre ans, l'université de Bourgogne contribue à hauteur de 18 000 euros chaque année. Cette somme est prise finalement maintenant de manière récurrente et automatique sur la fameuse enveloppe de la commission de la recherche dont je parlais tout à l'heure. Cela passe très facilement. C'est devenu un petit peu récurrent. Cela montre que de toute façon, l'université s'engage, y compris financièrement, dans ce projet. C'est à la fois pour l'affichage et par un souci de simplification. Cela paraîtrait assez naturel que l'université de Bourgogne devienne tutelle de cette UMS.

**Le Président.-** C'est en même temps un projet qui est porteur d'une formidable ambition dans le cadre du rapprochement entre l'université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté sur une thématique qui est tout à fait essentielle, avec, je crois, des équipes qui travaillent bien ensemble, qui s'entendent bien. On est ici, vous le voyez, dans un mouvement de rapprochement qui est l'une des briques supplémentaires qui permet de construire la Bourgogne Franche-Comté en termes d'enseignement supérieur et de recherche. Donc il n'y a vraiment que du bon dans ce projet tel qu'il vous est soumis aujourd'hui. Je ne vois pas vraiment d'effets secondaires.

**M. Denat.-** J'ai oublié de préciser que Jean-François Deconinck est venu présenter l'OSU THETA. Il était déjà venu, d'ailleurs, il y a trois ans, le présenter.

**Le Président.-** Oui, tout à fait. Il était venu, il y a trois ans, quand on avait abordé la question du financement.

Il est donc venu ici nous présenter la question en termes beaucoup plus politiques et stratégiques qui est le fait que notre université devienne cotutelle officiellement de l'OSU THETA.

Si vous avez des questions complémentaires sur ce projet, on les prend, et si vous n'en avez pas, je le soumetts à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions à ce projet de cotutelle par notre université dès janvier 2016 de l'OSU THETA ? Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Merci infiniment.

## **21 voix pour (unanimité)**

Avant le déjeuner et le buffet qui nous attend, il nous reste à prendre un certain nombre de délibérations sur les conventions et contrats qui vous ont été adressés comme on le fait traditionnellement, avec un certain nombre de subventions qui nécessitent une adoption formelle et les autres qui sont présentées pour compte rendu.

Louis, je te confie la parole.

## **VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats**

### **1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**M. de Mesnard.-** D'accord. On a, effectivement, un ensemble de conventions. Vous avez reçu les documents. La convention avec l'OSU THETA précisément, la subvention de 18 000 euros, qui est dans la suite logique de ce que nous venons de faire.

Nous avons des conventions qui relèvent du PAJI, avec l'UFR de Sciences de Santé et l'Espace Entreprises, 5 500 euros et 10 000 euros hors-taxes respectivement.

Une convention avec le pôle FVU. Donc une convention sur le financement du pôle d'excellence des pratiques sportives, 12 000 euros et 12 000 euros.

Ensuite, nous avons à nouveau, relevant du PAJI, trois conventions. Une, exactement le PAJI, 15 000 euros avec le Grand Dijon. Une relevant de l'Espace Entreprises avec French Tech Dijon-Bourgogne, 5 000 euros. Et une relevant du pôle Patrimoine, Fédération francophone de cancérologie digestive. Cela fait froid dans le dos au moment de passer à table.

Nous avons ensuite trois conventions relevant du CFVU : uB/Rectorat, uB/IAE avec l'IAE de Dijon et l'IAE de Besançon, et l'ISAT/l'université d'Orléans et Polytech'Orléans.

Enfin... Je cherche le document... Oui, c'est cela. Merci... Il y a une convention qui est un petit peu à part, qui est la convention entre l'UFR de Sciences de Santé et l'Institut français de formation en masso-kinésithérapie. Cette convention possède un volet financier, mais ce volet financier n'est pas encore au point. La négociation n'est pas terminée. Donc aujourd'hui, nous vous proposons de voter la convention, le volet financier sera examiné plus tard au printemps.

Frédéric.

**M. Debeaufort.**- Oui, je peux amener juste un élément sur le pourquoi cette convention vous est soumise sans deux articles. On est obligé de passer cette convention avant le 31 décembre 2015 puisqu'elle est en lien avec l'universitarisation des études de kinésithérapie. Si on n'acte pas l'universitarisation avant le 31 décembre, conformément à l'arrêté du 2 septembre auquel on est soumis, on ne pourra pas inscrire comme étudiants ceux qui ont réussi la PACES et qui sont entrés en première année de kiné, cette année. Cela veut dire que cette promo qui est entrée en septembre 2015 pour des études de kiné, quand elle arrivera à la fin de son cursus, ne bénéficiera pas du grade universitaire. Donc pour ne pas pénaliser les étudiants, nous vous soumettons la convention sans les deux articles financiers puisque les deux articles financiers sont dépendants de la future Région, entre autres. C'est-à-dire la prise en charge des droits d'inscription et la prise en charge d'un demi-support administratif. Là, les règles entre l'ancienne Région Franche-Comté et la Région Bourgogne sont très différentes pour les études de kiné. En Franche-Comté, c'est intégralement pris en charge par la Région, en Bourgogne rien n'est pris en charge par la Région. C'est la future assemblée régionale qui va l'acter. Donc on ne peut pas s'engager sur ces deux articles. Par contre, c'est la convention-type qui a été distribuée dans toutes les universités et toutes les régions pour les études de kiné. Mais, par contre, pour nos étudiants, il nous est important d'acter avant le 31 décembre l'universitarisation des kinés.

**M. de Mesnard.**- Comme vous pouvez le voir dans ce qui est projeté, la convention détermine les modalités de participation, les responsabilités des trois signataires. On s'engage dans une démarche d'auto-évaluation du dispositif de formation. La formation conduit au diplôme d'État de masseur-kiné et fera l'objet d'une évaluation périodique par l'autorité indépendante en charge de l'évaluation auprès du ministère de l'Enseignement supérieur. C'est donc tout à fait classique. Simplement, le volet financier sera voté ultérieurement dans un CA au printemps.

**Le Président.**- Merci. Je vous propose qu'on adopte ces conventions en bloc.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

### **19 voix pour (unanimité)**

Puis l'autre liste de conventions, ce sont les conventions qui...

## **2. Compte-rendu des conventions hors subvention**

**M. de Mesnard.**- Ce sont les conventions qui n'emportent pas versement de subvention. Elles sont là juste pour compte rendu. Il y en a énormément. Je pense que vous les avez reçues et regardées. De toute manière, nous n'avons pas à les voter. Elles sont là pour l'information des administrateurs.

**Le Président.**- Je vous remercie. Se termine ainsi la première phase de ce conseil d'administration. Nous avons un buffet qui nous attend dans la salle où nous nous réunissons habituellement pour les buffets et nous reprendrons le fil du conseil d'administration à 14h00. À tout à l'heure.

À tout de suite, en fait, pour le déjeuner.

*(Suspendue à 12h27, la séance est reprise à 14h00)*

**Le Président.**- Pour cette deuxième partie de notre conseil d'administration, j'ai vraiment très grand plaisir à accueillir parmi nous le Président Patriat que je voudrais d'abord remercier d'être ici et puis je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, François, de toute l'attention que vous avez eue, pendant ce mandat, pour l'université de Bourgogne, du soutien que vous nous apportez, que la Région a apporté à l'enseignement supérieur et à la recherche globalement et à l'université de Bourgogne en particulier.

Très rapidement, les programmes d'action régionaux pour l'innovation qui sont venus soutenir la recherche, le contrat de plan État-Région à travers lequel la Région intervient massivement avec l'État, la rénovation de l'esplanade Érasme dans laquelle la Région a été très largement engagée sont autant de grands chantiers sur lesquels l'engagement de la Région, sous votre gouvernance, n'a jamais été pris en défaut.

Au-delà de l'engagement, de l'investissement, je voudrais également vous remercier pour la confiance que vous avez eue dans la stratégie de différenciation scientifique que nous avons menée. Nous avons choisi avec beaucoup de volontarisme en 2012 d'afficher des domaines de différenciation scientifique de l'université. La Région a fait confiance en ce travail puisque la stratégie de différenciation intelligente qui a été conduite par la Région s'est très largement appuyée sur les choix qui avaient été les nôtres.

On a fait beaucoup d'autres choses ensemble. Vous avez construit l'ERIE. Vous avez conçu et imaginé l'ERIE et, de fait, pour nous, université de Bourgogne, c'est une chance puisque c'est un bâtiment où les dispositifs académiques et les dispositifs économiques travaillent ensemble et se rencontrent.

On a construit ensemble le GIP Bourgogne Vigne et Vin. Tous les deux, on en a été les moteurs.

Et puis à l'heure où vous avez été un des moteurs très forts de la future grande Région, avec nos partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous avons cherché à donner du contenu à cette grande Région que vous avez voulue.

Pour toutes ces raisons, vous êtes, de fait, membre de notre conseil d'administration. Cela explique que vous soyez parmi nous cet après-midi, et pour ce dernier conseil d'administration de la mandature, c'est un symbole vraiment très fort. Donc un grand merci.

**M. Patriat.**- Merci, Alain. Merci.

**Le Président.**- Vous voulez peut-être nous dire un petit mot.

**M. Patriat.**- Juste un petit mot. Je ne vais pas prolonger vos débats. Alain m'a demandé très gentiment de revenir cet après-midi, alors que l'on vote le budget au Sénat, à la fois le budget rectificatif 2015, mais aussi le budget 2016. J'ai accepté de revenir volontiers, non pas sur le lieu des crimes, mais sur le lieu d'actions communes que nous avons faites ensemble.

C'est vrai que la première action que j'avais faite lorsque j'avais été élu Président de la Région en 2004, avec Jean-Claude Fortier à l'époque, a été de venir à l'université, en disant que tout converge et que tout part d'ici.

Nous avons la chance d'avoir un campus extraordinaire, d'être une petite université pluridisciplinaire avec santé, c'est bien, et d'en être quand même un outil assez performant avec, dans le domaine, de l'enseignement supérieur, de la santé à côté, de la recherche, pas suffisamment. Donc en effet, on en a fait, tout au long de ces 12 ans, un fil rouge autour d'une compétence qui n'était pas la nôtre, qui était à part dans le contrat de plan, et on est allé bien au delà, je pense, autour... Je ne vais pas rappeler ce que vous avez dit à l'instant.

L'esplanade Érasme en est un.

La fusion. On a commencé après vous, mais on va finir avant vous. D'accord ? C'est un vrai sujet qui nous a créé beaucoup de mobilisation, mais qui maintenant est sur les routes et qui *de facto*, avec la grande Région, trouvera sa nature elle-même, avec le tempo qui est le sien à travers la COMUE aujourd'hui. Il en sera de même dans le domaine de la Santé demain.

Je voudrais dire aussi tout ce que vous avez évoqué. Je pense aussi au CROUS. Je pense aussi... Évidemment, vous avez évoqué Novaria à côté et tout le soutien aux thèses, tout le soutien à la recherche qu'on a mené à côté. On l'a fait avec des collaborateurs.

Voilà une partie importante du budget que l'on a doublée. J'ai voulu doubler le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pendant ces 12 ans. Il faudra encore faire mieux maintenant parce que c'est de chez vous, de l'innovation, de la formation, que dépend à la fois l'attractivité, c'est le côté exogène, et le côté endogène, c'est demain le développement de notre activité.

Cette université dont je parle souvent. Pendant mon premier mandat, j'étais Vice-président chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ensuite, Stéphane l'a pris parce que j'avais un deuxième mandat à ce moment-là et je ne pouvais pas assumer toutes les fonctions, mais je sais que Stéphane s'est impliqué.

Il est réélu aujourd'hui, mais il ne peut pas être présent parce qu'il n'est pas installé. Je suis seul pour 50 personnes. Tout seul pour assumer jusqu'au 4 janvier cette fonction que j'assume avec beaucoup de fierté.

Je sais que maintenant, dans les fonctions qui vont être les miennes dans les 5 ans à venir, l'université ne sera pas exempte de mes préoccupations quotidiennes. J'y connais beaucoup de monde. L'université de Bourgogne, et Franche-Comté demain, est pour moi à la fois une immense fierté et un grand espoir.

Mais je sais que vous allez connaître aussi maintenant les vicissitudes des (*mot inaudible*) de printemps que sont les élections. C'est donc une autre période que j'ai connue, mais dont je me dispenserai maintenant à l'avenir pour ce qui me concerne. C'est donc avec un grand soulagement, mais je ne doute pas que demain, l'intelligence et le cœur l'emportent pour que cette université puisse poursuivre son développement dans le cadre exceptionnel qui est le sien avec les équipements qu'il faudra parfaire.

Je me souviens de l'inauguration de la Maison de l'université, de la Maison des sciences humaines à côté, à laquelle on a contribué. Tout cela, nous l'avons fait sans avoir jamais une appréhension quelconque sur le bien-fondé des moyens que nous mettions en œuvre pour la réussite de cette université.

Alors, bonne chance à tous, bonnes fêtes à tous et bonne année à tous.

Je vais rester une heure et demie avec vous parce que je suis le quorum aujourd'hui. Donc je suis là, très bien. Je suis Monsieur Quorum, mais je suis aussi l'ami et le soutien indéfectible.

Merci.

**Le Président.**- Merci infiniment, François, et pour rencontrer beaucoup de présidents d'université, je sais à quel point l'uB a eu de la chance d'avoir le soutien régional qu'elle a eu durant toutes ces années.

## VII) Modification des statuts de l'université de Bourgogne

**Le Président.**- Ceci étant, je vous propose qu'on entre maintenant, chers amis, dans l'ordre du jour, avec un premier point de l'ordre du jour qui correspond à l'évolution de nos statuts. Une modification des statuts de l'université de Bourgogne.

Il s'agit du point dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et qui fait suite à une remarque du ministère sur une discordance entre deux articles de nos statuts qui rendait impossible les inscriptions des personnels dans les différents collèges électoraux.

Je vous rappelle cette contradiction entre, d'une part, une répartition du corps électoral, en tout cas pour ce qui concerne les enseignants et les enseignants-chercheurs, en composantes telle qu'elle a toujours été pratiquée et telle qu'elle figure dans la structuration du corps électoral à la CFVU, à la commission de la recherche, et, d'autre part, un article qui a été ajouté de façon un peu subreptice par les services juridiques du ministère et qui indiquait que le corps électoral était structuré en sections CNU, et, bien sûr, une impossibilité de concilier ces deux propositions.

Au moment de la rédaction de l'arrêté électoral, Hélène Manciaux a noté cette contradiction, a interrogé les services juridiques du ministère qui ont confirmé cette analyse et qui ont indiqué qu'il convenait que l'on procède à une ultime modification de nos statuts.

Bien entendu, nous avons immédiatement engagé la mécanique institutionnelle qui permettait de conduire cette évolution : commission des statuts, comité technique et, aujourd'hui, validation finale en conseil d'administration.

On vous a adressé cette ultime évolution de nos statuts.

L'article concerné est l'article 40 dans lequel on a supprimé l'allusion à la structuration en sections CNU et donc il est rajouté que « le critère de rattachement aux secteurs de formation pour les élections des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés et des représentants des usagers au conseil



d'administration, est celui de la composante conformément à la répartition effectuée aux annexes 2 et 3 des statuts pour la commission de la recherche et la CFVU ».

Cette proposition nous ramène dans le cadre de l'organisation qui a toujours prévalu dans notre université.

Il a été ajouté que « dans l'hypothèse où l'application de ce critère s'avérerait impossible, il convient de laisser ces personnels et usagers choisir le secteur de formation auquel ils sont rattachés ». Il y a, en effet, un certain nombre de personnes assez limité pour lesquelles on pourrait ne pas structurer en fonction des composantes. Prenons l'exemple d'un ingénieur de recherche qui travaille dans un service administratif, il ne peut bien évidemment pas se rattacher en fonction des composantes. Cette nouvelle formulation permet d'éviter toute contradiction dans nos statuts.

Elle a été validée par la commission des statuts. Après cette validation par la commission des statuts, nous l'avons proposée aux services juridiques du ministère qui l'ont validée. Elle a ensuite été approuvée par le comité technique, je crois, à l'unanimité des membres du comité technique, si j'ai bonne mémoire. Elle est donc cet après-midi soumise à notre délibération.

Je peux répondre à vos questions sur ce sujet. Je crois qu'on avait déjà abordé la question, d'ailleurs, en information générale, à l'occasion d'un de nos derniers conseils d'administration.

S'il n'y a pas de questions particulières, il est vrai qu'on en a déjà bien débattu, je sou mets cette évolution de nos statuts à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention ?

Y a-t-il des refus de participer au vote ?

Je vous remercie beaucoup.

### **23 voix pour (unanimité)**

On peut donc maintenant aborder l'ensemble des questions financières qui sont le point lourd de l'ordre du jour de cette séance du conseil d'administration, avec une première partie qui portera sur l'architecture budgétaire qui est proposée pour l'année 2016.

Deux points qui nécessiteront une délibération et qui permettent d'éclairer notre organisation budgétaire, l'un sur l'organisation du financement de l'offre de formation et le second sur la mise en place d'un budget annexe immobilier.

Ensuite, nous pourrons débattre du budget initial. Sachant que la répartition des grandes masses de la part État de ce budget a déjà fait l'objet d'une approbation par les administrateurs à la fin du mois de septembre et que ce qu'il convient que nous approuvions aujourd'hui, c'est l'agrégation du budget État avec les ressources propres des différentes composantes, des différents laboratoires et services.

Dominique, c'est toi qui prends la parole pour l'ensemble de ces dossiers. Je te confie donc les commandes.

## VIII) Questions financières

### 1. Structure budgétaire 2016

**M. Delmas.**- Merci, Monsieur le Président. Chers amis, chers collègues, aujourd'hui va vous être présenté... Mais peut-être avant... Non ? Vous avez un point, la structure budgétaire, dans l'ordre du jour... C'est vous qui l'avez ou c'est...

**Le Président.**- Avez-vous besoin du diaporama ?

**Mme Gigarel.**- Non.

**Le Président.**- De toute façon, tout le monde a reçu les documents papier. Ce qui est important, c'est que vous fassiez une explication générale sur la structure budgétaire.

**Mme Gigarel.**- Dans les documents qui vous ont été transmis comme chaque année, il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur la structure budgétaire de l'année à venir.

La structure budgétaire de l'année 2016 est un petit peu particulière puisqu'elle prend en compte les nouvelles modalités de l'offre de formation qui vont vous être explicitées tout à l'heure et la préfiguration d'un budget annexe immobilier dans le cadre de la mise en place de la GBCP.

Cette structure, comme les années précédentes, compte un nombre croissant de centres financiers puisqu'ils sont totalisés au nombre de 603. Il y en a 62 en création et 19 en suppression pour 46 unités budgétaires.

Pour autant, l'objectif pour l'année 2017, avec la mise en œuvre de la GBCP et la mise en place de compartiments budgétaires bien plus grands en termes de structuration, nous permettra de réduire ce nombre de centres financiers à l'horizon 2017.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cette structure qui a été communiquée par le pôle PAJI.

**Le Président.**- Qui est quelque chose de très technique mais qui, en fait, fait le lit, qui permet de préparer notre organisation financière pour l'année qui vient, et vous savez que chaque année, il est nécessaire de procéder à des adaptations de cette structure budgétaire.

Sur ces questions de la structuration budgétaire avez-vous des questions ?  
Laurence.

**Mme Maurel.**- J'aurais juste des remarques. En parcourant le document, j'ai vu apparaître des noms qui m'ont un petit peu surprise. On parle bien du document avec toutes les structures et les noms des coordinateurs. Je ne sais pas comment vous les appelez exactement... Des responsables. Par exemple, je vois apparaître le nom de M. Monneret dans le département de Sciences du langage. M. Monneret est parti de notre université.

**Mme Gigarel.**- La mise à jour de cette structure budgétaire, en fait, est réalisée sur la base d'un questionnaire qui est adressé à l'ensemble des composantes où on leur demande de vérifier la structure de l'année en cours et de nous faire les propositions sur l'année à venir.

**Mme Maurel.**- D'accord.

**Mme Gigarel.**- Maintenant, on n'a pas forcément la capacité à vérifier toutes les informations. On fonctionne sur le mode déclaratif.

**Mme Maurel.**- D'accord. Entendu. Je comprends. OK.

**Mme Gigarel.**- Mais on va le noter pour l'année prochaine. On pourra l'adapter.

**Mme Maurel.**- Je dis quand même les deux autres noms que j'ai vus apparaître et qui m'ont un petit peu surprise, mais peut-être que j'ai mal lu le document. J'ai vu apparaître aussi le nom, pour ce qui est l'ESPé, de Mme Khatri. Or, à ma connaissance, Mme Khatri, à compter de la fin de cette semaine, ne sera plus à l'ESPé, mais sera à l'université. Elle apparaît encore en 2016. Donc je pense que cela peut être un petit peu un souci. De la même manière que votre nom, Madame, apparaît pour 2016 alors qu'à ma connaissance, vous serez à la COMUE et plus à l'université de Bourgogne. Il y a donc un souci. Je pense qu'il faudrait corriger cela.

**Le Président.**- On corrigera, mais vous avez bien compris que ce qu'on vote c'est la structuration et pas la déclaration nominative des personnes qui assurent la responsabilité de ces unités ou centres financiers puisque, bien évidemment, ce sont des choses qui sont susceptibles de mouvements même en cours d'année. C'est bien l'architecture que l'on vote aujourd'hui.

**Mme Maurel.**- C'était juste pour signaler d'éventuelles erreurs.

**Le Président.**- Non, mais tu as raison. Tu as tout à fait raison, Laurence. D'autres remarques sur cette architecture budgétaire ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose qu'on adopte cette structure budgétaire de l'université de Bourgogne pour l'exercice 2016.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

### **23 voix pour (unanimité)**

On peut commencer maintenant. Dominique, avant qu'on entre dans le budget proprement dit, on avait prévu deux points, un sur la structure du financement de l'offre de formation et un sur la préfiguration du budget annexe immobilier, qui vont peut-être venir et permettre de préparer les débats budgétaires proprement dits. Je propose donc que Sylvie intervienne sur ces deux points.

## **2. Fonctionnement du financement de l'offre de formation**

**Le Président.**- Sur le point qui est relatif à la charge d'enseignement, je voudrais simplement dire en introduction de l'intervention de Sylvie que ce qui va vous être présenté correspond à un projet de modernisation de notre organisation financière en matière de financement de l'offre de formation.

Vous savez que jusqu'ici, avait été mis en place un dispositif qui était devenu extrêmement complexe au fil des années et qui conduisait à des refacturations croisées entre composantes, notamment quand un enseignant qui est rattaché à une composante effectue une partie de son service dans une autre composante. Au fil des années, ce dispositif était devenu d'une telle complexité qu'il nuisait finalement à ce qu'on ait une bonne visibilité du coût global de la formation dans notre université. J'ai donc souhaité qu'on fasse évoluer ce dispositif et c'est le sens des évolutions que Sylvie va vous présenter maintenant qui vont, d'une façon simple, supprimer ces mécanismes de refacturation entre composantes et qui vont permettre une bien meilleure lisibilité de notre coût de formation.

Sylvie, je vous transmets la parole.

**Mme Gigarel.-** Merci, Monsieur le Président. La charge d'enseignement d'une composante est désormais appréciée au niveau global. Par conséquent, le suivi des heures sera réalisé au niveau de la composante pédagogique et non plus de la composante de rattachement.

Pourquoi avoir mis en place ce dispositif, comme vous l'expliquait le Président à l'instant ? D'abord, pour supprimer le dispositif de refacturation des heures, mais également pour permettre un meilleur suivi de la charge d'enseignement au niveau de la composante pédagogique, dans le respect d'une enveloppe globale d'heures complémentaires et de vacances.

Du coup, cela s'est traduit, au moment de la préparation budgétaire, par la transmission d'une lettre de notification à chaque composante, qui reprenait un plafond d'heures qui correspondait à la charge totale de l'enseignement. Comme cela, celles-ci ont la capacité de planifier leur charge d'enseignement en fonction de ce volume horaire qui leur est accordé.

Elles bénéficient également dans cette lettre de notification d'une information sur la charge financée par l'université de Bourgogne. En d'autres termes, cela correspondait peu ou prou, puisque les périmètres sont un peu différents, à l'ancienne enveloppe des heures complémentaires.

Troisième information dont disposaient les composantes lors de la lettre de notification, c'est d'un plafond en heures et en euros de la charge à financer par la composante, soit sur ressources propres soit via des transferts liés à la formation réalisée dans le cadre de la formation continue.

Le dispositif qui est mis en place dès l'année universitaire 2015-2016 a supposé une adaptation de la structure budgétaire que vous venez de voter, puisque désormais toutes les heures d'enseignement seront supportées au niveau central sur l'UB 77. Pour cela, nous avons réalisé deux centres financiers dédiés à ces heures qui viennent en dehors des heures des titulaires qui sont assurées sur le 77A. Nous avons ouvert le 77I et le 77J qui, respectivement, vont porter les heures complémentaires et les vacances des personnels qui interviennent et qui ne sont pas, en fait, agents de l'université.

Parallèlement à cela, la mise en place de ce dispositif a supposé une refonte de la préparation budgétaire puisque désormais les composantes financent une partie de leur offre de formation. L'université en finance également une partie et le SEFCA, dès le budget initial, en finance une partie. C'est pour cette raison que lors de la préparation budgétaire, contrairement aux années précédentes, les composantes présentaient des budgets déficitaires en quelque sorte puisque l'équilibre était réalisé par les apports des différents contributeurs.

À compter de l'exercice 2016, aucune dépense liée à la formation ne sera supportée sur le budget des composantes. Le dispositif qui a été mis en place vise, cependant, à responsabiliser l'ensemble des acteurs dans le processus puisque des points réguliers seront réalisés avec le pôle Pilotage sur la saisie notamment des heures dans le logiciel SERVICES.

Il y aura également au mois de juillet, donc après la fermeture du logiciel SERVICES, un point qui sera réalisé sur la réalité des heures et des financements subséquents.

Lors du BR3 de l'exercice 2016, les composantes pourront réaliser ce que l'on appelle « une fongibilité asymétrique » sur les financements qu'elles auront apportés sur ressources propres. C'est-à-dire qu'elles pourront retirer les fonds qu'elles avaient apportés à l'UB 77 dès lors qu'elles présenteraient une situation excédentaire pour financer des dépenses de fonctionnement.

En revanche, s'il s'avère qu'elles sont déficitaires, il faudra effectivement qu'elles contribuent à la résorption du déficit constaté, soit sur l'exercice 2016 soit sur l'exercice 2017, et pour cela, la lettre de notification qui leur sera adressée dans le cadre de la préparation de l'exercice 2017 sera réduite à due concurrence du déficit constaté.

C'est un dispositif qui est assez novateur, mais qui permet d'éviter les flux croisés que nous constatons jusqu'à présent et notamment sur le refinancement des heures de certaines composantes vers d'autres, alors qu'elles ne supportaient pas la charge, en fait, de la rémunération de l'intervenant.

Voilà pour ce qui concerne ce dispositif nouveau de gestion de la charge d'enseignement mis en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2015.

**Le Président.-** Merci, Sylvie. J'ajoute que c'est un dispositif qui a été construit sur un pas de temps qui est long. On a conceptualisé ce dispositif à partir du printemps 2014. La réadaptation, la reconstruction de ces flux financiers a nécessité un travail d'ingénierie financière qui a été complexe. Le dispositif a été construit, bien entendu, en plein accord avec les directeurs de composantes avec lesquels le dialogue a été approfondi. On peut le mettre en place maintenant à partir du budget 2016. Il va nous permettre d'avoir une bien meilleure visibilité des opérations financières qui se déroulent au sein de l'établissement.

Si vous souhaitez davantage d'informations, Sylvie, bien entendu, est à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Laurence.

**Mme Maurel.-** J'aurais une question sur le financement de la formation continue. Si j'ai bien compris, le financement est complet si l'effectif est de moins de 30 % des effectifs totaux. Enfin, l'effectif des étudiants inscrits en formation continue, si on peut dire « étudiants ». Ensuite, cela passe à 50 % si on est entre 30 et 50 % des effectifs totaux. Enfin, le financement est complet par la composante si on arrive à plus de 85 % des effectifs totaux.

Ce n'est pas tant une question budgétaire que plutôt une question politique. Il me semble que la mission de la formation continue est très importante pour notre université. Je ne pense pas que le Président du Conseil régional dira, là, le contraire, et pour le territoire qu'est la Bourgogne.

Je crois qu'on a parfois eu des difficultés à mobiliser les collègues dans les composantes à faire des propositions de cet ordre-là en formation continue et il me semble qu'on envoie, là, un message plutôt négatif en direction des équipes dans la

volonté de construire des parcours de formation continue parce que si, au final, c'est la composante qui doit supporter la charge de mettre en place des parcours de formation continue, je ne pense pas qu'on va réussir à... Enfin, j'ai peur qu'on ne parvienne pas à développer davantage la formation continue à l'université de Bourgogne et qu'on laisse, de ce fait, la place aux entreprises privées qui, elles, s'y engouffrent, et elles auraient tort de ne pas le faire.

Il me semble que la mission de service public qui est celle d'une université devrait être d'appuyer les projets de formation continue. Or là, il me semble qu'on envoie le message contraire aux équipes.

**Le Président.**- Sylvie, pouvez-vous donner des éléments ?

**Mme Gigarel.**- Dans le cadre des différentes réunions qui sont intervenues avec les composantes justement sur ces paliers à mettre en œuvre, on a fait plusieurs simulations. Nous avons même étudié la réalité parce qu'on s'était interrogé sur le fait de rembourser sur la base des effectifs réellement constatés.

Après discussion avec l'ensemble des acteurs concernés, on est arrivé à la conclusion qu'il valait mieux finalement partir sur une solution à partir de 85 % puisque celle-ci était bien plus favorable, en fait, pour les composantes parce que si on travaille sur des effectifs réels, on peut avoir, d'une année sur l'autre, des effets de seuil. Par contre, nous avons une petite difficulté, il faut quand même l'avouer, sur certaines formations à tout petits effectifs où là l'équilibre n'est pas forcément atteint.

Ceci étant, l'équilibre n'était pas non plus aujourd'hui atteint. Sauf qu'il était noyé dans le dispositif. La mise en œuvre de ce nouveau mode de calcul a permis justement de mettre en lumière ces formations qui n'étaient pas équilibrées jusqu'à présent et sur lesquelles on va proposer, à partir du mois de février ou mars lorsqu'on aura effectivement les effectifs définitifs, un traitement particulier qui permettra effectivement de gommer les déficits constatés qui, de fait, étaient structurels jusqu'à présent.

Je dirais donc que la méthodologie qui a été retenue est relativement favorable et incite, malgré tout, à développer la formation continue.

**Le Président.**- Frédéric.

**M. Debeaufort.**- Je peux amener quelques éléments puisque c'est un dossier que j'ai suivi quand même un petit peu de près. En dehors des cas particuliers à très faibles effectifs qui seront traités, j'allais dire, au cas par cas, sur l'ensemble du dispositif, c'est près de 5 300 heures, si je ne me trompe pas, de mémoire, qui étaient, jusqu'à l'ancien système, portées par les composantes puisque tout ce qui n'était pas équilibré, c'était les composantes qui portaient à partir du moment où c'était de la formation continue, qui sont reprises en central. Donc indirectement pour les composantes, c'est une décharge de 5 300 heures qu'elles portaient puisque ces heures pourront être prises sur le 0-30 et 30-85 % de façon globalisée sur l'ensemble des formations.

Le 85-100 % qui peut paraître comme démotivant, en fait, quand on regarde de près, toutes les formations qui étaient dans ce cas-là ne sont pas très nombreuses. C'est 7 formations, sur cette année ou l'année dernière, qui sont concernées. En fait, ce sont des formations qui sont normalement exclusivement en contrat de professionnalisation ou en apprentissage et pour lesquelles il y a eu une rupture de contrat en général. Donc le jeune, on ne l'abandonne pas en cours de

route et on le rebasculé en formation initiale. C'est à cela que correspondent les 15 % de delta. Ce sont des formations qui jusqu'à présent s'autofinanciaient intégralement. Donc cela ne les pénalisera pas.

**Mme Maurel.**- J'entends la réponse. Encore une question à ce sujet par rapport au taux... Alors, je ne sais pas s'il faut dire « virement », « reversement ». Excusez-moi, je ne suis pas une spécialiste de ce genre de vocabulaire. J'essaie de suivre les questions financières, mais dans la mesure de mes capacités qui ne sont pas énormes. J'aurais voulu savoir quel était le taux de virement du SEFCA aux composantes. Quel est le pourcentage ? Comment cela se passe exactement ? J'ai du mal à comprendre le système.

**M. Debeaufort.**- Je peux amener les éléments. Sur les recettes propres à la formation continue, 8 % sont prélevés pour l'université de Bourgogne. Donc c'est le prélèvement, on va dire, en centrale, qui est la contribution, puisque normalement on doit justifier de coûts complets. Donc c'est une petite partie de la contribution des coûts complets sur la formation continue.

Ensuite, pour le SEFCA, il y a deux modalités. Soit il prélève 19 %... Cela dépend, en fait, des effectifs. Du type de contrat. Par exemple, si ce sont des demandeurs d'emploi, le taux est plus bas. Soit c'est un fixe qui est de 19 % des recettes, qui est prélevé par le SEFCA et qui sert à payer la masse salariale du SEFCA pour la partie non prise en centrale. Soit c'est un forfait de 350 euros par contrat sur les formations, et cela en particulier quand ce sont des petits effectifs ou quand ce sont des formations pour lesquelles il n'y a quasiment pas d'intervention du SEFCA, si ce n'est l'enregistrement du contrat.

**Mme Maurel.**- D'accord. Donc quand il y a 19 % de prélevé, c'est un des chiffres que vous venez de nous donner, c'est parce que c'est le SEFCA qui assure la formation.

**M. Debeaufort.**- Non, cela assure le paiement de toute l'ingénierie, toute la négociation avec les branches, les financeurs, la réalisation du contrat, les pré-entretiens pour, j'allais dire, administrer les dossiers et les prises en charge par les candidats à la formation continue.

**Mme Maurel.**- Du coup, pourriez-vous préciser ce que vous avez dit sur les 350 euros puisque vous avez dit que là, c'était quand ils n'interviennent pas ?

**M. Debeaufort.**- Non, je n'ai pas dit « pas », j'ai dit « peu ». C'est-à-dire quand ce sont certains dispositifs où on travaille très étroitement avec une branche professionnelle où toute la partie démarchage de l'entreprise, etc., est assurée par la branche professionnelle. Par contre, le SEFCA a toujours la partie conventionnement avec la branche, mais aussi l'accompagnement du jeune sur la construction de sa prise en charge financière. Du jeune ou du moins jeune. Du candidat à la formation continue.

**Mme Maurel.**- Sur quelles bases ont été fixés ces taux ? À partir de quoi ? Pourquoi 19 ? Pourquoi 15 ?

**M. Debeaufort.**- Le 19, c'est simplement pour couvrir *stricto sensu* la masse salariale du service et je crois 80 000 ou 90 000 euros annuels pour les frais de fonctionnement du service. Il n'y a aucune autre marge. L'intégralité des recettes est reversée aux composantes. Cette année, d'ailleurs, ce taux a été nettement inférieur pour beaucoup de composantes puisqu'une grande partie a été reversée. En fait, ce taux permet de garantir la couverture de la masse salariale du service. Si, j'allais dire, « la marge » est plus grande, c'est reversé aux composantes.

**Le Président.**- Le SEFCA est un service qui est autofinancé. Il n'y a pas de dotation, de salaire payé par l'établissement. C'est un service qui est complètement autofinancé par son activité.

**Mme Maurel.**- En fait, ce sont donc les composantes qui financent le SEFCA par ce système-là. Ce n'est pas l'université, ce n'est pas en centrale, mais c'est les composantes.

**M. de Mesnard.**- Mais les composantes sont financées par les entreprises pour la formation permanente.

**M. Mercier.**- Je vais prendre l'exemple de la Franche-Comté. Les personnels qui assurent la formation continue sont à la charge des composantes. C'est-à-dire que les composantes, certes, n'ont pas 19 % de prélèvement, je ne sais plus le taux. Ils ont le prélèvement de l'université équivalent à nos 8 %. Je crois que ces 10 % si je ne me trompe pas, mais à vérifier, je ne suis pas sûr. Par contre, la masse salariale des personnels dédiés pour faire la formation continue dans chaque composante est à la charge de la composante. Dans certaines composantes, c'est bien plus que 19 %.

**Le Président.**- D'autres questions sur ces aspects très techniques mais tellement importants sur les flux financiers de l'offre de formation ? Non, c'est bien clair ?

Donc s'il n'y a pas d'autres questions, je vais soumettre à votre approbation ce document qui porte sur le suivi et la gestion budgétaire de la charge d'enseignement et qui met en place ces différents mécanismes que nous avons construits depuis 18 mois.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ? Une abstention.

Très bien je vous remercie.

**22 voix pour, 1 abstention**

### **3. Fonctionnement du budget annexe immobilier**

**Le Président.**- Le point suivant porte sur la préfiguration du budget annexe immobilier. Il va vous être présenté dans ces aspects techniques par Étienne Siccardi.

Là aussi, très rapidement, je voudrais vous indiquer le cadre contextuel de cette évolution qui est liée à la GBCP, donc la nouvelle procédure de gestion budgétaire et comptable publique, dans le cadre de laquelle est ouverte la possibilité d'un budget annexe immobilier.



Nous avons fait ce choix d'un budget annexe immobilier parce que dans le budget global de fonctionnement de notre université, la charge de l'immobilier, à la fois en investissement, en maintenance, est tellement importante que l'individualisation de ce budget immobilier permettra un bien meilleur traitement des questions financières qui sont liées à notre patrimoine.

Il y a bien sûr, ici, une question de meilleure lisibilité et de meilleur fonctionnement financier.

Pour autant, ce type de centralisation du budget de l'immobilier a posé immédiatement un certain nombre de questions aux directeurs des composantes puisque certains, et notamment sur les sites territoriaux, souhaitent pouvoir garder la maîtrise, une sorte de souveraineté sur les décisions qui engagent le patrimoine immobilier.

La proposition qui est faite et la construction que nous avons faite consistent à individualiser un budget annexe de l'immobilier. Mais dans ce budget annexe de l'immobilier, les différents centres financiers resteront en termes de décision sous la responsabilité des directeurs de composantes.

Cet équilibre permet à la fois d'individualiser la masse financière de l'immobilier sans priver les directeurs de composantes de leur capacité d'intervention et de leur capacité de décision sur le patrimoine dont ils ont la responsabilité.

Étienne, tu peux maintenant présenter le dispositif.

**M. Siccardi.**- Le budget annexe immobilier, d'abord les enjeux. C'est un budget annexe qui sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, à titre d'essai puisque dans le cadre de la gestion, 2016 va être une période d'essai pour pouvoir être pleinement opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'Etat est propriétaire de la quasi-totalité du patrimoine, à ce titre il assure deux responsabilités essentielles : répartir les subventions de maintenance, sécurité, accessibilité, c'est la première chose, et puis deuxièmement faire inscrire les opérations de construction dans une programmation pluriannuelle. C'est tout le côté CPER, la part Etat du CPER. Ce qui implique pour lui une connaissance pertinente des besoins de l'université.

J'en profite pour vous dire, je ne sais pas si on vous l'a dit, notre dossier accessibilité handicap, AD'AP, a été approuvé par le préfet au début du mois donc à ma connaissance, on est une des toutes premières universités à avoir son agrément sur le dossier AD'AP.

Le patrimoine est un poste budgétaire important. Il nécessite d'en optimiser la gestion et le pilotage, de mener une réflexion sur l'occupation des locaux selon les besoins et l'activité (c'est quelque chose que l'on a fait depuis longtemps et notamment dans le cadre des mutualisations des amphis et des salles communes), et de définir une comptabilité patrimoniale pour disposer d'une image fidèle à la fois pour cela et pour répondre aux multiples enquêtes de l'inspection générale, des commissaires aux comptes et autres. On a souvent des demandes d'avoir des budgets consolidés en matière patrimoniale et c'est vrai que le fait d'avoir un budget annexe immobilier sera un plus très important.

En 2015, le patrimoine de l'uB, c'est 71 bâtiments pour 319 387 mètres carrés dont 88 % sont propriété de l'État, 11 % des collectivités locales (ce sont essentiellement les conseils généraux au niveau des ESPé, donc des anciens IUFM), et seulement 1 % est propriété de l'université. Donc l'université n'est propriétaire que de 1 % de son patrimoine. C'est Victor Hugo, Marsannay, Morveau, Saint-Usage. Ce sont des dons et des legs, en général.

Les dépenses immobilières de l'université. Pour 2014, le bilan, c'était 16 743 000 euros qui se répartissent en 7 300 000 euros de fonctionnement, donc les frais de fonctionnement, 1 600 000 euros de maintenance et 7 700 000 de maîtrise d'ouvrage puisque l'université assure les opérations de maîtrise d'ouvrage.

Ce poste est très variable. Il est relativement très important en 2014 parce qu'on est sur la fin d'un CPER. En 2015 et surtout 2016, il sera beaucoup plus faible parce que quand on démarre un CPER, on est, en général, au niveau des études, des agréments et autres. Donc on ne dépense pas beaucoup d'argent. On travaille quand même, mais on ne dépense pas beaucoup d'argent. Donc la partie verte du fromage (*M. Siccardi parle du secteur coloré en vert dans un diagramme à secteurs qu'on appelle parfois « camembert »*) sera très réduite dans les deux ou trois prochaines années, le temps d'engager les projets.

Le budget immobilier, la ventilation uniquement du fonctionnement. On voit qu'actuellement sur les 7 millions d'euros, il y en a plus de 5 qui sont gérés par le pôle Patrimoine. Le reste en termes de gestion, ce sont surtout les sites délocalisés. Donc les IUT parce qu'ils sont en partie dérogoires, et les ESPé, donc les anciens IUFM.

À terme, l'opportunité qu'offre un budget annexe immobilier est de davantage maîtriser nos ressources, effectivement. Notamment au niveau des appels d'offres et autres, on peut mutualiser, ce qu'on a fait durant toute l'année 2015, au niveau des consultations pour l'achat d'électricité et de gaz, puisqu'on était obligé de mettre en concurrence. On l'a fait à l'échelle de l'université et là, cela a été un gain relativement important.

De conduire une stratégie immobilière pluriannuelle, mais cela vous le savez, avec les schémas directeurs immobiliers qu'on a déjà présentés et qu'on a déjà validés.

De faire des économies structurelles, on vient d'en parler, sur l'entretien du bâti.

En plus, nous pourrions envisager de demander une subvention pour charge de service public spécifique dans la mesure où on sera capable de présenter un budget annexe immobilier consolidé exhaustif. Évidemment, au niveau de l'université, on sera beaucoup plus fort dans la négociation, notamment sur les crédits de maintenance, accessibilité et sécurité, vis-à-vis du ministère parce qu'on fait le sens de l'histoire au niveau du ministère, justement, d'isoler la partie patrimoniale qui est quand même un poste très important dans les budgets des universités. En fait, c'est un gage de bonne gestion. Donc pour nous, cela va nous permettre de mieux négocier, notamment l'accompagnement du dossier AD'AP qui va démarrer début 2016 puisqu'on l'a eu récemment.

Le budget annexe dans le dossier « Prescriptions générales de la GBCP ». C'est un budget annexe qui constitue une catégorie particulière de service à comptabilité distincte, disposant d'une dimension budgétaire propre. Il est doté d'un cadre comptable complet. Il est voté de manière distincte. Sauf mention expresse contraire dans la délibération d'affectation du résultat, le résultat est incorporé à celui de l'université. Cela me paraît assez évident.

L'exécution des prévisions budgétaires fait l'objet d'un compte rendu financier spécifique qui fait toutefois partie du compte financier unique de l'uB.

La création d'un budget annexe doit être expressément prévue par le texte portant organisation administrative et financière de l'université. C'est un décret de 2014 qui a permis de mettre en place ce budget annexe immobilier.

En termes de processus budgétaire, les budgets annexes font donc l'objet d'une procédure complètement distincte du budget principal de l'université. La budgétisation et, le cas échéant, la programmation sont réalisées de façon indépendante par l'ordonnateur en charge du budget annexe. Le budget annexe est voté et approuvé de manière distincte.

Le calendrier. Comme je le disais au début, la mise en place d'un budget annexe immobilier est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour préfigurer l'organisation financière de l'établissement en vue de se préparer à la bascule vers le mode GBCP. Le budget annexe immobilier sera définitivement opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour les composantes, qu'est-ce que cela apporte ? Chaque composante, comme le disait le Président, disposera d'un centre financier spécifique et identifié sur le pôle Patrimoine. Notre UB est l'UB 81, avec un droit de tirage. Donc une codification spécifique pourra être établie dans l'architecture budgétaire. C'est de la cuisine, ce sera le 81L et le numéro de l'UB derrière et la lettre P.

Le logiciel SIFAC a été paramétré pour cela. Le droit de tirage sera abondé par des crédits lors du budget initial à partir de la dotation de fonctionnement des composantes.

Ces crédits seront budgétés au regard des dépenses immobilières réalisées sur l'exercice N-1. Effectivement, en plus, ce travail va nous permettre de mieux appréhender le budget initial parce que dans le budget initial, souvent au niveau des composantes, elles ne mettaient qu'une partie du budget. Elles faisaient des compensations, plutôt des apports au niveau des budgets rectificatifs. Là, pour que ce budget soit sincère, il faut qu'il prenne en compte toutes les dépenses. Cela est un exercice qu'on a déjà réalisé dans le cadre des groupes de travail, qui permet de mieux visualiser les dépenses liées à l'immobilier dès le budget initial.

En fin d'année, des réajustements seront possibles en fonction des dépenses réalisées, ce qui permettra ou non à la composante de récupérer les crédits à destination de son unité budgétaire d'origine. Si, sur ce budget annexe, il y avait trop d'argent, la composante pourra le récupérer.

Le périmètre. Dans le groupe de travail, on a travaillé sur le périmètre des dépenses relatives à l'immobilier. C'est donc assez simple. Il y a trois grands postes :

- fluides, combustibles (cela se comprend bien, eau, gaz, électricité, chauffage urbain, pour nous, à Dijon) ;
- contrats d'entretien immobilier, donc les contrats d'entretien classiques (même un peu plus qu'immobilier parce que souvent il y a des livraisons de gaz pour les laboratoires et autres qui sont intégrées), la petite maintenance dite « la maintenance du locataire » ; et
- des opérations qui étaient déjà gérées quasi exclusivement par le pôle Patrimoine (c'est tout ce qui est maintenance, mise en sécurité/accessibilité et les opérations de maîtrise ouvrage).

Ces opérations immobilières ne seront plus réalisées sur le budget des composantes, mais sur les centres financiers spécifiques identifiés. Chaque composante effectuera ses bons de commande de dépenses immobilières sur son centre financier selon la nouvelle structure budgétaire proposée.

Voilà la structure budgétaire. C'est tout simple. Actuellement, on avait au niveau du pôle Patrimoine 4 centres financiers. Il y en aura 45 de plus, un par composante.

Je pense que j'ai présenté rapidement mais...

**Le Président.-** Merci beaucoup. Vous voyez donc le lien avec l'architecture budgétaire qu'on a votée, il y a quelques minutes. Sylvie nous a indiqué qu'il y avait une soixantaine de centres financiers supplémentaires, et vous voyez que sur ces 60 et quelque centres financiers supplémentaires, une grande partie s'explique par cette nouvelle organisation du budget Patrimoine, mais dont on comprend bien le rationnel.

Cette présentation est maintenant ouverte à vos questions ou à vos commentaires.

Monsieur Rollin.

**M. J.-E. Rollin.-** J'en ai une parce que vous avez fait la partie dépenses. On n'a pas vu la partie recettes. Dans un budget, généralement, il y a des dépenses et des recettes. Donc une partie sera les subventions, une autre sera la dotation, si c'est un budget annexe, qui viendra du budget principal de l'université. Je voulais savoir, mais là c'est une question technique, si les loyers des logements de fonction apparaîtront sur ce budget ou sur le budget principal de l'université puisque, d'un côté, on a les dépenses qui sont indirectement liées. Il y a les fluides, etc. Et comme c'est une question qui est prégnante au sein de l'université, on aimerait avoir une visibilité financière pour avoir le suivi de ces recettes.

**M. Siccardi.-** Cela sera inchangé par rapport à actuellement. C'est-à-dire qu'actuellement, le pôle Patrimoine assure les dépenses, donc les charges des logements. Donc il récupère les recettes. Ce sera la même chose. Jusqu'ici, les composantes des sites délocalisés assuraient la dépense et percevaient la recette. Ce sera la même chose sur leur centre financier.

**Le Président.-** Merci. D'autres questions sur ce budget ? Oui, Pierre Pellenard.

**M. Pellenard.-** Je voudrais savoir quel impact peuvent avoir ces créations de centres financiers en termes de ressources humaines sur les composantes. Cela aura-t-il un impact ? Est-ce que cela impliquera les services ?

**Le Président.-** Je crois pouvoir dire que c'est complètement neutre et transparent vis-à-vis des composantes.

**M. Pellenard.-** D'accord.

**Le Président.-** Ce sont simplement des outils qui permettent d'avoir un meilleur suivi et de matérialiser le fait qu'une composante garde la maîtrise en tant qu'ordonnateur sur les questions de patrimoine qui sont dans son périmètre de responsabilité.

**M. Pellenard.-** C'était bien le sens de ma question,...

**Le Président.-** Tout à fait.

**M. Pellenard.-** ...de savoir si cela n'allait pas rajouter du travail supplémentaire aux composantes en termes de gestion de ces centres financiers.

**Le Président.-** Non, rien du tout. D'autres commentaires ? D'autres questions ? C'est bien clair ?

Si tout est clair pour tout le monde, je vous propose d'adopter également cette mise en place d'un budget annexe immobilier puisque, comme vous l'a dit Étienne, c'est une décision qui nécessite une délibération explicite du conseil d'administration.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

### **24 voix pour (unanimité)**

Merci beaucoup, Étienne. Merci, Sylvie. On peut donc passer maintenant à la présentation du budget 2016 proprement dit qui va vous être présenté à la fois en droits constatés, c'est-à-dire dans l'ancienne modalité de construction budgétaire, mais également en mode GBCP puisque le mode GBCP est maintenant, en fait, le mode normal de présentation du budget des établissements publics.

Dominique, à toi la parole.

## **4. Budget initial 2016**

**M. Delmas.-** Comme vous l'a dit M. le Président, on va déjà vous présenter cet examen du budget initial 2016 sous la forme dont je vous le présentais chaque année, de façon à ce que vous ne soyez pas perturbés et, ensuite, je vous le présenterai en mode GBCP qui appellera justement un vote de votre part.

Juste très rapidement, avant de passer à l'examen de ce budget initial, vous rappeler ici le calendrier de cette construction budgétaire qui nous amène aujourd'hui, 16 décembre, à cette présentation et à un vote en conseil d'administration avant une mise en examen début janvier.

Très rapidement, en quatre diapositives, simplement vous rappeler que malgré les facteurs exogènes négatifs qui peuvent peser sur le fonctionnement même de notre établissement, l'équipe de gouvernance a décidé de poursuivre la politique qui a été la nôtre, en ayant toujours cette démarche raisonnée, de manière, vous le voyez :

- à maintenir un budget équilibré et contenir son évolution afin de ne pas tomber en déficit du fait d'un effet ciseaux que je vous présente assez régulièrement ;

- à maîtriser notre masse salariale qui est l'un des facteurs pouvant peser fortement sur notre budget ;

- à maîtriser bien évidemment le coût de l'offre de formation en mettant en place, comme l'a expliqué Sylvie, un nouveau dispositif de gestion des heures complémentaires ;

- à soutenir les composantes et les laboratoires en dépit d'un certain nombre de réductions de recettes ;

- à maintenir une réserve de précaution conforme aux recommandations du ministère et du Rectorat ; et

- à tenir compte, évidemment, je ne l'ai pas indiqué sur la diapositive, de notre contribution au redressement des finances publiques qui est désormais bien sanctuarisée dans l'attribution de notre dotation de fonctionnement et, bien

évidemment, comme attendu, à tenir compte de la baisse de notre dotation de fonctionnement.

Sur les trois diapositives suivantes, je souhaiterais juste, avant qu'on aborde le budget initial 2016, vous rappeler les actions nouvelles que nous proposons. Je ne reviendrai pas sur les actions que nous poursuivons depuis 2012.

En premier lieu, nous avons souhaité mettre en œuvre dès l'exercice 2016 un certain nombre de dispositifs qui préfigureront la future organisation en mode GBCP. Pour rappel, notre université fait partie de la seconde vague de passage à la gestion budgétaire et comptable publique dont le terme est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces dispositifs vous sont indiqués sur cette diapositive. Tout d'abord, la réforme du modèle d'allocation des heures complémentaires et des vacances dont on vient de parler puisque la charge d'enseignement sera dorénavant appréciée au niveau global, et la poursuite du processus de gestion de la formation continue dans les composantes qui s'est élargi en 2015, et, enfin, structurer les dépenses du domaine immobilier pour préparer la création d'un budget annexe immobilier dont Étienne vous a parlé, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui préfigurerà à terme la dévolution de notre patrimoine.

Parmi les actions nouvelles, il est important de rappeler ici le financement de la mise en œuvre de formations innovantes en lien avec la formation à distance, ce que l'on a appelé « les formations hybrides », pour un coût financier, vous le voyez, de 100 000 euros.

Ensuite, le financement réservé à la prise en charge de formations pour les personnels de l'uB, à savoir la gratuité des inscriptions à une validation des acquis de l'expérience (VAE), la préparation de doctorats et HDR, soit une enveloppe, le tout, vous le voyez, de 16 400 euros.

Enfin, le financement en année pleine du partenariat public-privé « Campus innovant » pour un montant d'un peu plus de 1,7 million d'euros.

Les deux autres actions sont le financement d'une nouvelle option à l'ISAT, intitulée « Infrastructures et réseaux de transport », avec un financement par l'établissement de 150 000 euros.

Enfin, l'ouverture du département Génie civil à Auxerre qui a eu lieu à cette rentrée universitaire où une enveloppe de 400 000 euros avait été programmée dès le budget 2015, avec un accompagnement sur 2016 dans la détermination, bien sûr, des nouvelles modalités de calcul de l'offre de formation.

Il est simplement à noter que pour cette ouverture du département Génie civil à Auxerre, l'établissement a perçu, dès décembre 2014, 500 000 euros pour financer les premiers équipements.

Abordons tout d'abord l'équilibre général de ce budget initial 2016. Comme je vous le disais, la nouvelle réglementation nous impose de présenter ce budget en mode GBCP, mais je vais tout d'abord, pour être didactique, vous le présenter, comme nous avons l'habitude, en droits constatés.

Tout d'abord, en ce qui concerne les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement, il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à 48 890 726 euros et les charges de masse salariale sont à hauteur de 185 930 367 euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 234,8 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement.

Ce qui nous fait apparaître ici, vous le voyez, un excédent de première section de 353 euros lorsque vous réalisez la différence, ici, entre recettes et dépenses.

Nous avons ainsi pu établir l'équilibre de première section à hauteur de 234 821 446 euros.

Du fait de cet excédent de première section, nous n'observons pas d'insuffisance d'autofinancement en seconde section, comme vous pouvez le constater ici.

Les dépenses représentées par les équipements et travaux sont d'un peu plus de 4,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les recettes, nous observons tout d'abord une capacité d'autofinancement qui correspond à la somme de l'excédent de première section, 353 euros, et de la dotation aux amortissements et provisions, soit 17,5 millions d'euros, soustrait de la neutralisation des amortissements et provisions à hauteur de 15 501 792 euros, soit, vous le voyez, une capacité d'autofinancement de 1 998 561 euros.

Les subventions, quant à elles, représentent un positif de 1 525 171 euros, soit une nécessité de prélever sur le fonds de roulement 679 441 euros pour pouvoir arriver à l'équilibre de la seconde section, soit 4 203 173 euros.

Nos deux sections s'équilibrent donc à hauteur de 239 024 619 euros.

Lorsque l'on regarde le poids de chacune de ces sections, celles-ci représentent, vous le voyez, 98,4 % pour la section de fonctionnement et 1,76 % pour la section d'investissement.

Le fait important est que notre capacité d'autofinancement s'élève à 1 998 561 euros.

Lorsqu'on regarde les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 234 821 446 euros, elles concernent différents chapitres dont je vous laisse regarder les montants :

- ventes de produits et services,
- subventions d'exploitation,
- autres produits de gestion courante,
- produits exceptionnels,
- reprises sur amortissements et provisions.

Il est simplement à noter que ces recettes de fonctionnement enregistrent une évolution positive de 4,47 % par rapport au budget initial 2015 qui fait un peu plus de 10 millions d'euros. Cependant, il convient de relativiser dans la mesure où elle est constituée par une recette non encaissable égale, elle, à un peu plus de 4,7 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, quant à elles, à 234 821 446 euros et, quant à elles, elles enregistrent une évolution positive de 4,03 % par rapport au budget initial 2015.

Les dépenses de fonctionnement *stricto sensu* s'élèvent à 48 890 726 euros en ce qui concerne les charges de fonctionnement, tandis que les dépenses de masse salariale s'élèvent à 185 930 367 euros. Je vous laisse regarder, là encore, les différents montants en ce qui concerne les différentes inscriptions :

- achats et variations de stock,
- services extérieurs,
- impôts et taxes,
- charges de personnel,
- charges financières,
- charges exceptionnelles,
- dotations aux amortissements.

En ce qui concerne le plafond global d'emplois, il vous sera proposé de ne pas modifier le plafond global des emplois qui, depuis le vote du budget rectificatif n° 1 de 2014, est fixé comme ci : le plafond 1 avec 2 546 ETP, qui correspond donc à notre socle de masse salariale délégué, et le plafond 2 à 380 ETP, soit un total, vous le voyez, de 2 926 ETP.

Ensuite viennent les recettes d'investissement à hauteur de 4 203 173 euros, avec notre capacité d'autofinancement, dont on a vu le détail juste précédemment, de 1 998 561 euros. Les subventions avec un peu plus de 1,5 millions d'euros. D'où le prélèvement sur le fonds de roulement de 679 441 euros pour arriver à l'équilibre de seconde section à hauteur de 4 203 173 euros.

Les inscriptions concernent différents chapitres dont, là encore, je vous laisse prendre connaissance.

Enfin, viennent les dépenses d'investissement à hauteur de 4 203 173 euros, bien sûr, qui concernent différents chapitres :

- dépôts et cautionnement,
- autres emprunts et dettes,
- concessions, droits et brevets,
- constructions,
- installations techniques,
- autres immobilisations corporelles,
- prêts.

Il est juste à noter que cette année, plus de la moitié des dépenses relève du pôle Patrimoine et intègre le financement du partenariat public-privé « Campus innovant » et que les dépenses se répartissent pour 3 777 385 euros en hors recherche (dont 1 800 000 euros via le fonds de roulement, soit 1,5 million d'euros pour le pôle Patrimoine et 0,3 million d'euros pour le PSIUN) et 425 788 euros en recherche.

En conclusion, ce budget 2016 s'équilibre globalement à 239 024 619 euros. Il met, là encore, une nouvelle fois en exergue les tensions pesant sur la section de fonctionnement et la difficulté récurrente de notre établissement à équilibrer le compte de résultat prévisionnel.

Ces difficultés sont confirmées par l'évolution de notre capacité d'autofinancement qui baisse.

Le montant total des opérations financées via le fonds de roulement, c'est-à-dire à hauteur de 2,2 millions d'euros, est supérieur au prélèvement proposé, comme je vous l'ai indiqué, de 679 441 euros.

Cette présentation que je viens de vous réaliser ne peut pas être seule soumise au vote et doit obligatoirement être complétée d'une présentation en mode GBCP qui seule sera soumise au vote des membres du CA.

Comment voulez-vous qu'on procède ? Qu'on discute sur cette présentation ou qu'on enchaîne directement ?

**Le Président.**- On va peut-être discuter sur cette base parce que je pense que les administrateurs ont l'habitude de discuter dans ce cadre. Ce qui n'empêchera pas que tu auras probablement des questions auxquelles il faudra répondre sur le mode GBCP. Mais s'il y a un premier train de questions à ce stade, tout le monde étant familiarisé avec cette présentation, je pense que ce sera utile de pouvoir dialoguer à ce stade.

Cette première partie de la présentation budgétaire est donc maintenant ouverte à vos questions.



Oui, Jean-Emmanuel.

**M. J.-E. Rollin.**- Je voulais revenir à une des toutes premières diapositives que vous avez montrées et qui montrait en particulier la prise en charge des VAE et des HDR. Vous avez mis 16 000 euros. J'ai un problème parce que lors d'un conseil d'administration, on avait pré-acté le principe... Enfin, on ne l'a toujours pas vu, donc on attend de savoir quand cela va passer. Vous nous promettez depuis maintenant un certain nombre de temps que sera votée au conseil d'administration la gratuité de la prise en charge de la formation, de la VAE, mais on l'attend. Mais étant donné qu'une VAE est de 1 300 euros, vous avez dit qu'il y en avait 10 par an. Cela fait déjà 13 000 euros rien que pour les VAE. Donc vous avez budgétisé 16 000 euros avec les HDR. Cela ne va plus en faire beaucoup pour les HDR.

**Le Président.**- C'est une très bonne remarque. On a affiché un objectif politique sur VAE, inscriptions en thèse pour les personnels du second degré, inscriptions en HDR pour les maîtres de conférences, et cette année, compte tenu des contraintes budgétaires, pour le budget 2016, on le fait effectivement pour les inscriptions en thèse de doctorat pour les personnels du second degré et pour les VAE à hauteur de - on plafonne le dispositif à 10 VAE -, on n'est pas en mesure financièrement de financer l'inscription en HDR pour l'année 2016. Donc c'est quelque chose qu'on mettra en place pour l'année 2017. En fait, on le présente comme le dispositif global « VAE, thèses, HDR », mais les moyens financiers limités qui sont les nôtres cette année font que la déclinaison pratique ne concerne que la VAE et l'inscription en thèse.

**M. J.-E. Rollin.**- Justement. C'est là où on arrive à la limite parce qu'on peut faire tous les affichages politiques quand on ne fait pas les choix financiers. On peut faire beaucoup d'affichages politiques et quand on les transfère généralement... J'ai appris cela dans les collectivités, c'est que nos choix politiques, on les transcrit en mode financier. Là, vous faites des affichages politiques, on le reverra dans votre rapport d'activité, mais le transfert en termes financiers n'apparaît pas. On peut écrire tout ce que l'on veut. Je trouve que là, il y a une hypocrisie d'afficher des choses politiques et de ne pas le montrer en termes financiers dans le cadre d'un budget. C'est la transcription de quand on passe simplement des belles paroles à l'action.

**Le Président.**- Non, ce que vous dites n'est, bien sûr, pas exact puisque l'engagement qui a été pris, et cet engagement sera tenu, est sur la durée du prochain contrat. Donc sur le prochain contrat, on mettra en place effectivement la gratuité de l'HDR, mais justement, dès l'année 2016, on le fait de façon opérationnelle pour la VAE et pour les thèses, alors que, précisément, on serait dans la logique que vous dites, on aurait très bien pu l'afficher comme un objectif politique et dire qu'on va le faire en 2020. On le fait dès cette année pour deux des choses qui nous sont apparues prioritaires, qui sont la VAE et l'inscription en thèse. Pour deux raisons. On a considéré que l'HDR n'était pas prioritaire, d'une part, pour des raisons budgétaires et, d'autre part, parce que l'HDR concerne des collègues qui sont maîtres de conférences, qui sont dans des grilles salariales qui sont plus favorisées et que, de fait, en termes de priorisation, de hiérarchisation des dépenses, ce n'était probablement pas le choix à faire en première intention.

**M. Mercier.**- Par ailleurs, je voulais ajouter un point sur la faisabilité parce que le volume global étant limité, on préfère inciter notamment des collègues administratifs à développer des VAE. On l'a évoqué, ce sera en lien avec la stratégie de l'université. Par contre, pour l'HDR, on n'a pas les moyens de savoir si telle ou telle HDR pourrait être prioritaire. Cela veut dire qu'on pourrait les financer au fil de l'eau au fur et à mesure de leurs arrivées d'inscription. On a regardé les volumes concernés qui sont quand même assez importants. Donc on ne voit pas très bien avec quelle commission on pourrait filtrer des HDR financées par l'université ou non alors que pour les VAE, en espérant que la démarche se développe, on pourra, je pense, beaucoup plus facilement inciter, en tout cas, à la prise en charge de VAE qui nous semble importante pour la stratégie de notre propre université.

**Le Président.**- Absolument. Le financement de la VAE... D'ailleurs, c'est vous, Jean-Emmanuel, qui aviez attiré notre attention sur l'importance de prendre en charge dans l'établissement ce dispositif et je suis absolument d'accord avec cela. La prise en charge de la VAE par l'établissement va pouvoir s'inscrire dans l'engagement de l'université dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cela est un véritable chantier que l'on engage sur le long terme et qui, de fait, est quelque chose de tout à fait urgent et important.

Allez-y, je vous en prie.

**M. J.-E. Rollin.**- Oui, je vous avais interrogé sur la gratuité de la VAE, mais ce n'était pas simplement la gratuité de la VAE. C'était aussi les frais d'inscription que les personnels de l'université devraient payer au service de formation de l'université pour se former. C'était aussi les 200 euros que je trouvais choquant qu'un employé doive payer à son employeur pour se former. C'était déjà cela aussi. Mais surtout, j'attends toujours qu'à notre conseil d'administration, il y ait une délibération qui apparaisse et qui n'a toujours pas été présentée de la gratuité de la VAE. Elle n'a jamais été présentée.

**Le Président.**- Elle est présentée ici puisque précisément...

**M. J.-E. Rollin.**- Donc on acte le fait.

**Le Président.**- Évidemment. Si j'ai tenu à ce que cela apparaisse... Dominique, tu peux...

**M. J.-E. Rollin.**- Mais là, on n'acte pas le fait.. (*suite inaudible*). On acte le fait qu'il y a la gratuité de la VAE.

**Le Président.**- On ne peut pas... « Financements réservés à la prise en charge des formations pour les personnels uB, gratuité des inscriptions à une VAE », c'est écrit noir sur blanc et c'est traduit budgétairement, Jean-Emmanuel. Donc on ne peut pas faire mieux que cela pour matérialiser l'engagement qui est le nôtre. C'est tout à fait clair.

Pierre.

**M. Pellenard.**- (*phrase inaudible*)... pour le financement des HDR parce que, si j'ai bien compris, les HDR ne sont pas financées en 2016.

**Le Président.**- Non, pas en 2016. Parce que c'est un *package*. C'est une mesure d'ensemble. Mais on ne le fait pas pour l'HDR en 2016 pour les raisons que j'ai indiquées et que Samuel a complétées qui sont, d'une part, le volume financier que cela représente et, d'autre part, probablement la difficulté dans laquelle on serait d'avoir des critères de choix de l'HDR qui nous amèneraient à faire des choix au fil de l'eau et quand on aurait dépassé la masse financière, on dirait stop, et cela n'est pas quelque chose de tout à fait rationnel. Donc il faut qu'on mette en place une procédure, peut-être une commission, qui permettra de décider comment on finance l'HDR.

En fait, il faut surtout qu'on arrive à le prévoir budgétairement. Or, le budget 2016, vous avez bien compris tous, est quand même extrêmement tendu. A l'arrivée de cette préparation budgétaire, on va avoir en gros 400 000 euros non fléchés sur un budget qui, vous le voyez, est de l'ordre de 230 millions d'euros. On n'a que 400 000 euros qui ne sont pas fléchés et qui vont permettre de faire face à des aléas de gestion qui peuvent survenir en cours d'année.

Donc malgré le volontarisme politique qui est le nôtre, malgré un certain nombre de décisions qu'on a prises, vous avez vu par exemple... Peut-être peux-tu revenir, Dominique, à la diapo d'avant... 100 000 euros, par exemple, qui vont venir supporter le déploiement de pédagogies innovantes. Ça, c'est un vrai choix politique qu'on fait également. On a quand même financé au plan de la pédagogie beaucoup de choses nouvelles. On continue de le faire.

Bien sûr, tout cela, on le prend sur les marges financières qui sont les nôtres. Mais il n'est pas possible de commencer l'année sans avoir une masse financière minimale qui soit non fléchée. Franchement, 400 000 euros, c'est absolument le minimum raisonnable qui nous permette d'aborder l'année sereinement.

Je voudrais dire aussi, pour que vous ayez une bonne compréhension des choses, que si on débute l'année en affichant 400 000 euros non fléchés, cela veut dire qu'on a zéro euro de marge pour accorder des rallonges en cours d'année. C'est-à-dire que les prévisions telles qu'elles sont faites en termes de ventilation des heures complémentaires, sont des prévisions qui ne pourront pas être dépassées. On n'aura plus la possibilité comme on le faisait au cours des années précédentes d'accorder des rallonges de financement d'heures complémentaires en cours d'année.

Le budget tel que Dominique et Sylvie le présentent est un budget honnête, sincère, soutenable mais, et c'est ce que Dominique nous présente depuis plusieurs années, avec la diminution progressive des dotations, avec l'augmentation des masses financières qui sont figées, l'augmentation de la réserve de précaution, l'augmentation des crédits pour le remboursement de la dette publique, le fait que cette année on assume 100 % du FIPHFP, plus l'augmentation des flux étudiants qui nous imposent de faire des dépenses pédagogiques plus importantes, on voit très bien que les marges, les disponibilités deviennent absolument infimes.

**M. de Mesnard.**- Sans compter l'éventuelle augmentation du point d'indice.

**Le Président.**- Tout à fait. Qui sera à la charge de l'établissement. Et je vous ai passé le GVT qui est un petit peu à la hausse. Les équilibres sont donc vraiment très complexes et on ne peut pas aller au-delà de ce que l'on fait cette année.

Laurence.

**Mme Maurel.**- Oui, on voit bien que l'on est dans un contexte plus que contraint...

**Le Président.**- C'est vrai.

**Mme Maurel.**- ...avec tout ce que tu viens de nous expliquer, Alain. J'aurais une question à poser sur le fonds de roulement de l'université. Il est expliqué dans le document qu'il y a un différentiel négatif entre les recettes et les dépenses et qu'il y a donc prélèvement sur le fonds de roulement. Mais il y a une phrase à un moment donné qui m'a un petit peu inquiétée. J'aimerais avoir un peu des perspectives là-dessus. Il nous est dit qu'il y a un prélèvement qui a été planifié au 31 décembre 2014, parce qu'il faut bien planifier évidemment. C'est le propre de la planification. Et on dit « dans l'hypothèse où le prévisionnel serait correct ». Mais si le prévisionnel n'est pas correct, que se passera-t-il ? Entre les 400 000 euros de marge dont tu parles et qui sont ridicules quand on voit le budget d'une université... 400 000 euros de marge, on a envie de crier « au secours » tout de suite. Cela fait peur quand même. Et là, je me dis « mon Dieu, et le fonds de roulement ? Que se passe-t-il ? ».

**Le Président.**- Je ne suis pas sûr de bien saisir le sens de la question.

**Mme Maurel.**- Ma question, c'est : on a fait des planifications parce que, bien sûr, on est bien obligé de le faire. On voit bien que là, le différentiel est en l'état...

**Le Président.**- Quelle diapo, Laurence ? On refait défiler les diapos, là.

**Mme Maurel.**- Je ne me souviens plus de quelle diapo c'était, Alain. Je m'excuse.

**M. Delmas.**- On indique le delta de 679 441 euros.

**Mme Maurel.**- Exactement. 679 441. Il y a ce différentiel qu'on va prélever sur le fonds de roulement. Mais c'est une prévision. Si jamais, par malheur, ce prévisionnel explosait.

**Le Président.**- Non, mais là, on est sûr de l'investissement.

**Mme Maurel.**- Oui, mais qu'est-ce qui se passe ?

**Le Président.**- On est sûr de l'investissement...

**Mme Maurel.**- Jusqu'à quand pourra-t-on aller ponctionner comme cela le fonds de roulement ? À quel moment faudra-t-il s'arrêter ?

**Le Président.**- Sylvie, vous répondez.

**Mme Maurel.**- Je pose peut-être des questions naïves mais...

**Le Président.**- Non, ce sont de bonnes questions.

**Mme Maurel.**- Cela m'inquiète.

**Le Président.**- Sylvie, vous répondez.

**Mme Gigarel.**- L'équilibre de la section d'investissement est réalisé via un prélèvement ou un abondement sur le fonds de roulement. Là, je dirais que les choses sont tout à fait positives. Pourquoi ? Parce que si vous regardez ce qui est écrit, en fait, la construction budgétaire s'est appuyée notamment, dès le mois de juillet et comme chaque année maintenant depuis deux ans, sur un postulat de départ : pour pouvoir affecter le maximum de la subvention pour charge de service public aux composantes et donc l'affecter en section de fonctionnement, l'équipe de gouvernance souhaite prélever dès le budget initial, donc dès le budget initial qui est celui-ci, le financement des services techniques qui sont fléchés en investissement. D'accord ? Et également le financement des opérations qui sont réalisées par la DSI. Ces deux sommes, avec l'aide à l'investissement des composantes, représentent 2,2 millions.

Quand on a construit le budget au mois de juillet, lorsque le séminaire s'est réuni pour valider les hypothèses, il avait pris le postulat de dire : au mois de décembre, quand on votera le budget, on va d'ores et déjà prélever 2,2 millions d'euros sur notre fonds de roulement.

Une fois l'agrégation des données et les arbitrages réalisés, on se rend compte qu'en réalité, nous ne prélevons pas 2,2 millions, mais simplement 679 000 euros parce qu'en fait, certaines opérations ont apporté des financements, mais pas de dépenses en face. D'accord ? Donc là, la situation est relativement positive.

Le fonds de roulement aujourd'hui est sous contrôle, je dirais. On connaît le niveau en deçà duquel on ne peut pas descendre parce qu'en fait, nous avons obligation via les recommandations du ministère de ne pas descendre en dessous d'un mois de masse salariale et 30 jours de dépenses de fonctionnement non décaissables.

Aujourd'hui, dans le document qui vous a été présenté, si nous réalisons à 100 % nos dépenses et nos recettes en 2015, donc si on a une exécution budgétaire à 100 %, ce qui n'arrive jamais, le fonds de roulement de l'établissement s'établira au 31 décembre prochain à un peu plus de 20 millions. Donc on est encore au-dessus de la marge de sécurité. Donc là, tout est sous contrôle.

**Mme Maurel.**- Et la marge de sécurité minimale s'élève à combien ? À combien le mois de masse salariale ? Cela représente combien à peu près ?

**Mme Gigarel.**- On a calculé que cela pèse environ 18,5 millions environ.

**Mme Maurel.**- Oui, donc on n'est pas beaucoup au-dessus non plus.

**Mme Gigarel.**- Non, mais en fait...

**Mme Maurel.**- C'est juste pour comprendre.

**Mme Gigarel.**- ...comme on est sur du budgétaire et donc du prévisionnel, il faut attendre la fin de l'exercice pour voir ce qui va se passer.

Si vous examinez ce qui s'est passé en 2014, par exemple. En 2014, sur l'année budgétaire, nous avons fait voter au conseil d'administration presque 16 millions de prélèvement sur le fonds de roulement. D'accord ?

À fin 2013, nous étions à 45 millions d'euros de stock dans le fonds de roulement. Donc on fait 45 moins les 16, il va nous rester...

En revanche, en exécution budgétaire, cela ne s'est pas du tout traduit par cette différence entre le stock au 31 décembre et les prélèvements votés puisque nous l'avons reconstitué. Il y a des écritures qui reconstituent. Les amortissements reconstituent du fonds de roulement *in fine*. Si on a un excédent, on reconstitue la capacité d'autofinancement et tout cela.

Donc aujourd'hui, 18,5 millions, oui, on n'en est pas loin, mais ce n'est qu'en théorique et il y a peu de chance qu'on y arrive dès cette année.

En même temps, c'est normal parce que si vous regardez les 679 000 euros et le niveau des dépenses d'investissement qui est relativement faible finalement... Pourquoi est-il faible ? Parce qu'en fait, nous allons reporter, entre 2015 et 2016, une partie importante des financements qui avaient été planifiés sur 2015 et qui sont donc potentiellement financés par du fonds de roulement. Donc tout cela va se reconstituer dès le BR2.

**Mme Maurel.**- Je vous remercie. Je crois que je vais regretter vos explications très claires sur le budget, Madame Gigarel. Merci.

**Le Président.**- Peut-être pour compléter, Laurence, en fait, de façon très macroscopique. Chaque année on prélève sur le fonds de roulement, mais chaque année, on réalimente également le fonds de roulement puisque les crédits de fin d'année, en fait, viennent réalimenter le fonds de roulement.

C'est une des raisons aussi pour lesquelles il est tellement important que l'équilibre budgétaire de l'établissement soit respecté, que l'on ait un solde de fin d'année qui soit positif parce qu'effectivement, le jour où on n'aura plus de solde de fin d'année positif, on ne pourra plus réalimenter le fonds de roulement et, de fait, le fonds de roulement ne pourra plus être utilisé comme un véritable levier d'investissement.

C'est la raison pour laquelle il y a une véritable interaction et un véritable équilibre entre le fonds de roulement, l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement en fin d'année et la capacité d'autofinancement qui est la capacité que l'on a à générer des ressources.

On est actuellement dans une phase où le cercle est relativement vertueux parce que les fondamentaux de fonctionnement de l'université sont bons, mais là aussi, cela reste fragile et la situation pourrait assez facilement se renverser.

**Mme Maurel.**- Non, mais je pense qu'il est important que l'on ait conscience de cette fragilité quand même.

**Le Président.**- Elle est claire. Sur cette situation, pratiquement depuis que je suis Président, les deux adjectifs qualificatifs que j'utilise, c'est « la situation est saine et fragile ». En fait, je n'ai pas changé de qualificatifs depuis trois ou quatre ans parce qu'elle est toujours saine et qu'elle est toujours fragile. Les deux sont également vrais.

Monsieur Rollin.

**M. J.-E. Rollin.-** J'ai une question. Ce n'est pas sur cette partie, mais c'est sur le budget. C'est par rapport à l'opération qui doit être pratiquement finalisée sur l'inventaire complet de nos investissements sur l'université qui a été fait par un cabinet. Quel impact cela aura-t-il sur le budget de l'année 2016 ? Au niveau des amortissements en particulier, je pense que cela jouera.

**Le Président.-** Je laisse Pascal et Marie-France répondre. À mon avis, il n'y a pas d'impact budgétaire. Cela a un impact sur la fiabilité de nos comptes, mais pas sur notre budget. Mais je vais laisser Pascal y répondre.

**M. Jobard.-** L'opération d'inventaire est encore en cours. Elle n'est pas tout à fait terminée. Actuellement, le cabinet procède au rapprochement avec l'inventaire comptable. D'après les dernières informations qu'ils nous ont données, ils ont recensé 29 000 lignes de biens sur une estimation de 25 000.

Sur les conséquences sur le budget 2016, normalement il n'y en a pas. Cela ne joue pas sur les amortissements, ni sur les reprises. Ce qui joue sur les amortissements, ce sont les investissements complémentaires que l'on peut faire cette année ou en cours d'année prochaine.

C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant.

**Le Président.-** Parfait. Merci, Pascal. Ce qui est tout à fait important, c'est que cette question de l'inventaire est un élément majeur de la fiabilité de nos comptes. C'est ce qui va permettre que les cabinets de commissaires aux comptes qui suivent nos comptes depuis cinq ans maintenant lèvent définitivement la dernière réserve qui portait sur nos comptes et qui était l'absence d'inventaire, en tout cas l'absence de concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire matériel. Donc on aura franchi cette dernière étape dans la fiabilisation de nos comptes qui est une étape absolument déterminante en matière de qualité financière et comptable de l'établissement. De bonne lisibilité, de bonne compréhension de la structure financière et comptable de l'établissement.

Avez-vous, à ce stade de la présentation, d'autres questions ?

Marie-Geneviève.

**Mme Gerrer.-** C'est une toute petite question et une petite goutte d'eau dans le budget, mais la deuxième année de la licence EFEC n'est pas budgétée. Est-ce normal ?

**Le Président.-** Si, elle l'est.

**Mme Gigarel.-** Elle est dans l'offre de formation.

**Mme Gerrer.-** Oui, c'est parce qu'elle n'est pas passée encore au CVU, donc je m'inquiétais. Non, ça n'a rien à voir.

**Le Président.-** Non...

**Mme Gigarel.-** C'est intégré dans le financement global de l'offre de formation.

**Mme Gerrer.-** D'accord. Excusez-moi.

**Le Président.-** J'avais simplement demandé à Dominique, à ce stade, d'extraire un certain nombre d'éléments un peu plus politiques dont je voulais qu'ils permettent d'alimenter le débat, mais bien sûr, toutes les innovations pédagogiques ou autres ne peuvent pas figurer. Mais tout cela est pris en compte dans le financement de l'offre de formation. Tout à fait.

Très bien. On continue maintenant sur le volet GBCP, Dominique.

**M. Delmas.-** Donc présentation du budget en mode GBCP. Là, vous est mis que l'exercice 2016 constitue la première année d'application de ce décret relatif à cette GBCP. En d'autres termes, pour les établissements qui ne disposeront pas d'un système d'information GBCP au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conforme à la nouvelle réglementation, les budgets 2016 seront présentés et votés par les conseils d'administration conformément à cette nouvelle maquette budgétaire, incluant à la fois une prévision budgétaire en autorisations d'engagement, ce sont les AE, en encaissement, ce sont les CP, c'est ce qu'on va voir dans les tableaux qui suivent, et décaissements et une présentation en droits constatés, chose que je vous ai présentée, en tout cas une partie, précédemment.

Pour ce qui relève de l'exécution budgétaire, des adaptations transitoires seront autorisées afin que l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 puisse être bien mise en œuvre de manière allégée dans le respect des autorisations budgétaires votées en AE et en crédits d'encaissement, sans modification, bien sûr, du système d'information et sans changement majeur des processus de recettes et de dépenses.

Commençons tout d'abord par le tableau des emplois. Aujourd'hui, l'établissement ne dispose pas de notification des emplois qui seront attribués au titre de l'année 2016. Le tableau des emplois soumis à l'approbation de ce conseil d'administration est donc celui correspondant à la dernière notification reçue, soit le plafond 1 à 2 546 ETP, le plafond 2 à 380 ETP, pour un plafond global de 2 926 ETP.

Ici, sur ce tableau qui vous est fourni dans les documents que l'on vous a adressés, est représenté l'ensemble des emplois pour l'établissement à l'appui de ce budget, en détaillant les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les BIATSS et en emplois sous plafond 1, donc sous plafond d'État, et en emplois financés hors CSP, pour un total, vous le voyez en bas, de 2 546 ETP.

Il vous sera donc demandé de vous prononcer sur ce plafond global d'emplois.

Donc soit on fait quelque chose de global à la fin soit on fait à chaque étape deux votes.

**Le Président.-** Sylvie, faut-il un vote dissocié ou un vote global ?

**Mme Gigarel.-** On vote tout le budget donc...

**Le Président.-** C'est global ?

**M. Delmas.-** C'est global.

**Le Président.-** On peut donc faire... D'accord.



**M. Delmas.**- D'accord. Donc on continue sur le tableau des autorisations budgétaires. En fait, vous allez voir, tous les tableaux que je vous présente, c'est exactement ce que je viens de vous présenter à l'instant simplement dans une autre présentation.

Le tableau fait simplement apparaître ici le montant limitatif des crédits de paiement pour chaque enveloppe, donc les autorisations d'engagement, les AE, qui vous sont représentées et les crédits de paiement. Les crédits de paiement, c'est-à-dire les décaissements de l'année 2016, soumis au vote du conseil d'administration, s'élèvent à 221 524 266 euros et les autorisations d'engagement s'élèvent, quant à elles, à 226 258 837 euros.

Les crédits de paiement vont se répartir entre :

- l'enveloppe personnel : 185 930 367 euros,
- l'enveloppe fonctionnement, pour 31 390 726 euros, étant précisé qu'une autorisation d'engagement est proposée pour un montant de 31 597 957 euros ;
- en ce qui concerne l'enveloppe d'investissement, pour 4 203 173 euros, étant là encore précisé qu'une autorisation d'engagement est proposée pour un montant de 8 730 513 euros.

Quant aux recettes, celles-ci prévues pour l'exercice 2016, s'élèvent à 220 844 825 euros.

Par conséquent, le solde budgétaire est déficitaire de 679 441 euros.

L'établissement devra donc prélever sur sa trésorerie pour assurer l'intégralité des paiements.

Il sera, là encore, demandé aux membres du CA de bien vouloir se prononcer sur ce tableau des autorisations budgétaires.

En ce qui concerne le tableau des dépenses par destination et tableaux des recettes par origine, ce tableau de dépenses par destination et recettes par origine est soumis simplement pour information aux membres du conseil d'administration et non au vote. C'est le tableau 3 sur lequel je ne vais pas revenir et qui vous est fourni en annexe.

Le tableau, ensuite, de l'équilibre financier, à savoir le tableau 4. Ce tableau permet de retracer tout simplement les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire, c'est-à-dire ces 679 441 euros, par l'excédent des opérations de trésorerie (300 000 euros pour les opérations pour le compte de tiers). Comme le tableau des opérations sur recettes fléchées est facultatif durant la phase transitoire, aucune recette n'a été identifiée comme fléchée pour la préparation de ce budget initial 2016. Les décaissements de 2016 seront donc financés sur la trésorerie non fléchée. Le tableau de l'équilibre budgétaire, qui s'élève globalement, vous le voyez, à 1 427 441 euros (on ne voit pas très bien, mais c'est indiqué sur votre document tout en bas du tableau), fait apparaître une variation négative de la trésorerie égale à 379 441 euros.

Là encore, il vous sera demandé de vous prononcer sur ce tableau de l'équilibre financier.

Ensuite, le tableau des opérations pour compte de tiers concerne les bourses Erasmus pour 414 000 euros et les aides à la mobilité internationale pour 334 000 euros. Ces deux opérations ont un impact neutre, en fait, sur la trésorerie car équilibrées en encaissements et en décaissements, soit, vous le voyez, 748 000 euros. En revanche, les reversements de TVA effectués par l'État ont un impact, eux, positif (tout en haut, vous le voyez) de 300 000 euros sur la trésorerie.

Ce tableau est simplement soumis pour votre information.

En ce qui concerne la situation patrimoniale, donc le tableau 6, il reprend les données qui sont transmises jusqu'à présent au conseil d'administration dans le document intitulé « Budget par nature ».

Le compte de résultat prévisionnel présente un montant total de recettes égal à 234 821 446 euros et un montant total de dépenses égal à 234 821 093 euros. Par conséquent, il permet de dégager un excédent prévisionnel de 353 euros.

Compte tenu des écritures inhérentes aux dotations aux amortissements et provisions et aux reprises de quotes-parts de subventions et de provisions, la capacité d'autofinancement prévisionnelle s'élève à 1 998 561 euros.

L'état prévisionnel de la situation patrimoniale en droits constatés présente des dépenses d'investissement pour un montant égal à 4 203 173 euros. Les ressources afférentes s'établissent à 3 523 732 euros. D'où la nécessité de prélever sur le fonds de roulement les 679 441 euros.

Là encore, il sera demandé aux membres du CA de se prononcer sur ce tableau de l'équilibre financier.

Maintenant, abordons le plan de trésorerie. Au début de l'exercice, le niveau de trésorerie s'élève à 27 185 000 euros, compte tenu de la variation de la trésorerie déterminée dans le tableau de l'équilibre financier (je vous le rappelle, -379 000 euros), la trésorerie attendue à la fin de l'exercice 2016 devrait baisser à hauteur de 26,806 millions d'euros.

Ce plan de trésorerie est simplement soumis à votre information.

En phase transitoire, ce tableau des opérations liées aux recettes fléchées n'a pu être complété car aucune proposition sur la nature des recettes à flécher n'a pu être réalisée à ce jour.

En ce qui concerne les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles, tout d'abord tableau 9 présenté pour vote et tableau 10 présenté simplement pour votre information. Afin d'éclairer et de justifier les tableaux soumis au vote, les tableaux des opérations pluriannuelles permettent d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

Le montant total des opérations pluriannuelles, vous le voyez, s'élève à un peu plus de 32,7 millions d'euros. Je vous laisse regarder la ventilation de ces opérations.

Simplement, l'ensemble des opérations ouvertes nécessitera de planifier au-delà de 2016 près de 21 millions d'euros.

On va passer sur ce tableau. Il vous sera également demandé de vous prononcer sur ce tableau des opérations pluriannuelles.

Le tableau détaillé. Là également, je ne vais pas reprendre l'ensemble de ces données. Il vous est fourni sur vos documents.

Enfin, le tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche. Ce tableau ne peut être complété, là encore faute de données disponibles, compte tenu du calendrier de notification des EPST aux unités mixtes de recherche.

C'est ce tableau 11 qui retrace les moyens des unités mixtes. Vous le voyez, pour l'instant, il n'y a rien.

Cela est également soumis à votre information.

Enfin, le tableau de synthèse budgétaire et comptable qui permet d'apprécier la soutenabilité. Simplement, après la mise en œuvre à cette GBCP, la doctrine relative à la soutenabilité budgétaire évolue. La règle selon laquelle le compte de résultat prévisionnel doit, sauf circonstances particulières, justifier être bénéficiaire ou équilibré ne suffit plus pour appréhender la soutenabilité d'un budget... (*Quinte de*

*toux*)... Excusez-moi... D'habitude, je ne manque pas de voix, mais pour ce dernier CA de l'année, une petite extinction... Excusez-moi.

Donc l'appréciation de la soutenabilité se fait désormais au croisement du haut de bilan, c'est-à-dire cette capacité à créer de la richesse à moyen terme, du bas de bilan, c'est-à-dire cette capacité à financer à court terme, et s'étend, par ailleurs, c'est une chose extrêmement importante, à la pluriannualité.

Ce modèle économique de l'établissement repose principalement sur un financement en provenance de l'État. Ici, vous est remis entre parenthèses ce financement à 85,5 %. L'établissement a donc un besoin en fonds de roulement structurellement négatif qui s'explique par la conjonction, tout d'abord, de trois facteurs : il dispose de recettes propres, le calendrier de versement de la CSP génère des afflux de trésorerie, les opérations pluriannuelles génèrent des décalages également de trésorerie. Sur l'exercice 2016, vous l'avez vu, ce besoin en fonds de roulement passe de -6,764 millions d'euros à -7,064 millions d'euros. La capacité d'autofinancement tend à décroître par rapport à l'exercice 2015 pour se situer à 1,998 million d'euros. Le stock final du fonds de roulement, lui, est égal à 19,741 millions d'euros et celui de la trésorerie à 26,806 millions d'euros, dont voici, ici, cette synthèse budgétaire et comptable.

Ce tableau de synthèse budgétaire et comptable sera également soumis pour votre information.

En résumé, le conseil d'administration doit approuver les autorisations budgétaires suivantes, à savoir :

- les 2 546 ETP sous plafond 1 et les 380 ETP hors plafond, c'est-à-dire notre plafond 2, étant précisé que l'établissement ne dispose pas à ce jour de la notification pour 2016 (c'est ce qui vous était présenté dans le tableau 1) ;
- les 226 258 837 euros en autorisations d'engagement dont :
  - 185 930 367 euros en personnel,
  - 31 597 957 euros en fonctionnement,
  - 8 730 513 euros en investissement.
- les crédits de paiement pour 221 524 266 euros, qui font apparaître :
  - en personnel : 185 930 367 euros,
  - en fonctionnement : 31 390 726 euros,
  - en investissement : 4 203 173 euros, soit
  - un solde budgétaire de 679 441 euros (cela fait référence au tableau 2).

Ensuite, le conseil d'administration doit approuver les prévisions budgétaires suivantes, à savoir :

- la variation de trésorerie à hauteur de 379 441 euros (cette variation négative vous est mise dans le tableau 4) ;
- les 353 euros de résultat patrimonial, à savoir le résultat bénéficiaire (c'est le tableau 6) ;
- les 1 998 561 euros de capacité d'autofinancement (c'est le tableau 6) ;
- les 679 441 euros de variation de fonds de roulement, c'est-à-dire notre prélèvement sur le fonds de roulement (là encore, c'est le tableau 6).

Étant précisé que les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale seront annexés à la délibération.

Je vous remercie.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Dominique. Donc vous voyez que l'on entre dans un mode de formalisme dans la présentation du budget qui est totalement différent de celui que nous avons tous appris à maîtriser avec la présentation en

droits constatés. De fait, cette année, la présentation conjointe des deux modes de construction budgétaire va nous permettre d'assurer une transition. Pour autant, à partir de l'année prochaine, c'est uniquement en mode GBCP que nous devrons apprendre à réfléchir et à raisonner sur ce budget. Donc de façon très formelle aussi, c'est l'article 1 et l'article 2, c'est bien cela, Dominique ?

**M. Delmas.**- Oui, c'est cela.

**Le Président.**- ...Que l'on doit voter. Maintenant, je parle sous votre contrôle, Sylvie, ce que l'on vient de vous présenter en mode GBCP est exactement ce qu'on vous a présenté quelques minutes auparavant, en tout cas pour les grands équilibres, en droits constatés. D'ailleurs, on retrouve un certain nombre de masses financières qui sont exactement les mêmes.

**Mme Gigarel.**- La dimension GBCP introduit les autorisations d'engagement.

**Le Président.**- C'est peut-être un élément important que vous pourriez expliquer aux administrateurs. C'est ce concept d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement parce qu'on va désormais devoir apprendre à jongler avec ces concepts et peut-être qu'il serait important que très rapidement et de façon très didactique vous puissiez nous réexpliquer de quoi il s'agit.

**Mme Gigarel.**- Une autorisation d'engagement est la limite maximale que le conseil d'administration autorise l'établissement à contracter de manière juridique. Je vais vous prendre un exemple. Nous voulons mettre en place un marché pluriannuel de ménage. 1 million sur 3 ans, par exemple. L'autorisation d'engagement va porter sur 1 million d'euros et va donner lieu à un décaissement de crédits de paiement chaque année. Les crédits de paiement sont les sommes qui seront dépensées réellement chaque année. Donc si je reprends l'exemple du marché de ménage. Par exemple, un crédit de paiement de 300 000 euros la première année, 500 000 euros la deuxième année, et 200 000 euros la troisième année. Ce qui nous donne l'autorisation initiale de 1 million d'euros qui aura été dépensée sur trois ans.

**Le Président.**- Parfait. Merci. Donc on voit bien ici se dessiner ce qui va faire l'intérêt d'une certaine façon de la GBCP, c'est la possibilité de raisonner dans un cadre qui devient un cadre pluriannuel, là où jusqu'ici on raisonnait pour l'essentiel dans un cadre qui était annualisé et qui était quelque chose de relativement rigide. C'est une nouvelle façon de réfléchir que peut nous apporter cette souplesse de la pluriannualité dans la réflexion et qui va pouvoir également nous apporter quelque chose qu'on verra petit à petit au fil des années, qui est la possibilité de faire des reprogrammations infra-annuelles des crédits à l'intérieur des centres de ressources budgétaires et qui sera une façon de se donner collectivement beaucoup de souplesse dans la gestion budgétaire.

**M. de Mesnard.**- Cette façon de raisonner rappelle ce que nous faisons déjà avec les programmes pluriannuels d'investissement puisque c'était déjà une façon de faire de la pluriannualité.

**Le Président.**- Les PPI étaient une façon de contourner l'annualité budgétaire et là, de fait, l'annualité va devenir un petit peu la règle. Donc c'est

davantage de souplesse. C'est, bien sûr, de la complexité. Mais cette souplesse est importante parce que c'est aussi ce qui va nous permettre d'être plus compétitifs dans la compétition nationale et internationale. On voit bien que les établissements qui ont de la souplesse, qui peuvent en cours d'année reprogrammer l'utilisation de leurs crédits plutôt que de rester dans un cadre rigide, sont des établissements qui ont une meilleure adaptabilité. Notamment dans le domaine de la recherche, pouvoir reprogrammer et être adaptable va donner un regain de compétitivité sur la scène internationale.

C'est quelque chose qui est tout à fait important. On change un petit peu de monde avec cette GBCP. C'est un gros chantier, mais c'est un chantier qui se construit et se déploie tel qu'on l'avait prévu globalement. On s'est donné deux ans, deux ans et demi et on reste bien dans le calendrier tel qu'on l'avait prévu.

Sur ce budget 2016, avez-vous d'autres questions à poser ou avez-vous été suffisamment, les uns et les autres, éclairés par les présentations ? Julien.

**M. Brault.**- Ce n'est pas une question, mais plutôt une remarque un petit peu globale. Même si le budget qui est présenté est assez clair, sincère et équilibré, c'est vrai que je voulais faire part plutôt d'une certaine peur de la part d'un certain nombre d'étudiants. Notamment, on voit une baisse des dotations, une augmentation du nombre d'étudiants, des baisses des budgets, alors que derrière il y a un affichage de 60 % d'une classe d'âge qui entrerait dans l'enseignement supérieur. On voit qu'il y a une augmentation des flux des étudiants et c'est vrai qu'on est obligé de mettre en place des capacités d'accueil. Ce sont des choses qui sont très difficiles, peu compréhensibles pour les étudiants, et c'est vrai qu'il y a, je pense, une réelle peur actuellement de se dire que les étudiants qui sont aujourd'hui en pleine formation auront peut-être des formations qui sont de meilleure qualité, auront des conditions d'études et de vie qui sont aujourd'hui meilleures que les étudiants qui arriveront demain à l'université. Cela est quelque chose qui est, je l'espère, juste une simple peur et qui n'arrivera jamais. Je pense que le maximum a été fait, mais c'est vrai que je pense qu'à terme, on ne pourra pas, de manière perpétuelle, rationaliser encore et encore les budgets.

Le numérique et la pédagogie innovante, c'est quelque chose où l'université devra, je pense, en tout cas nous le pensons, passer par là pour se permettre d'évoluer. C'est une des solutions, mais ce ne sera pas la seule solution si on veut permettre que l'université reste accessible à tous. Peu importe l'origine sociale de l'étudiant, il faut que l'université puisse rester ouverte. Aujourd'hui, les capacités d'accueil limitent cela dans un certain sens. Qu'on puisse permettre aux étudiants d'avoir une formation de qualité qui leur permet après d'entrer sur le marché du travail de manière sereine et avec un certain nombre de compétences.

**Le Président.**- Julien, tu as mille fois raison. Les inquiétudes que tu exprimes, je pense qu'on les partage tous. Nous-mêmes et moi-même, quand on examine ces trajectoires financières qui sont les nôtres et les effets ciseaux que Dominique nous a bien expliqués à l'occasion des derniers conseils d'administration, on partage ces inquiétudes que tu exprimes.

Ce qui va se dessiner pour l'avenir, je pense, si on peut donner quelques pistes de réflexion sur l'avenir, je crois profondément, et c'est bien le sens de ce qu'on a engagé, que c'est le travail conjoint dans le cadre de la Bourgogne Franche-Comté. C'est la construction de la COMUE. C'est la possibilité de mutualiser un

certain nombre de dépenses, de formations avec nos partenaires de Franche-Comté et avec nos partenaires des écoles qui est un des éléments de la réflexion.

Tu as raison, le numérique est une partie de la réponse, mais ne peut pas être le seul élément. Mais sur des formations à petits flux quand même, avec des dispositifs comme les SPOC, cela peut nous permettre de maintenir des disciplines à petits flux, mais dans un cadre financier qui sera raisonnable.

L'autre élément de la réponse, et Alain Dereux en est bien conscient, c'est le succès de l'initiative d'excellence I-SITE qui va nous redonner des marges parce que si nous gagnons I-SITE collectivement sur les établissements de Bourgogne Franche-Comté, dans l'état actuel du projet, on aurait une dizaine de millions d'euros disponibles chaque année pour venir précisément financer de l'innovation en matière de pédagogie, de l'innovation en matière de recherche. C'est tous ces grands chantiers que l'on a engagés qui vont nous permettre de restaurer des équilibres et de faire face à l'avenir dans des conditions un peu sereines.

Les capacités d'accueil sont simplement une façon de réguler les choses, effectivement. Encore, nous avons eu, je trouve, l'intelligence de les mettre à la hausse discrète de quelques pourcents chaque année de façon à bien matérialiser le fait que notre mission est précisément d'accueillir les étudiants et qu'on n'a pas voulu mettre des capacités d'accueil qui soient bloquantes. Mais on va peut-être voir cela tout à l'heure puisque je crois qu'en début du rapport des délibérations de la CFVU, on a ce point sur les capacités d'accueil.

Les constats, on les partage et, en pratique, il faut que tous ensemble on cherche à trouver des solutions, et ces solutions, je crois très profondément que c'est dans le cadre Bourgogne Franche-Comté qu'on les trouvera et je suis heureux d'avoir à mes côtés le Président Patriat qui a été ardemment moteur dans le rapprochement des régions parce que nous n'avons pas d'autre choix. C'est ce que je vous dis depuis quelques années. C'est un chantier difficile, mais nous n'avons pas d'autre option que de le réussir parce que c'est dans la réussite de ce rapprochement Bourgogne Franche-Comté que se trouve notre avenir. Il faut simplement que l'on change, encore une fois, de focale. On était un peu zoom sur la Bourgogne. On doit changer de focale, on doit devenir grand angle, et notre périmètre de réflexion maintenant devra être la Bourgogne Franche-Comté. Il n'y a pas d'autre solution. C'est le sens de tout ce que l'on a engagé et c'est le sens de ce qu'Alain porte avec I-SITE.

**M. Patriat.**- Je peux répondre ?

**Le Président.**- Oui, je vous en prie.

**M. Patriat.**- La fusion des deux régions doit être source d'efficacité, d'efficience. Je ne dis pas qu'elle doit être source d'économie. Elle doit être source de rationalisation. On l'a vue comme telle. Il y a des pistes possibles. J'en connais quelques-unes. Elles ont été évoquées. À l'instant, le Président Bonnin vient de montrer sa nécessité.

Sur les baisses de dotation, j'entends bien. Je sors du budget au Sénat, j'y retourne. Tout le monde demande aujourd'hui. On fait des priorités de tous les sujets. Tout le monde aujourd'hui demande des crédits supplémentaires. Personne ne propose de mesures d'économie. Personne.

Alors, moi je me dis : est-ce qu'on peut dépasser demain 2 000 milliards de dette dans ce pays à un moment où c'est plus difficile ? Est-ce qu'on peut les

dépasser ? Est-ce que ce n'est pas plus grave pour la génération future de laisser un fardeau supplémentaire que d'avoir momentanément rationalisé les dépenses pour pouvoir répartir mieux après et assurer l'efficacité aujourd'hui ?

J'entends bien ce message. Je le comprends. On le vit dans le domaine de la défense, de la sécurité, dans le domaine des industries à côté, dans le domaine de l'innovation chaque jour. À un moment où chacun prend sa part des économies... Et vous savez, la Région Bourgogne, la « grande Région » demain, devra trouver 30 millions de moins dans son futur budget. Ce n'est pas moi qui vais le faire, c'est mon voisin ici, donc je lui souhaite bien du courage aussi. Il va falloir diminuer certains secteurs. Alors, quand on touche au sport, à la culture, tout le monde est choqué.

Dans un moment difficile financier (on espère que quoi qu'il arrive, demain on retrouvera des marges de croissance et des marges d'action), n'est-il pas pensable aujourd'hui que quand on a un peu de réserves, on puisse un peu taper, je ne dis pas dans la cagnotte, je sais combien vous êtes soucieux et que vous avez défendu le fait qu'on tape dans les réserves, que l'État aujourd'hui le fasse avec beaucoup de... Il faut être très sérieux dans la démarche, mais est-ce que ce n'est pas pensable ?

J'ai vu les réserves des chambres de commerce, les réserves des chambres de métiers. Ce n'est pas des tas d'or sur lesquels ils sont assis. Ce sont des marges de manœuvre qu'ils ont gardées pour pouvoir investir eux aussi. Mais j'entends bien qu'à un moment, est-ce qu'on ne peut pas les utiliser pour qu'elles servent de volant financier pendant une période qui est un peu plus difficile ?

A-t-on baissé la garde pendant ce temps ? Non. Est-ce que le campus aujourd'hui ne peut pas faire un bilan ? En ce qui me concerne, ce n'est pas cela. Est-ce que le campus... J'en parlais à l'instant. J'entendais que la ville de Dijon reproche parfois, etc. Je faisais le compte avec José à mon côté et je lui ai dit : « Regarde cette année, on a donné quand même 40 millions à la ville de Dijon pour le musée, pour le stade, pour la piscine, pour la cité gastronomique ». On n'a pas baissé la garde non plus, même si on me dit « vous auriez pu faire plus ». Mais pour l'université, on n'y a pas touché. Vous voyez qu'on n'y a pas touché. On a même fait des efforts supplémentaires. Et il ne me semble pas que le Président Bonnin et ses prédécesseurs, au cours des 12 ans, aient eu une seule fois un refus de la part de la Région.

Tout à l'heure, on n'a pas parlé du logement étudiant. La Région n'avait pas la compétence du logement étudiant, cela vous concerne directement. Je me souviens de la première visite que j'avais faite ici sur les sites. On a continué aussi dessus. Pas assez, c'est vrai.

J'entends bien votre souci, et je l'apprécie, d'ailleurs, de dire « est-ce que, dans le contexte actuel, on n'hypothèque pas l'avenir pour les étudiants, de plus en plus nombreux, qu'on arrive à mieux former pour être sur un marché du travail de plus en plus exigeant ? ». C'est vrai. Mais j'essaie un peu de me faire l'avocat du diable, le défenseur de l'orthodoxie budgétaire. Je sais bien que ce n'est pas facile. C'est tellement plus facile de donner des subventions et de payer que de dire que ce n'est pas facile en ce moment. C'est tellement plus facile de dire oui que de dire non. Donc parfois, ce n'est pas dire non, c'est dire... Je crois que vous avez fait l'inventaire des besoins, à la fois sur le plan immobilier et mobilier, cela apparaît très bien dans votre budget.

C'est la raison qui l'emporte un petit peu sur la passion aujourd'hui, mais cette passion, vous avez raison de la garder.

**Le Président.**- Vous avez raison, c'est toute la difficulté de l'exercice qui est le nôtre, c'est de concilier raison et passion. Mettre beaucoup de raison parce que je ne veux pas hypothéquer l'avenir de cette université, c'est clair, et je ne veux pas laisser à l'avenir une université en déficit, et garder la passion universitaire qui est celle de toujours concevoir de nouveaux domaines de recherche, de nouveaux champs de formation. Mais finalement, sur ces dernières années, on a réussi, je trouve...

**M. Patriat.**- À progresser.

**Le Président.**- À progresser et à trouver cet équilibre.

**M. Patriat.**- Le classement de l'université de Dijon a monté et demain avec... Comme dans la santé, elle est classée.

**Le Président.**- Tout à fait. Absolument.

**M. Patriat.**- Dans la santé, en cardiologie, en oncologie, on est les premiers les mieux situés en France, ici. Votre université est bien classée. Elle entre maintenant dans un top supérieur. Je ne dis pas qu'on se satisfait de tout, ce n'est pas vrai. On n'est jamais suffisamment satisfait, mais essayons de regarder pourquoi, c'est vrai, il y a une baisse de dotation. Tout le monde en a aujourd'hui. L'effort est proportionné. Il ne devrait pas toucher certains secteurs, je vous l'avoue aujourd'hui, mais c'est difficile de faire descendre parfois beaucoup certains et pas du tout les autres.

**Le Président.**- Tout à fait, Président. Merci. José ?

**M. Almeida.**- Je voulais juste ajouter que bien sûr...

**M. Patriat.**- Peut-être... (*phrase inaudible*) de l'enseignement supérieur de la Région.

**M. Almeida.** Non, non, non. Je voudrais juste dire que je partage ce que dit François Patriat évidemment et le Président Bonnin, mais il ne faut pas oublier une chose, c'est que vous faites ici beaucoup d'efforts en termes d'économie, de rationalisation, d'optimisation. Peu importe le terme que vous utilisez. Dès lors que vous conservez quand même des investissements et que vous avez contractualisé avec l'État, avec la Région, je pense quand même que la qualité et les conditions de travail des étudiants sont aussi garanties par vous, ici, aujourd'hui pour demain parce que ce qu'on décide ensemble ici, en conseil d'administration, à travers les investissements, à travers donc ce budget, est aussi gage de succès pour les étudiants de demain. Il faut l'avoir en tête aussi. Vous ne travaillez pas pour aujourd'hui. Vous travaillez et nous travaillons pour demain. C'est cela quand on décide un budget pour l'année prochaine, vous avez résumé, ce n'est plus pour l'année prochaine, c'est pour les années qui viennent. Donc si vous avez intégré cela, vous avez compris le reste.



**Le Président.**- Et l'investissement, c'est pour dans 20 ans. Et la Bourgogne Franche-Comté, c'est pour dans 10 ou 20 ans parce que c'est vrai, tu as raison, José, en fait, le pas de temps dans lequel on se situe, nous, en tant qu'administrateurs sur les grandes questions, c'est le pas de temps du long terme et on prépare l'université de la génération future.

Merci beaucoup à tous les deux pour ces propos qui nous aident à prendre du recul et de la hauteur sur les enjeux qui sont les nôtres.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais vous proposer qu'on adopte formellement le budget 2016 avec formellement ces deux articles qui figurent au tableau.

Y a-t-il des oppositions ? Oui, Monsieur Rollin ? Deux oppositions ? Donc deux votes contre.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Merci infiniment à tous pour la qualité de cette discussion.

### **21 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention**

Merci à vous pour avoir été présent à nos côtés.

Oui, Jean-Emmanuel.

**M. Patriat.**- Merci beaucoup et bonne année.

**Le Président.**- Merci beaucoup.

**M. J.-E. Rollin.**- Simplement, je vote contre puisque dans le budget, on vote le plafond d'emplois, je ne peux pas voter un budget où plus de 30 % des personnels BIATSS sont des contractuels, et je dis bien « 30 % des personnels BIATSS » puisque dedans j'ai fait le calcul, j'ai enlevé tout ce qui était les doctorants, etc., les CDI et aussi les emplois gagés. Je ne peux donc pas accepter ce principe-là.

**Le Président.**- Merci de cette intervention. Louis, on continue par les points sur les tarifs, subventions, dons et sorties d'inventaire.

**Intervenant.**- Président Patriat, au revoir et bon retour. Merci d'être venu.

**M. Patriat.**- Au revoir et merci.

**Le Président.**- À bientôt... Louis, tu prends le relais.

## **5. Tarifs, subventions et dons**

**M. de Mesnard.**- Nous n'avons pas de sortie d'inventaire mais, par contre, nous avons des tableaux de tarifs, subventions et dons. Vous avez dû constater que vous avez reçu plusieurs tableaux. On vous a dit pourquoi : comme il n'y aura pas de conseil d'administration avant un moment, on souhaite ne pas bloquer la machine et faire passer le plus possible de choses. C'est pour cela que vous avez reçu des tableaux, y compris jusqu'à aujourd'hui en séance.

Vous avez un grand tableau qui commence par « centre de zootechnie » avec tout un ensemble de subventions, un tableau qui commence par « PSIUN », un

tableau qui commence par « uB Recherche », plus le tableau qu'on vous a distribué tout à l'heure qui comprend une subvention à l'association OENOP'S pour l'IUVV.

Je pense que c'est clair. Il y a, au total, 4 documents à voter.

Je ne vais pas les détailler, cela nous prendrait jusqu'à ce soir, bien évidemment, mais y a-t-il des observations ? Des questions ?

Bien. Je pense donc que nous pouvons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup. Donc unanimité.

## **21 voix pour (unanimité)**

**Le Président.**- Merci beaucoup, Louis. On va donc pouvoir passer au point de l'ordre du jour qui est intercalé dans l'ordre du jour initial qui est la présentation du rapport annuel d'activité.

Peut-être peux-tu prendre les commandes de l'ordinateur parce qu'il y a un petit diaporama très simple qui a dû être mis sur l'ordinateur.

### **VIII Bis) Approbation du rapport annuel d'activité 2015 présenté par le Président**

**Le Président.**- Vous savez que la présentation du rapport annuel d'activité par le Président fait partie des obligations qui nous sont faites et que j'ai essayé d'honorer au mieux depuis le début de ce mandat. De fait, pour la quatrième année consécutive, je vais être en mesure de vous présenter ce rapport annuel d'activité qui présente les grands éléments de la politique que nous avons menée. C'est, bien sûr, une photo, mais c'est quelque chose qui, de fait, a vocation à être un instrument de discussion et un instrument politique.

Le rapport tel qu'il vous a été adressé en version papier présente tout d'abord en introduction les grands éléments d'organisation de l'université de Bourgogne. Il présente l'organisation en pôles. Il présente également des choses qui sont importantes, d'une part, les champs de formation et, d'autre part, les grands domaines de recherche tels qu'ils ont été votés par nos instances, qui sont des éléments qui donnent le cadre dans lequel se situe notre action.

Le document est organisé en plusieurs grands chapitres.

Le premier est intitulé « Construire l'université de demain ». Dans cette première section qui s'appelle « Construire l'université de demain » ont été rappelées des actions qui ont été menées durant l'année.

La création de la communauté d'universités et d'établissements UBFC. Nous sommes à la fin de l'année 2015. Il y a un an, UBFC n'était pas créée. On n'avait pas encore finalisé la démarche juridique de création. UBFC a été créée, je vous le rappelle, au 1<sup>er</sup> avril. Le conseil d'administration provisoire et la présidence provisoire ont été mis en place au mois de mai et, depuis, l'équipe provisoire met en place, structure progressivement UBFC, procède à un certain nombre de recrutements qui vont permettre à UBFC de se déployer.

Deuxième élément vraiment majeur pour notre avenir qui est présenté dans ce document, c'est le projet d'initiative d'excellence I-SITE Bourgogne Franche-Comté. Là aussi, rappelez-vous où nous en étions l'an passé. L'an passé, à cette date, nous n'avions pas encore voté le dossier de présélection puisque nous l'avons

présenté dans nos instances au début du mois de janvier. Il a été soumis à la fin du mois de janvier 2015. Un an après, nous sommes présélectionnés dans le cadre d'une procédure de présélection qui a été hautement compétitive. Je vous le rappelle, 13 sites universitaires français ont candidaté pour obtenir ce label I-SITE, et sur les 13, seuls 3 ont été présélectionnés : l'université d'Auvergne, le projet Paris Est-Créteil et le projet Bourgogne Franche-Comté qui est porté par Alain Dereux. Là aussi, on mesure le travail qui a été accompli et la réussite collective qui est la nôtre. Bien sûr, cette réussite est partielle. Nous ne sommes qu'au milieu du gué. Il faut maintenant concrétiser et obtenir la sélection. C'est ce à quoi Alain s'emploie et ce à quoi nous nous employons tous.

Troisième élément important dans cette section qui est consacrée à la construction de l'université de Bourgogne de demain, c'est la présentation des axes stratégiques de développement de l'établissement. Ce paragraphe fait écho aux trois documents que nous avons présentés et qui ont été votés par nos instances, par notre conseil d'administration le 6 octobre. Ces documents présentent les axes stratégiques généraux de l'université et la politique en matière de formation et de recherche. Ces trois documents qui fixent le cap pour le prochain contrat ont fait l'objet de discussions approfondies en conseil académique, en conseil d'administration, en comité technique et ont été votés par le conseil d'administration le 6 octobre. Ce sont également des documents qui sont tout à fait importants pour notre avenir.

La priorisation dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 est également présentée dans cette section « Construire l'université de demain ». Ici, il s'agit de présenter très rapidement quelques grands programmes emblématiques qui sont les nôtres.

La construction d'un bâtiment qui est dédié à la pharmaco-imagerie.

Le banc moteur de l'ISAT pour lequel nous avons validé, ce matin, ensemble le dossier d'expertise.

Le projet de Learning Center qui est définitivement acté dans le contrat de plan État-Région qui se déroulera en plusieurs phases. Mais, enfin, dans un contexte financier tellement contraint, nous avons réussi à sécuriser des crédits qui vont permettre de lancer ce grand projet de Learning Center qui est tellement important pour l'avenir des étudiants et pour la rénovation de notre pédagogie.

La rénovation du bâtiment Droit-Lettres figure également dans le contrat de plan État-Région, de même qu'une partie de la rénovation du bâtiment Mirande de façon à permettre à l'ESIREM de disposer de locaux qui seront plus appropriés. Je crois que nous avons presque 1 million d'euros prévu au contrat de plan État-Région également pour cette rénovation des locaux destinée à améliorer l'hébergement de l'ESIREM.

Enfin, des crédits pour la carte multiservice, pour les réseaux.

Au total, sur le contrat de plan État-Région, c'est un petit peu plus de 24 millions d'euros qui apparaissent, qui sont actés. 24 millions d'euros pour lesquels l'État intervient à hauteur d'un petit peu plus de 8 millions d'euros, la Région intervient à hauteur d'un petit peu plus de 7 millions d'euros et l'université de Bourgogne fera son chemin et prendra sa part en prélevant sur son fonds de roulement, et on voit là aussi la force que nous donne un fonds de roulement suffisamment puissant puisque notre université va intervenir à hauteur d'environ 7 millions d'euros.

Voilà pour ce qui est programmé dans le cadre du CPER.

Dernier chapitre dans cette section « Construire l'université de demain », la présentation de nouvelles infrastructures qui sont en place, qui ont été ouvertes et qui ont été mises à disposition de notre communauté dans le courant de l'année qui vient de s'écouler.

C'est le bâtiment I3M, Institut Marey et Maison de la Métallurgie, sur l'Espace régional de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

C'est la Maison internationale qui a été ouverte au mois de mai dernier et qui permet d'accueillir des chercheurs internationaux.

C'est la salle multiplex dont nous avons tous usé et abusé jusqu'ici et qui est une formidable réalisation.

C'est la modernisation de l'esplanade Érasme avec la partie nord qui a été financée par le Grand Dijon et la partie sud qui a été financée par la Région.

La rénovation de l'œuvre d'art d'Agam devant le bâtiment Mirande.

Enfin, un projet, vous le savez, auquel je suis extrêmement attaché parce que je suis convaincu qu'il est la base de notre rayonnement et de notre souveraineté pour l'avenir, c'est le Data Center qui est un des tout premiers projets que j'ai portés quand j'ai été élu en demandant au Préfet des rallonges de dotation. Il ouvrira au cours des semaines qui viennent et sera un formidable instrument à la fois de notre sécurisation informatique et de notre rayonnement.

Voilà ce qui est détaillé en termes de grandes orientations qui sont des orientations stratégiques pour notre avenir.

La deuxième section est une section qui porte sur un ensemble d'éléments qui sont plus au cœur de la construction quotidienne de l'université, du fonctionnement quotidien de l'université. Cette section est intitulée « Une politique budgétaire et de ressources humaines au service des ambitions de l'université ». Le titre n'est pas neutre. Il veut bien dire que maintenir les équilibres budgétaires, avoir un fonds de roulement n'a de sens que si c'est au service d'une politique, au service de décisions pour le fonctionnement de l'université.

On détaille ici, et je ne vais pas y revenir, une situation financière qui est maîtrisée et je ne veux pas vous redétailler les éléments de ce débat financier et la construction du budget 2016.

On détaille, ici, un certain nombre de mesures qui ont été prises pour diversifier nos ressources.

C'est notamment le cas du dispositif de mécénat que nous avons mis en place durant cette année et qui a été construit pendant l'année 2015 dans le cadre de l'Espace Entreprises.

On parle ici, dans cette section, de la GBCP dont on vient de débattre et on dit ici ce qu'on vient de se dire, c'est que la GBCP, intelligemment construite, est une opportunité pour nous parce que par la vision pluriannuelle qu'elle va nous donner et par la possibilité de reprogrammation, elle va nous permettre de fonctionner de façon beaucoup plus souple.

On développe la modernisation d'un certain nombre de pratiques. On vient de les voir. Par exemple, la nouvelle comptabilisation des heures complémentaires qui va nous permettre beaucoup plus de transparence sur la visibilité de nos fonctions financières et qui va donc nous permettre un meilleur pilotage financier de notre université.

On parle ici d'une chose à laquelle vous savez que je suis très attaché, que l'on a engagée comme expérimentale, mais que j'aimerais que l'on puisse continuer, qui est l'autonomisation financière des laboratoires. On l'a fait pour l'ICB. On l'a fait pour l'ICMUB et le LEAD. Les premières évaluations sont positives. Je voudrais

qu'on puisse poursuivre dans cette démarche. Bien sûr, avec l'accord des directeurs de laboratoires. De toute façon, je pense que nous avons été pionniers parce que l'autonomisation financière des laboratoires est en parfaite cohérence avec la GBCP.

La campagne d'emplois 2016, je ne vais pas la redétailler, on l'a votée en septembre. On en a vu quelques adaptations aujourd'hui.

La prévention des risques psychosociaux. Un dossier auquel je suis très attaché. Vous savez qu'on a recruté une psychologue du travail dans ce cadre, à mi-temps. On va étendre sa quotité de temps à 0,7 équivalent temps plein au mois de janvier. Elle fait un travail formidable. J'ai eu la tristesse de vous parler en début de conseil de l'accident mortel qui est survenu au Creusot vendredi dernier. Dès lundi, la psychologue du travail était présente au Creusot pour soutenir les personnels et également les étudiants, même si cela n'entre pas dans ses attributions telles qu'elles ont été prévues. Je suis vraiment très heureux de ce que l'on a fait en un mandat pour déployer cette politique de prévention des risques psychosociaux. On a titularisé notre assistante sociale également. Faire tout ceci dans un cadre budgétaire aussi contraint, je vous assure, nécessite un véritable engagement politique.

On a beaucoup travaillé, vous le savez également, sur la politique indemnitaire des personnels administratifs, techniques et de bibliothèques. Je vous rappelle que dès le début du mandat, on a augmenté l'indemnitaire des personnels de catégorie C. On a fait converger les régimes indemnitaires des personnels administratifs, techniques et de bibliothèques. Rappelez-vous, on l'a fait cette année pour les personnels de catégorie B. C'est un engagement qui, sur la durée du mandat, est considérable et qui, bien sûr, sera pérenne.

On a travaillé sur les perspectives de carrière des personnels contractuels. C'est ce que l'on fait dans le cadre de la loi Sauvadet.

On a augmenté le budget du service de formation des personnels.

Et puis un certain nombre d'actions auxquelles Samuel et moi-même sommes très attachés, ce sont les chantiers que nous avons menés dans le cadre de la responsabilité sociale de l'université.

Je voudrais simplement signaler la charge de mission Égalité Diversité qui est remarquablement assurée par Juliette Olivier. Le fait que notre université est une des premières à avoir contractualisé avec l'antenne dijonnaise de lutte contre les discriminations, l'AMACOD, de façon à permettre une prévention et la prise en charge de toutes les formes de discrimination qui peuvent exister.

Étienne Siccardi vous a parlé tout à l'heure de l'Agenda pour l'accessibilité handicap. C'est un travail absolument considérable qui a été mené en articulation entre le pôle Patrimoine et le service Hygiène et Sécurité pour lequel, là encore, nous avons obtenu l'aval de la Préfecture, Étienne nous l'a dit, il y a quelques minutes, pour construire ce programme d'accessibilité handicap sur 9 ans et l'établissement s'engage, là aussi, sur son fonds de roulement, à hauteur de 1 million d'euros par an pendant ces 9 ans.

La quatrième section porte sur les formations et la vie étudiante. On détaille ici notre satisfaction de voir des effectifs étudiants qui sont à la hausse. Comme vous le voyez, on parlait, il y a quelques minutes, des capacités d'accueil. Bien sûr, nous avons mis des capacités d'accueil parce que c'était une réponse responsable aux difficultés actuelles, mais les capacités d'accueil ont été mises de façon à absorber toujours davantage d'étudiants, de quelques pourcents bien sûr, mais de permettre de jouer précisément notre rôle de service public vis-à-vis des jeunes.

L'offre de formation. Ce sont des nouvelles formations. C'est la licence de Science de gestion. Cette licence nouvelle résulte de l'autonomisation de l'IAE. C'est la licence EFEC qui a été créée *ex nihilo* aussi et qui est une formidable formation qui attire bien au-delà de nos espérances. Qui attire même tellement que nous avons décidé de l'ouvrir à Nevers l'an prochain, ce qui permet tout à la fois d'affirmer notre ambition pour l'ESPé et pour les sites territoriaux.

L'offre de formation, c'est également l'ouverture du département Génie civil à Auxerre qui est également un des grands axes d'innovation pédagogique pour notre université. C'est le déploiement de la nouvelle option « Infrastructures routières » à l'ISAT à Nevers, on l'a vu tout à l'heure dans le budget, 150 000 euros. C'est un vrai engagement de l'université. C'est l'ouverture, cette année, d'un nouveau master en anglais dans le cadre de l'interculturalité, qui est porté par Alex Frame à l'UFR Langues et Communication.

Donc vous voyez là aussi que malgré un contexte compliqué, on a été capable de faire de vrais arbitrages pour développer, pour innover en matière de pédagogie.

Je ne détaillerai pas les dispositifs de rentrée comme le mois de bienvenue, le portail numérique qui est quand même un outil nouveau que l'on met en place cette année, une pédagogie qui est en évolution. C'est le Prix d'excellence en enseignement qui, après avoir été critiqué, je crois, est maintenant entré dans notre culture à tous et joue le rôle qu'on a voulu lui voir jouer, qui n'est certainement pas de mettre en compétition les enseignants les uns vis-à-vis des autres, mais simplement de dire « on fait de la pédagogie d'excellence à l'université » et de dire aux étudiants « venez parce que les enseignants de l'université sont des enseignants de qualité ».

La certification en anglais, qui se développe également dans le cadre du Centre des langues et des cultures. Vous vous souvenez de notre objectif qui était de permettre une certification CLES à terme à la majorité de nos étudiants de licence. C'est bien engagé grâce aux emplois Fioraso que l'on a recrutés.

Le Centre des langues et des cultures pour tous, puisque j'en parlais, offre maintenant des formations dans 14 langues différentes, ce qui est tout à fait remarquable, y compris la langue des signes pour les sourds. Je trouve cela tout à fait remarquable.

On a mis en place un « bac à sable » qui est un espace de didactique pour l'innovation pédagogique.

Nous avons également approfondi nos relations avec le Rectorat et les lycées dans le cadre du pôle Formation et Vie universitaire. Je voudrais vous dire, à ce titre, vous vous en souvenez, et cela avait été beaucoup critiqué et je le comprends, que nous avons décidé l'an passé de ne pas être présents au salon Studyrama. Nous sommes revenus cette année, mais dans des conditions de prix que nous avons négociées et maîtrisées. De fait, je suis assez content que la pression qu'on a exercée l'an passé ait porté ses fruits. On était présents à Studyrama. On était présent également au Salon de l'étudiant. J'ai pu mesurer l'intérêt de la présence de l'université dans ces salons. Bien sûr, on maintiendra cette présence.

Donc tout un ensemble, vous le voyez, d'actions qui ont été menées sur 2015 ou en continuité entre 2015 et les années précédentes et qui méritent d'être mises en lumière.

Si on peut regarder la diapo suivante sur la recherche et la valorisation de la recherche... Peut-être moins de grandes actions innovantes, cette année, mais tout de même.

Le HCERES qu'on prépare tous ensemble. Comme Louis nous le disait tout à l'heure, ce dispositif nouveau qu'on a mis en place et qui permet de recevoir les directeurs de labos, de coconstruire la stratégie avec eux et de partager avec eux le discours que l'on tient au HCERES est quelque chose qui est extrêmement fort.

Le rattachement de l'IREDU à l'ESPé, qui a été formalisé cette année. L'idée est bien que l'ESPé puisse devenir une école qui va développer une recherche ambitieuse. C'est, bien sûr, quelque chose qui va se construire sur le long terme, mais enfin les bases sont là. Je vous parlais ce matin de la formidable cérémonie de remise des diplômes de l'ESPé qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours. Vraiment, je parle sous le contrôle de Marie-Geneviève qui a construit et porté cette cérémonie, je crois qu'on mesurait bien le samedi 5 décembre, à l'ESPé, le fait que l'ESPé était sur des rails, était construite et représentait maintenant une véritable communauté qui va petit à petit être active et construire des projets communs. La licence EFEC en est un excellent exemple.

Le travail que nous avons mené sur les plateformes et les plateaux techniques. Je ne vais pas détailler trop, mais le travail d'identification et de recensement des plateformes, le travail du conseil d'orientation stratégique qui, avec la Région, permet de prioriser les perspectives d'investissement en matière de soutien aux plateformes, est quelque chose également de tout à fait remarquable.

Le travail sur les animaleries, qui a été conduit par Dominique qui est là, qui a permis de regrouper des animaleries qui étaient morcelées.

Nous avons signé la convention cadre avec la SATT et ce n'était pas un petit travail.

Nous avons finalisé, cette année, deux structures auxquelles vous connaissez mon attachement. Le pôle Bourgogne Vigne et Vin, que j'avais lancé avec François Patriat, qui permet de relier le monde académique et le monde économique autour de ces thématiques de la vigne et du vin et qui va permettre de donner un formidable essor à ces recherches et à ces formations pluridisciplinaires dans le cadre de la vigne et du vin.

Le pôle hospitalo-universitaire de Pharmaco-imagerie. Il a été voté dans nos instances à l'occasion du dernier CA. Je crois que toutes les instances ont pratiquement voté, on n'attend plus que la signature de Pharmimage. Il va également se mettre en place et permettra de structurer l'imagerie moléculaire sur notre campus.

Dernier point, la diffusion de la culture scientifique. Je ne sais pas si on en a parlé en conseil d'administration. C'est un magnifique succès que celui qui a été obtenu par Pierre Ancet et par l'OCIM et l'Experimentarium puisque nous avons candidaté et nous avons obtenu un PIA dans le cadre de la culture scientifique. Cela s'appelle « Réseau des Experimentarium ». Il s'agit d'étendre le concept de l'Experimentarium sur le territoire national, en Franche-Comté, en PACA, je crois, et également en Normandie. On voit donc que ce dispositif qui a été créé à l'université de Bourgogne est un dispositif qui fait école.

Je voudrais terminer, parce que François Patriat en a parlé il y a quelques minutes, et peut-être finir sur cette note positive. Bien sûr, la situation n'est pas facile. Bien sûr, la situation économique est contrainte et nul mieux que moi n'en est conscient. Mais vous voyez que malgré tout, dans un bon dialogue avec la communauté, on fait des arbitrages, on dégagne des marges, on innove et on avance.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je voudrais vous redire en conclusion de cette courte présentation : ayez en tête le classement de Leiden. Dans le classement de Leiden, l'université de Bourgogne est, cette année, 352<sup>e</sup> université mondiale. C'est tout à fait remarquable. En 2014, les critères ont changé, mais on était 24<sup>e</sup> université mondiale dans le domaine des sciences de l'environnement et de l'agronomie. On était 1<sup>e</sup> université française, 3<sup>e</sup> en Europe. Ce qui veut dire, vous voyez, que même une université de taille moyenne, quand elle fait des choix qui sont de qualité, quand elle recrute des enseignants et des enseignants-chercheurs de talent, qu'elle fait venir des bons étudiants qui vont continuer en thèse, peut exceller à l'échelle mondiale.

Nous devons y croire parce que nous en sommes capables. On l'a fait sur le domaine Environnement, Aliments. Je pense que dans le domaine de la photonique, par exemple, université de Bourgogne plus université de Franche-Comté, Institut Carnot plus Institut FEMTO, dans le domaine de la photonique fondamentale, nous sommes probablement un des quelques centres leaders en Europe. Donc c'est possible. Il faut simplement que nous soyons capables de mener une véritable politique de différenciation de choix scientifiques.

Encore une fois, se différencier au plan scientifique n'est pas renoncer à la pluridisciplinarité. On peut articuler la pluridisciplinarité des formations avec un nombre de domaines académiques et scientifiques qui sont clairement identifiés.

Leiden nous distingue, et je voudrais vous redire qu'il n'y a pas que Leiden. Leiden est un peu un classement simpliste. C'est le pourcentage de nos publications qui sont dans les 10 % meilleures mondiales. Ce n'est que la recherche. Mais nous apparaissions cette année dans le classement du « Times Higher Education ».

Nous sommes entre la 500<sup>e</sup> et la 600<sup>e</sup> place mondiale. C'est la première fois que notre université y apparaît. Elle y apparaît aux côtés de 26 autres établissements français dont, je crois, 20 universités. Ce qui fait que nous sommes classés dans « Times Higher Education » dans les 20 universités françaises qui rayonnent avec, ici, un indicateur qui n'est pas que recherche. Cet indicateur est composite. Il est basé sur une douzaine de critères qui prennent en compte la recherche, mais également la formation, également la valorisation. Donc, en fait, l'ensemble des activités d'une université.

Je voudrais qu'on ait toutes ces choses-là en tête. Bien sûr, ce n'est pas facile. Bien sûr, le monde dans lequel on est, est difficile, il est compétitif et au bout du compte, notre université vit plutôt pas mal. Elle rayonne et continue de se distinguer.

Je continue à croire à l'avenir de ce formidable projet I-SITE et de ce formidable projet Bourgogne Franche-Comté pour nous permettre de passer encore un palier de plus dans cette construction.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments qui figurent dans le rapport annuel d'activité, vous les présenter très rapidement, vous en extraire cette substantifique moelle très rapidement, avant de prendre une petite dizaine de minutes, si vous le voulez, pour répondre à vos questions et pour le discuter.

Si personne n'a de question, de commentaire ou de critique, je suis très ouvert à toutes les remarques ou critiques que vous pourriez faire, je vous propose d'adopter ce rapport annuel d'activité.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

Ou des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie...



**M. de Mesnard.**- Trois abstentions.

**Le Président.**- Trois abstentions, oui... Pardon, un refus... Donc il n'y a pas de vote négatif. Il y a trois abstentions et il y a un refus de vote.

**M. de Mesnard.**- Deux refus de vote.

**Le Président.**- Deux refus de vote, Jean-Emmanuel ?

**M. de Mesnard.**- Deux refus de vote.

**Le Président.**- Très bien. Merci.

### **15 voix pour, 3 abstentions, 2 refus de vote**

Je pense qu'on a terminé avec ce point de l'ordre du jour et on va pouvoir maintenant passer la parole à Grégory pour une longue séquence formation qui va lui permettre d'enchaîner la présentation des travaux du conseil académique sur l'offre de formation puis la présentation des travaux de la CFVU et, si vous le voulez bien, on va intervertir les points XI et XII, et comme c'est Grégory qui présente l'accueil des jeunes en service civique et qu'il a été traité dans le cadre de la CFVU, on traitera ce point dans la continuité.

Grégory, à toi la parole pour cette longue séquence formation.

## **IX) Conseil Académique (CAC) du 07 décembre 2015**

### **Contrat d'établissement 2017-2021 : délibération sur l'architecture de l'offre de formation de l'Université de Bourgogne, déclinée par mentions de Licence, Licence professionnelle et Master**

**M. Wegmann.**- Merci. On va commencer par le compte rendu du conseil académique du 7 décembre dernier et, en particulier, la liste des mentions telle qu'elle a été proposée et présentée lors de ce conseil académique.

Je commence par la fin en disant que le conseil académique a émis un avis favorable à l'unanimité sur la liste des mentions proposées pour le prochain contrat qui s'ouvrira à la rentrée 2017.

Je donne les quelques précisions qui ont été apportées lors de ce conseil académique et les autres précisions qui mériteront aussi d'être apportées aujourd'hui.

Lors de ce vote de l'architecture de l'offre de formation pour le prochain contrat par le conseil académique, les points suivants ont été précisés. Sur le document que vous avez, avec le détail des mentions organisées par champs et par niveaux Licence, Licence professionnelle, Master, ont été rajoutées au moment du vote, en page 6, la licence professionnelle mention « Assurance – Banque – Finance : chargé de clientèle parcours « Chargé de clientèle bancassurance (particuliers) » et, page 9, la licence professionnelle mention « Intervention sociale : développement social et médiation par le sport ». Ces éléments n'avaient pas été apportés au moment du conseil académique. Ils ont été apportés en séance et les documents ont été corrigés en ce sens.

Autre précision qui a été apportée, de mémoire, à la toute fin du conseil académique, concernant cette fois tout à la fin l'ISAT pour le master « Automotive engineering », la mention « Transport, mobilités, réseaux », qui a été validée par Polytech'Orléans puisque vous savez que c'est un diplôme qui est pour l'instant cohabilité entre l'uB et Polytech'Orléans. Cette précision avait été apportée, je crois, de mémoire, en toute fin de conseil académique à Frédéric par SMS. Depuis, cela nous a été validé.

Voilà la liste telle qu'elle a été votée par le conseil académique du 7 décembre dernier.

Nous aurions une précision, un point à ajouter entre ce conseil académique et aujourd'hui. Une petite évolution.

**M. Debeaufort.**- Oui, si tu peux aller page 20/23... On a eu des modifications jusqu'à la veille du conseil académique. Des changements vraiment jusqu'au dernier moment. Malheureusement, en faisant les différentes fusions de documents et copier-coller, vous voyez que la toute première ligne du tableau est vide. En fait, il y a une mention qui n'est pas apparue, qui est la mention « Acoustique et vibrations ». Ce parcours, qui sera à cheval entre le département Génie civil d'Auxerre et l'ISAT, a été oublié dans le tableau. Il faudrait donc que le conseil d'administration, aujourd'hui, acte le fait que l'on ajoute à l'offre de formation qui a été votée en conseil académique cette mention « Acoustique et vibrations ».

**M. Wegmann.**- Voilà le point qui faisait défaut. Peut-être... je ne sais pas... pour les élus du conseil d'administration, recontextualiser un petit peu cette liste en donnant quelques éléments clés.

Je précise, mais je pense que vous savez tous cela, que désormais on est passé dans une logique d'accréditation et plus d'habilitation. La conséquence, c'est que le ministère va nous accréditer sur des mentions. Charge à nous, après, de nous organiser à l'intérieur de ces mentions comme on l'entend. Cela relèvera désormais de la politique des universités.

Concrètement, cela signifie qu'à cette étape de construction de l'offre de formation, nous validons la liste des mentions parce que c'est cela qui est important. C'est là-dessus que nous serons accrédités. Les parcours-types désormais que vous avez dans le tableau vous sont donnés à titre d'information puisque, pour bien comprendre la structure d'une future licence ou d'un futur master, il faut comprendre à l'intérieur comment sont articulés les parcours-types. C'est pour cela qu'on vous les a indiqués pour information, mais le vote ne porte que sur la liste des mentions. Les universités ne seront accréditées que sur les mentions. Cela veut dire que d'ici les prochaines étapes, on a encore loisir à faire évoluer la liste des parcours-types, à les retravailler, à proposer des formules peut-être un peu différentes.

Ce qui change beaucoup aussi, c'est que désormais, pendant le contrat, nous aurons la possibilité de restructurer nos mentions à l'intérieur. Ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent avec l'habilitation.

Bien sûr, tout cela dépendra des choix politiques de l'université avec, bien évidemment, les contraintes financières qui seront là pour *in fine* permettre ou pas des évolutions à l'intérieur des mentions. Mais désormais le curseur se déplace en quelque sorte du ministère vers les universités.

Voilà un peu quelques éléments de contexte sur cette nouvelle logique.

J'ai été assez rapide, mais si vous avez des questions ou des besoins d'éclaircissement, n'hésitez pas.

Un point aussi important, c'est qu'au niveau de la COMUE, en termes de procédure si vous voulez, l'université de Bourgogne aura, bien sûr, vocation à valider et à construire les parcours et les formations, les maquettes, etc., mais *in fine* c'est la COMUE qui portera au ministère la liste des mentions des membres de la COMUE.

Bien sûr, les formations resteront des formations des établissements. Il faut bien le comprendre. Ce seront les formations de l'université de Bourgogne, mais en termes de procédure, c'est la COMUE qui portera la carte des formations au ministère. C'est pour cela qu'on a eu besoin, avec Frédéric et Stéphanie, de se coordonner avec les autres membres et que de nombreuses réunions ont égrené toutes ces étapes.

**M. de Mesnard.**- C'est la loi qui dit de le faire. Ce n'est pas une décision locale. La loi prévoit que les COMUE, quand elles existent, portent la carte des formations.

**Le Président.**- Laurence.

**Mme Maurel.**- J'aurais juste une question. Dans le tableau qui nous a été communiqué, précisément il y a une colonne « Partenaires COMUE mention identique ». Il y a donc beaucoup de mentions qui sont identiques à l'uB et à l'UFC, mais certaines ne le sont pas. Qu'est-ce que cela donne comme indication pour celles qui ne le sont pas ? Est-ce que cela veut dire qu'il y a une innovation particulière qui est celle de l'université de Bourgogne ou est-ce que cela veut dire qu'il va falloir rechercher un partenariat plus effectif avec l'UFC, par exemple, pour les licences ou les masters qui n'ont pas « UFC » dans la colonne ? Que signifie exactement cette colonne ? Qu'est-ce qu'elle donne comme indication ?

**M. Debeaufort.**- Je vais commencer à répondre. Si vous avez noté, on a indiqué « mention identique » sur le niveau Licence et « mention commune » sur le niveau Master parce qu'il y a une petite nuance pour le ministère. C'est-à-dire que pour le ministère, deux mentions identiques sur le niveau Licence, les deux établissements seront accrédités sur cette mention. D'accord ? Cela ne veut pas dire qu'il faut mettre en commun ou qu'il faut qu'il y ait des parcours communs ou mutualisés ou quoi que ce soit. Tu peux me corriger, Grégory.

**M. Wegmann.**- Concrètement, le ministère accordera deux codes diplômes. D'un point de vue purement administratif, il y aura bien deux diplômes au niveau des licences.

**Mme Maurel.**- D'accord.

**M. Debeaufort.**- Ce qui ne sera pas le cas sur le niveau Master où là il n'y aura qu'un seul code diplôme pour l'ensemble des établissements de la COMUE. C'est une petite nuance.

**Mme Maurel.**- D'accord. Donc par exemple, quand on a une licence où il n'y a rien dans la colonne « Partenaires COMUE », cela veut dire qu'il y aura un code diplôme pour l'université de Bourgogne et rien pour l'UFC.

**M. Debeaufort.**- Oui.

**Mme Maurel.-** Mais cela n'indique pas... Parce que ces documents sont des documents qui servent aussi à piloter la formation à l'université. Est-ce que cela veut dire que cela permet d'identifier, encore une fois, soit quelque chose qui est spécifique à notre université et qui, du coup, est à valoriser ou est-ce qu'au contraire, cela signifie que, là, il y a un singleton qui devrait être mis en relation avec l'UFC ? C'est un peu... Comment faut-il le lire ?

**M. Wegmann.-** On ne peut pas répondre globalement. C'est dans le détail que... Je pense que les deux cas de figure vont se retrouver. Si je prends le niveau Master, on pourrait voir le niveau Licence pro aussi, on a des mentions qui sont vraiment spécifiques à certaines universités, à certains membres de la COMUE. Typiquement, je tombe sur Droit. Le droit notarial est spécifique à l'université de Bourgogne. On pourra trouver d'autres cas de figure comme cela.

Dans d'autres cas, il y a aussi des situations où on a des intitulés de mention qui sont différents parce qu'il y avait le choix entre plusieurs intitulés parfois proches.

Donc on a les deux cas de figure, je pense. Soit une spécificité forte avec un créneau bien particulier, évidemment en Licence pro aussi, on a des exemples. Soit parce que les choix de mentions ont été différents.

Peut-être que ce sont des choses qui pourront être amenées à évoluer pour le prochain contrat puisqu'il faut imaginer qu'un moment important sera l'évaluation du prochain contrat. Là, on est dans un cas un peu particulier où l'évaluation et l'accréditation se mélangent un peu puisque c'est le premier jet en quelque sorte, mais la prochaine fois, je pense que l'évaluation sera très importante et permettra peut-être de rafraîchir les listes et de les retravailler.

**M. Debeaufort.-** Pour compléter les propos de Grégory. Dans les 6 ou 7 réunions que nous avons faites avec tous les établissements de la COMUE, justement pour comparer toutes les mentions portées par chaque établissement, etc., on a fait dès le début quand même un travail un petit peu d'analyse, par exemple de flux très faibles ou de forces qui ne soient pas forcément homogènes ou bien réparties entre les deux établissements quand c'était des mentions qui étaient identiques ou communes. Donc ce travail a été fait. Sur certains cas, les équipes ont commencé à échanger, à collaborer et à discuter. C'est le cas, par exemple, sur des tout petits flux sur certains masters. Donc il y a déjà un travail initié entre les équipes sur un certain nombre de mentions. D'accord ? Après, cela reste à construire, mais on a déjà fait tout ce travail, entre guillemets, un petit peu d'analyse par rapport à l'offre. Tous les établissements de la COMUE ont eu connaissance de ce tableau. D'où les petits problèmes de fusion et de copier-coller parce qu'en fait, on avait un tableau unique pour l'ensemble des établissements sur lequel on a travaillé.

**Le Président.-** Merci. Avez-vous d'autres questions ou besoin d'autres informations ou d'autres commentaires peut-être sur cette démarche ou les choses sont-elles suffisamment claires ?

Je voudrais simplement rebondir sur ce qu'a dit Frédéric. Il y a eu un nombre de réunions importantes entre les Vice-présidents de notre université et leurs homologues des établissements partenaires. Là aussi, on voit que la dynamique de construction conjointe de l'offre de formation, même si, là encore je voudrais parler avec lucidité, c'est un dialogue qui n'est pas forcément facile, mais la dynamique est

engagée et la coconstruction s'est effectuée dans de bonnes conditions de confiance.

**M. Debeaufort.-** Je peux juste ajouter que le travail qu'on a fait entre tous les établissements de la COMUE, on l'a déjà fait en interne entre les composantes qui avaient parfois des parcours ou des formations qui se rapportaient à une même composante. On a donc déjà fait ce travail. On a beaucoup échangé avec les directeurs de composantes et certains responsables de mentions et on a rencontré tous les directeurs de composantes avant de finaliser ce document aussi.

**Le Président.-** C'est donc un travail de concertation absolument considérable et qui va se poursuivre puisque après le vote des mentions, il faut maintenant travailler sur les parcours. Il faut travailler sur la soutenabilité financière. Pour cette nouvelle étape, bien entendu, le lien entre l'équipe de gouvernance, les Vice-présidents et les équipes des composantes, plus que jamais, va être un lien important. Le lien avec les partenaires des autres établissements également puisqu'un certain nombre de parcours sont des parcours conjoints. Il faut donc qu'on arrive à travailler ensemble aussi sur ces parcours conjoints.

Je vois cette étape de construction des mentions comme une première étape qui était peut-être la moins complexe, mais qui précisément parce qu'elle était moins complexe, n'a pas été clivante et a permis d'avancer dans de bonnes conditions de confiance. De fait, on aborde la suite de la discussion dans des conditions qui sont tout à fait positives et tout à fait favorables.

Pas de question particulière ? Il me semblait qu'il fallait qu'on ajoute une licence pro qui avait été...

**M. Wegmann.-** Oui, c'est cela. C'est la mention « Acoustique et vibrations ».

**Le Président.-** D'accord, OK. Parfait. Très bien. Je n'ai pas saisi, excuse-moi.

S'il n'y a pas d'autres questions, Grégory, on va soumettre au vote ce tableau (c'est cela ?) en ajoutant la licence pro « Acoustique et vibrations ».

**M. de Mesnard.-** La mention « Acoustique et vibrations » où, derrière, il y a un parcours de licence pro.

**Le Président.-** D'accord... Bien entendu, on ne vote, on ne s'exprime que sur les mentions. Les autres éléments du tableau, les parcours notamment, pour l'instant, ne sont donnés qu'à titre tout à fait indicatif.

J'ajoute que tout ceci a été voté, si j'ai bonne mémoire, à l'unanimité du conseil académique. Le débat a été long en conseil académique. Il a duré au moins une heure et demie, deux heures. On a tout examiné de façon détaillée et, au bout du compte, le vote a été unanimement favorable en conseil académique.

Je soumetts à votre approbation cette cartographie des mentions pour le prochain contrat.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Merci infiniment.

**20 voix pour (unanimité)**

Vraiment un immense merci à Grégory, Frédéric, Stéphanie... et Aline Fulon également, qui ont été les infatigables acteurs de ce dialogue avec les doyens, les équipes pédagogiques et les collègues des autres établissements.

Merci. Merci vraiment à vous tous.

On peut continuer maintenant, Grégory, sur les travaux de la CFVU, c'est cela ?

**M. de Mesnard.**- C'est cela.

## **X) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 07 décembre 2015**

### **1. Travaux de la commission de la pédagogie du 1<sup>er</sup> décembre 2015**

#### **- Application Admission Post-Bac (APB) : paramétrages et organisation de la session 2016**

**M. Wegmann.**- Tout à fait. On reprend le fil des travaux traditionnels de la CFVU avec un premier point important, c'est le paramétrage de l'application post-bac pour la session 2016 et, en particulier, la définition des capacités d'accueil.

Vous avez, projetés, les éléments concernant ce point qui a été débattu en CFVU.

Pour dire que la liste telle que proposée, à savoir des capacités d'accueil limitatives pour 22 filières et des capacités d'accueil indicatives pour 18 filières, j'expliquerai plus loin la nuance, a été approuvée avec un avis favorable moins 10 abstentions lors de la dernière CFVU.

Vous avez, sur les documents qui vous ont été transmis, le tableau avec les détails capacité par capacité. Vous avez cela qui est projeté en ce moment au tableau.

Je peux vous donner quelques éléments importants. Cette année, il y a une nouveauté : le ministère nous demande de préciser les capacités indicatives même si on ne souhaite pas mettre de capacités limitées.

C'est quoi, les capacités indicatives ? C'est tout simplement estimer à peu près ce qu'on pense être le flux d'étudiants pour l'année prochaine. Cela ne dit rien d'autre. Si le flux d'étudiants est supérieur, il sera supérieur. Cela ne limite pas ce flux d'étudiants. En quelque sorte, c'est un peu une statistique prédictive que nous demande le ministère. Cela n'a pas plus d'impact que cela. Comme vous le voyez, c'est pour cela que vous avez une colonne « Type capacité » indicative ou limitée. Les capacités limitées ont été surlignées, vous le voyez, en bleu. Je peux vous donner la liste des capacités limitées telles qu'elles ont été votées par la CFVU.

Vous avez, pour Sciences de l'éducation, une capacité APB Néo 60, total 90.

J'indique aussi que ce qui apparaît sur le site APB pour les élèves qui postulent, c'est la capacité APB Néo. Nous mettons une capacité totale, c'est pour une question d'organisation puisque, dedans, on doit inclure les réorientations internes/externes, les redoublants et autres procédures. Donc là, vous voyez pour Sciences de l'éducation, en fait, c'est la licence EFEC, comme le disait le Président tout à l'heure, un groupe supplémentaire ouvrira à Nevers à la rentrée prochaine.

J'ai sauté, pardon, la première page parce que c'est en module déroulant. Donc je reprends depuis le début.

Vous avez tout un paquet de propositions de capacités d'accueil pour les langues parce que concernant les langues, on a, on va dire, la contrainte des laboratoires qui fait que les collègues de langues souhaitent que nous calibrions au plus juste les capacités dans les différents groupes de langues, notamment les langues où on sait que l'on aura beaucoup de monde. Donc vous avez beaucoup de capacités limitées pour les langues.

Autre cas particulier pour les langues, c'est aussi la capacité limitée pour le russe parce qu'il y a une particularité pour le russe à Dijon que l'on peut prendre en grand débutant. Les équipes souhaitent limiter aussi cette possibilité parce que, d'après leur expérience, le fait de faire choisir russe est parfois un choix qui n'est pas forcément bienvenu pour la réussite des étudiants. Donc c'est aussi pour cela qu'il y a des capacités limitées sur les combinaisons avec du russe.

Ensuite, vous avez toujours la capacité qui est proposée pour SLIC. Grosso modo, on va retrouver à peu près les mêmes capacités que l'année dernière pour Sciences du Langage, Information et Communication, donc 100.

Pour cette fois, vous avez, vous le voyez, des capacités d'accueil proposées en AES - Droit et, comme l'année dernière, en Sciences économiques et Gestion.

Bien sûr, pour la PACES.

Cette fois, les capacités en SVTE et en STAPS.

Au fur et à mesure de la liste, je vous indique les points clés. Grosso modo, ce qu'on peut dire c'est qu'à Dijon, on n'est pas aussi en tension peut-être que dans d'autres régions. Nous acceptons tous les vœux 1 de l'académie, bien sûr. C'est un engagement que nous souhaitons tenir. Donc en cas de besoin, si le nombre de vœux 1 est plus important, nous pourrions décaler la capacité d'accueil ou jouer sur des formules avec des listes d'attente puisqu'il y a trois tours et en fonction des désistements on peut, d'expérience, utiliser des jeux de désistement qui ont lieu entre les trois tours APB.

Pour STAPS, c'est la filière la plus sous tension. D'entrée de jeu, les équipes de STAPS ont proposé d'augmenter la capacité d'accueil par rapport à l'année dernière parce que le risque est que les familles et les élèves soient trop stressés lors de la procédure. Les équipes reçoivent beaucoup d'appels. Donc plutôt que, sur l'instant, durant les trois tours, de décaler la capacité limitée, ils ont préféré d'entrée de jeu l'augmenter pour éviter, on va dire, des phénomènes anxigènes au moment des choix des élèves, mais cela reste la filière la plus en tension. C'est important de le signaler.

On peut signaler aussi que cette année, Psychologie n'a pas souhaité mettre de capacité limitée. Cette année, ce qui s'est passé, c'est qu'on observe un différentiel par rapport à l'effectif attendu. Il y a des phénomènes qui font que des candidats qui répondent « oui » sur APB, ensuite ne viennent pas, et si c'est un phénomène de flux important et tardif, on ne peut plus, à partir d'un certain moment, rattraper cela. C'est ce qui s'est passé en Psycho. Ce qui fait que la L1 Psycho se retrouve avec un effectif inférieur à ce qui était attendu. Pour cette raison notamment, les collègues et la composante ne souhaitent donc mettre qu'une capacité indicative cette année.

Enfin, vous voyez la capacité limitée pour la licence EFEC, avec un troisième groupe à Nevers l'année prochaine, ce qui permettrait d'amener la capacité totale à 90 étudiants.

Vous avez les capacités en Droit qui ont été signalées.

Au final, vous avez une demande de 18 formations à capacité indicative et 22 formations à capacité limitée.

Il est marqué une formation sélective. C'est quoi, la formation sélective ? C'est le DEUST. Vous le savez, il existe encore cette formule. Donc nous avons un DEUST à l'université, c'est le DEUST STAPS.

J'ai tout dit, mais n'hésitez pas à me demander des compléments d'information sur la logique de la procédure.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Grégory. Cette présentation est ouverte à votre discussion. Je crois me souvenir également que les discussions... Je suis certain que les discussions en CFVU ont été parfaitement apaisées et qu'on a eu un vote qui a été très positif.

**M. Wegmann.**- Il y a eu 10 abstentions.

**Le Président.**- 10 abstentions et pas de vote négatif, c'est cela ?

**M. Wegmann.**- Non, il y a eu un vote favorable moins 10 abstentions.

**Le Président.**- Oui, ce qui, par rapport au premier débat que l'on a eu sur les capacités d'accueil, il y a deux ou trois ans, montre bien que la communauté a approuvé petit à petit le concept de capacité d'accueil.

Ce premier point est ouvert à notre discussion.

Pierre.

**M. Pellenard.**- Je vais commencer sur le DEUST. C'était déjà une filière sélective auparavant ? Ce n'est pas quelque chose de nouveau ?

**M. Wegmann.**- Oui, cela a toujours été une filière sélective. Cela reste un cas très particulier. Le ministère...

**M. Pellenard.**- Parce que ce n'est pas rendu obligatoire par le statut de DEUST, il me semble.

**M. Wegmann.**- Si, il en reste quelques-uns en France comme cela. La filière STAPS en a. Si vous voulez, on pourrait comparer cela à un DUT, en fait. C'est assez proche de la logique DUT. Il reste quelques DEUST en France. Cela ne se développe plus, mais on peut les conserver. La filière STAPS juge que c'est intéressant. C'est pour un groupe très limité d'étudiants. Les étudiants qui ne font pas le DEUST font plutôt la filière STAPS classique.

**Le Président.**- Merci. D'autres remarques ? Julien, tu veux intervenir.

**M. Brault.**- Je pense qu'il y a déjà eu des débats en CFVU par rapport à cela, donc l'idée n'est pas de le relancer, je pense qu'on pourrait rester jusqu'à tard ce soir. Simplement, ce serait sur la présentation du tableau.

Je ne sais pas si c'est dans d'autres documents que je l'ai déjà vu, mais ce qui pourrait être intéressant serait de comparer ces chiffres avec les inscriptions de l'année passée pour qu'on puisse avoir un élément de comparaison, simplement. Parce que c'est vrai que ce qui est annoncé, c'est que, généralement, les capacités d'accueil prennent en compte les inscriptions de l'année passée avec une petite



augmentation, un pourcentage en plus. Mais là, c'est vrai que c'est quelque chose qui n'apparaît pas.

Par exemple, j'ai vérifié. Sur Droit Nevers, on est à 115. À ce jour, on est à peu près à 100 inscrits. Donc cela fait 15 en capacité d'accueil en plus.

C'est une information qu'il serait intéressant d'avoir directement, avec peut-être aussi quelque chose qui apparaît... Avoir des informations un peu plus claires sur ce qui a posé problème, par exemple, sur une année, sur des inscriptions, si des étudiants ont été refusés ou réorientés, où il y a eu des problématiques. Je pense que cela pourrait être intéressant d'avoir tous ces éléments.

Encore une fois, je tenais quand même à dire, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, que c'est vrai que c'est dommage, même si c'est compréhensible, que l'on soit amené à mettre en place des capacités d'accueil à l'université, même si globalement, je crois, à ma connaissance, il n'y a pas eu de souci particulier cette année concernant des étudiants, en tout cas dans notre académie. Espérons qu'on n'y vienne pas, mais c'est vrai que même si on augmente chaque année, il y a peut-être un moment où on arrivera à un seuil qu'on ne pourra pas dépasser et qu'on sera obligé de refuser. Surtout qu'en plus de cela, c'est vrai que là, cela n'est pas du tout du fait de l'université, mais on arrive quand même à un tirage au sort qui est prévu par la loi. Il y a un tirage au sort. Je n'aimerais quand même pas qu'on puisse en arriver là, ce qui est quand même quelque chose, selon nous, d'assez problématique.

**Le Président.**- J'aimerais également qu'on n'ait pas à en arriver là. Je partage, Julien. Pour l'instant, on a réussi à gérer des équilibres difficiles avec beaucoup de doigté. J'espère qu'on va pouvoir continuer à le faire à l'avenir. Tout à fait.

**M. Wegmann.**- Juste un point, effectivement. Cela peut être intéressant d'avoir une colonne sur les effectifs.

Concrètement, sur ce qui s'est passé l'an dernier. Les seules filières en tension ont été la filière STAPS et la filière EFEC. Mais même sur ces filières en tension, tous les vœux 1 de l'académie ont été absorbés, ce qui n'est pas forcément satisfaisant. Donc concrètement, sur toutes les autres filières, on a épuisé tous les vœux ou alors on est allé très loin dans les vœux, c'est-à-dire vœu 5, vœu 6, vœu 7. C'est pour cela que je disais en introduction qu'on est peut-être un peu moins en tension que d'autres régions, mais c'est vrai que ce serait intéressant d'avoir un comparatif.

Là, cette année, les vraies variations sont sur la licence STAPS où la capacité a été augmentée de 30, justement parce que l'année dernière, c'était très tendu et il a fallu décaler et décaler la capacité. Donc d'entrée de jeu, ils préfèrent ajouter 30 sur la filière STAPS et EFEC, mais parce qu'il y a un groupe de plus de prévu.

**Le Président.**- Laurence, tu veux intervenir.

**Mme Maurel.**- Oui, justement. Je voulais intervenir sur la licence EFEC. Je rejoins ce que vient de dire l'élu étudiant, c'est-à-dire que je déplore les capacités d'accueil à l'université.

La capacité d'accueil de la licence EFEC. Certes, il y a un groupe de plus à Nevers, vous le rappeliez, donc potentiellement 30 étudiants de plus. Mais il y a eu

beaucoup de demandes d'inscription dans cette licence EFEC parce que, comme le rappelait le Président tout à l'heure, on est un hapax dans l'université française. Pour la filière de l'enseignement, je crois que c'est une chance pour notre université d'avoir construit cette licence-là. Cela peut donner une visibilité aussi sur le thème de l'éducation à notre université, et je crois vraiment qu'il faut qu'on réfléchisse à la possibilité d'augmenter.

Si on reste sur les capacités d'accueil et qu'on est obligé de le faire, en tous les cas c'est la décision de l'équipe présidentielle, je souhaiterais vraiment qu'on augmente aussi puisque l'élu étudiant parlait d'une augmentation de 15 sur le Droit Nevers. Vous venez de citer 30 d'augmentation en STAPS. Il y a un groupe de plus à Nevers. Pour l'instant, à ma connaissance, il y a la L1 qui est ouverte à Nevers à la rentrée, mais je n'ai pas entendu dire de façon définitive, ou alors j'ai mal écouté, qu'il était prévu de faire la L1, la L2, la L3 en continuité. Je ne l'ai pas encore entendu. Est-ce que ce sera le cas ou pas ? Et puis est-il envisageable quand même d'accueillir davantage d'étudiants ? Parce que je crois que sur Dijon, il est quand même possible d'élargir un petit peu ces capacités d'accueil. C'est dommage de fermer la porte.

Je pense qu'on va être suivi. Je pense que d'autres universités vont se mettre à le faire. Ce serait dommage, alors qu'on a été les premiers, qu'on se prive d'une attraction d'étudiants d'autres régions alors qu'on se plaint parfois que les nôtres partent ailleurs. Que dans notre académie, ils partent ailleurs. C'est une possibilité d'accueillir d'autres étudiants. Ce serait dommage de nous priver nous-mêmes finalement d'une opportunité qui peut être intéressante, à la fois pour nous, mais pour les étudiants aussi.

**Le Président.**- C'est exact. J'ai bien noté que cette licence est actuellement un élément de différenciation de notre université. Vraiment, je m'en réjouis. Je m'en réjouis. D'autant plus que c'est une belle coopération entre le département MEEF, le département Sciences de l'éducation et le département IUP Diderot. Dans mon esprit, c'est aussi une formation qui matérialise l'unité de l'ESPé. Donc vraiment, je suis très heureux de cela. On verra.

Les capacités d'accueil à Dijon avaient été limitées. Elles avaient été fixées en fonction d'impératifs budgétaires pour la première année. Maintenant, dans le dialogue avec la direction de l'ESPé, s'il y a la possibilité d'accueillir quelques étudiants en plus pour un coût constant, donc sans créer de groupe supplémentaire, je suis tout à fait ouvert. Simplement, tu vois bien la situation dans laquelle on est. On ne peut pas accuser des à-coups brutaux en matière de financement. Donc si on peut raisonnablement, sans nuire à la pédagogie, accueillir quelques étudiants de plus sans augmenter le nombre de groupes, pourquoi pas ? Ce sera quelque chose dont il faudra qu'on discute l'année prochaine.

**Mme Maurel.**- Et pour la L2 et la L3 à Nevers ?

**Le Président.**- Écoute, je n'ai pas étudié cette question-là. On avait dit « oui, on y va », mais on n'a pas abordé les détails plus que cela. Donc il faudra qu'on regarde cela. Cela aurait du sens, mais il faut qu'on regarde.

Ceci étant, si on ouvre la L1 à Nevers, la cohérence serait que l'on fasse la L2 et la L3. Je ne vois pas tellement l'intérêt qu'on ouvre la L1 à Nevers et qu'on fasse revenir les étudiants à Dijon en L2 et en L3. Ce ne serait pas très rationnel.

Dans mon esprit... Mais je ne veux pas que ce soit un engagement, parce que dans mon esprit, je ne m'étais pas posé la question, mais parce qu'intuitivement, pour moi, c'était la L1, L2, L3. Mais il faut que l'on regarde ce que cela veut dire en termes d'implications financières.

Enfin, franchement, je ne vois pas comment on pourrait justifier de demander aux jeunes d'aller à Nevers et ensuite de revenir à Dijon. Vraiment, ce ne serait pas cohérent.

D'autant plus que dans ces formations, dans mon esprit, il y a aussi une forte dimension territoriale et sociale. C'est-à-dire qu'on peut penser aussi que les jeunes... Et une des raisons pour lesquelles on a absolument tenu à maintenir des implantations départementales de l'ESPé, c'est aussi parce qu'il y a une départementalisation de la formation, en tout cas, des jeunes enseignants du premier degré. Donc je pense que le rationnel est vraiment qu'on arrive à développer territorialement. Donc probablement, on fera cela.

De toute façon, en termes de coût, je ne pense pas qu'il y ait plus de coût à faire la L2 et la L3 à Nevers plutôt que de le faire à Dijon. Mais encore une fois, je n'ai pas réfléchi à la question, on n'y a pas réfléchi, mais ce sera probablement le sens de la réponse.

**M. de Mesnard.**- Je voudrais dire qu'au salon Studyrama, j'ai constaté que les parents commencent à interroger sur la capacité d'accueil. La capacité d'accueil leur apparaît, en fait, comme un signal de bonne qualité de la formation. C'est l'idée de dire « l'université n'est pas le déversoir ». Vous savez, les formations qu'on met tout en bas d'un post-bac, à effectif non limité. Non, l'université garantit aux parents et aux futurs étudiants qu'on leur donnera une formation de qualité pour tel effectif. Au-delà, on ne saurait pas forcément faire, mais pour l'effectif qu'on affiche, on sait que la formation va bien fonctionner. Et ça, c'est très bien. C'est vraiment... Du coup, dans un domaine comme l'IAE, en management, on apparaît crédible par rapport aux écoles de commerce. « On garantit que vous aurez un enseignement de qualité. Par contre, la contrepartie, c'est que vous devez mettre en vœu 1, en premier, ce que voulez vraiment faire. Et là, on vous garantit que vous serez pris si vous le mettez en vœu 1. Pratiquement. Puisqu'on y arrive, mettez en vœu 1. »

**M. Pellenard.**- Je ne partage pas vraiment cet avis. Je ne suis pas sûr que cela rassure vraiment les parents de savoir qu'il y a des capacités d'accueil dans l'université. Au contraire, je pense que cela les stresse plus que de leur garantir un succès. J'ai aussi eu des discussions à Studyrama et je n'ai pas ce sentiment-là.

Je voulais poser une autre question sur Besançon. A-t-on des informations sur Besançon ? Comptent-ils mettre des capacités d'accueil ? Ont-ils le même type de problème ? Sait-on ce qu'ils vont faire ? Peut-on avoir un caractère un peu prédictif à l'avenir puisqu'on sera une grande région ? Y aura-t-il des espèces de vases communicants ? Des transferts entre nos deux régions ? Je pense qu'il faut qu'on pense aussi à cette possibilité.

**M. Wegmann.**- C'est d'ailleurs dans l'actualité puisque vous avez vu que le ministère est en train de réfléchir à ces questions-là et à travailler les capacités sur des académies et, pour nous, des grandes régions, et notamment sur des grandes filières comme STAPS, Droit ou Psycho. Le ministère est en train de travailler là-dessus. Donc vraisemblablement, c'est en attente.

**M. Pellenard.**- Je pensais à STAPS en particulier puisque c'est là où il y a le plus de pression. Ont-ils le même phénomène à Besançon ?...

**M. Wegmann.**- Oui.

**M. Pellenard.**- ...Ne peut-on pas imaginer des transferts ?

**M. Wegmann.**- De toute façon, sur STAPS, c'est une filière en tension toutes académies confondues. Donc STAPS, c'est vraiment un problème très pointu, très important parce qu'autant il y a des filières où on peut dire que c'est en pression à un endroit et pas dans d'autres et cela se compense, autant pour STAPS, ce n'est pas le cas. C'est en pression partout. Donc là, il y a un vrai problème à gérer pour STAPS, on en est conscient. Donc une idée du ministère est de travailler globalement au niveau des deux régions, de dire que la capacité, on peut la gérer au niveau global Bourgogne Franche-Comté. C'est un peu cela, l'idée du ministère. C'est à peu près la même idée pour Droit, par exemple, ou Psycho. Mais on n'a pas encore vraiment le détail de ce qui va se faire. De toute façon, si on est sur des pressions très fortes, ce n'est pas en élargissant que cela va changer beaucoup, mais cela peut régler quelques cas problématiques.

**M. Pellenard.**- Pour STAPS, je pense qu'il y a un travail en amont à faire au niveau des lycées pour informer davantage les étudiants sur ce qu'est la réalité de STAPS.

**M. de Mesnard.**- Pour répondre à Pierre. J'ai en tête l'image, il me semble que c'était à l'université de Nantes, à cette rentrée, d'un amphi qui était tellement plein, que l'enseignant a dit aux étudiants qui étaient debout de sortir parce qu'on dépassait les normes incendie, la sécurité purement et simplement, et qu'il ne pourrait donc pas faire cours à tout le monde. Ça, pour moi, c'est l'anti-modèle. C'est la non-qualité absolue. C'est-à-dire qu'il n'y a plus d'enseignement universitaire quand on est dans ces conditions-là.

**M. J.-E. Rollin.**- Je suis un peu choqué parce que dans ce cas-là, on va plus loin. On met encore des capacités d'accueil beaucoup plus basses si c'est le nombre qui fait la qualité. Je pense que c'est aussi une injure pour un certain nombre d'enseignants qui, s'ils entendent cela, vont se dire que quand ils faisaient cours devant un certain nombre d'étudiants, ils faisaient des mauvais cours. Là, je suis choqué d'entendre cela.

Autre chose sur les capacités d'accueil. Je donne mon expérience parce que ces deux dernières années, j'avais des jeunes qui entraient dans l'enseignement supérieur. On a développé des stratégies par rapport à la capacité d'accueil. Donc ce n'est pas une question de qualité. C'est-à-dire que j'ai des enfants qui ont été inscrits autre part qu'à l'université de Bourgogne parce qu'on savait que soit on les mettait en premier, soit ils n'étaient pas pris. C'est une stratégie que certains...

J'ai des amis de mon âge qui ont aussi des enfants qui entrent dans l'enseignement supérieur. Pour eux, la capacité d'accueil devient une stratégie. On fait leur orientation en fonction des capacités d'accueil.

Ce qui serait intéressant d'avoir, parce qu'il faudra quand même qu'on en ait le bilan, c'est le nombre de jeunes de nos secteurs dans l'enseignement secondaire qui arrivent, les nouveaux bacheliers, qui se sont inscrits à l'université de Bourgogne

et à l'extérieur, dans les autres universités de France. Parce que cela est aussi un coefficient de se dire si on n'a pas perdu un certain nombre de bacheliers de notre académie.

**Le Président.**- Ceci étant, nos flux étudiants, le nombre d'étudiants inscrits à l'uB augmente d'environ 2 % par an depuis trois ou quatre ans. Cela veut dire qu'on joue quand même notre rôle qui est d'accueillir les étudiants et de les accueillir de façon croissante. On est à +2 % depuis trois ans. En Master 2, je regardais les chiffres, on est à +5 %. On joue notre rôle d'accueil. Maintenant, on ne peut peut-être pas accueillir autant qu'on le souhaiterait dans le meilleur des mondes, mais là aussi, on doit trouver un équilibre entre l'idéal et le raisonnable. La limite est celle de la qualité pédagogique ou celle de la sécurité pour un certain nombre de disciplines où les questions de sécurité se posent.

**M. Wegmann.**- Juste un dernier point. Si on regarde les chiffres, ce que vous dites peut être vrai dans certaines régions, mais pas vraiment en Bourgogne. On est quand même, comme je le disais, une région où la tension est assez faible. Si je résume, en gros, les lycéens bourguignons trouvent une place à l'université de Bourgogne. Je ne crois pas qu'il y ait d'exception, quels que soient leurs vœux, je dirais. À part vraiment la filière STAPS, mais c'est très spécifique. Les élèves qui veulent faire STAPS sont très motivés et souvent mettent STAPS en tout début. Même des possibilités de repêchage, je sais que l'équipe STAPS travaille beaucoup là-dessus. Mais pour les autres filières, si je mets de côté STAPS et peut-être EFEC, effectivement, il faudra qu'on analyse cette année ce qui se passe, on va très loin dans les vœux. Donc ce problème-là, pour l'instant, ne se pose pas en Bourgogne. De mon point de vue. Ce n'est pas ce que disent les chiffres.

**Le Président.**- Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose qu'on approuve ce point qui est relatif aux capacités d'accueil.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Huit abstentions.

**Intervenant.**- Tu as compté les deux... Les trois.

**Le Président.**- Oui, trois. J'ai compté. Tout à fait. Cela fait huit abstentions et pas de vote négatif.

Y a-t-il des refus de participer au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

## **12 voix pour, 8 abstentions**

Grégory, on continue par le reste du déroulé de la commission de la pédagogie.

### **- Projets internationaux**

**M. Wegmann.**- Après, on a des sujets plus simples à traiter. Comme d'habitude, un point sur les projets internationaux. Cette fois, c'est assez court. On n'a qu'une convention à valider. C'est un avenant à l'accord de coopération dans le cadre des doubles diplômes franco-allemands pour intégrer deux disciplines, la

Littérature comparée au niveau Licence et l'Histoire de l'art au niveau Master. Cet avenant n'a pas posé souci et a été approuvé à l'unanimité par la dernière CFVU.

**Le Président.**- Je vous propose que sur ces points qui sont vraiment faciles et qui ont été traités de façon unanime en CFVU, on puisse les valider rapidement.

Je vous propose donc d'adopter ce point.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Merci.

## **20 voix pour (unanimité)**

Diplômes d'université.

### **- Diplômes d'université**

**M. Wegmann.**- Là, pareil. C'est quelque chose qui n'a pas posé de problème. Deux diplômes d'université ont été approuvés lors de la dernière CFVU. La création du DU « Simulation de flux logistiques », porté par notre collègue, Agnès Basaille-Gahitte de l'IUT de Chalon. Vous savez qu'à Chalon, maintenant, on a vraiment une spécificité, une expertise sur la logistique. Ce DU viendrait compléter les dispositifs déjà existants. C'est un DU qui démarrerait en janvier 2017 sous un dispositif de formation continue pour des futurs chefs de projet, responsables en charge de développer des simulations, pour un volume horaire de 161 heures, à raison de 3 jours par mois pendant 8 mois et un tarif de 3 300 euros, c'est-à-dire le même tarif que pour les autres DU à l'IUT Chalon-sur-Saône. Avis favorable à l'unanimité sur ce DU.

**Le Président.**- On en a un seul ou on en a plusieurs ?

**M. Wegmann.**- On en a deux.

**Le Président.**- On votera en bloc.

**M. Wegmann.**- D'accord. Deuxième DU, il s'agit d'une restructuration du DU Ostéopathe suite au changement de la réglementation et à la parution d'un décret, porté par l'UFR Santé. Comme c'est un DU qui s'adresse à des professionnels de santé et qu'un décret est paru, il a fallu restructurer toute la maquette. La maquette est un peu particulière puisque vous avez une validation des deux tiers de la formation qui se fait en amont. Les praticiens s'inscrivent pour leur dernière année dans ce DU qui comporte 108 heures de cours en e-learning et de la pratique ostéopathique à raison de 100 heures durant l'année. Le tarif n'a pas changé, 1 200 euros, 500 euros pour les internes, parce que cela s'adresse exclusivement aux médecins ou internes. Là aussi, avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

**Le Président.**- Sur ces deux diplômes qui ne posent pas de difficulté, je vous propose une adoption en groupe.

Y a-t-il des oppositions ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Très bien.

### **19 voix pour (unanimité)**

#### **- Étudiants en double cursus**

**M. Wegmann.**- Ensuite, peut-être étudiants double cursus, on voit sur le programme. C'était juste un point d'info. Donc ce n'est pas le point de le rapporter ici.

### **3. Offre de formation 2016 : ouverture d'un parcours Lip Therapl au sein du Master mention Biologie et Produits de Santé**

**M. Wegmann.**- Avant de passer à la vie étudiante, peut-être l'additif puisqu'on est dans la formation, à savoir l'ouverture d'un parcours Lip Therapl au sein du master mention « Biologie et produits de santé ». C'est quelque chose que vous avez eu en additif en quelque sorte. Je ne sais pas si on a le document dans les projections, je ne le vois pas, mais je peux l'évoquer assez simplement.

Vous savez que c'est un projet qui est en maturation depuis un certain moment. Il est porté par le professeur Yves Artur pour l'UFR Santé, en partenariat avec l'université de Franche-Comté et Arnaud Béduneau.

Il s'agit à titre dérogatoire, puisqu'on est juste avant la fin du contrat, d'ouvrir spécifiquement pour l'année 2016 un parcours « Des lipoprotéines aux thérapies innovantes » dans la mention « Biologie et produits de santé ». Donc vous comprenez que c'est de manière dérogatoire pour une année puisque pour la rentrée 2017 et pour le futur contrat, ce parcours intégrera la nouvelle mention, la mention Santé que j'ai présentée tout à l'heure. Mais les porteurs souhaitaient vraiment qu'on ouvre pour la rentrée 2016 ce parcours puisqu'il fait partie plus globalement du LABEX LipSTIC. Il y avait donc vraiment un intérêt à porter cela de manière un peu plus rapide que d'attendre le prochain contrat. Bien sûr, les collègues de l'université de Franche-Comté sont d'accord et voteront le projet de la même façon.

Vous avez eu les maquettes telles qu'elles ont été proposées. Ce qu'on peut dire de manière très générale sur les choses importantes, c'est que ce sera une année de Master M2 entièrement enseignée en anglais. Cela vient donc renforcer, on va dire, le pôle des masters en anglais.

Ce sera une formation professionnalisante avec cinq UE et un stage de 6 mois en laboratoire de recherche.

Vous avez eu, je pense, dans les documents les différentes UE avec les intitulés en anglais. Vous avez eu aussi la maquette, la fiche filière spécifique pour l'année prochaine avec les différentes UE, les volumes horaires, les crédits et les modalités de contrôle des connaissances. Tout cela étant à valider pour qu'en quelque sorte, les équipes puissent faire la promotion, puisqu'il s'agit de vraiment en faire un master international et d'aller chercher les étudiants à l'extérieur, évidemment les étudiants étrangers, et d'utiliser les connexions qu'ont les laboratoires qui sont en appui à cette formation pour aller chercher des étudiants, notamment chez les partenaires.

Ce qu'on peut dire aussi d'important, c'est que le LABEX LipSTIC contribuera fortement au démarrage du master, à savoir à hauteur de 30 000 euros.

Le LABEX propose d'appuyer le master. Il s'agit de permettre l'ouverture satisfaisante du master, c'est-à-dire de faire de la promotion, aller voir les partenaires. Il s'agit aussi de pouvoir faire venir des intervenants internationaux puisque ce sera enseigné en anglais. Donc il y a toute une question autour de la prise en charge des transports et de la participation à différentes activités. Il y a aussi l'idée de pouvoir offrir quelques bourses à des étudiants pour bien asseoir le dispositif au démarrage. Sachant que le projet fait que l'objectif de démarrage est de démarrer avec au minimum 8 étudiants pour la rentrée prochaine et, après, aller sur un rythme de croisière de plutôt une dizaine d'étudiants au minimum.

On rappellera que ce parcours est aussi intéressant dans le cadre d'I-SITE puisque cela fait partie aussi des masters qui peuvent rayonner avec tous les partenariats Recherche et les laboratoires associés.

Voilà, grosso modo, le panorama général de ce projet de master. Encore une fois, l'idée est de faire un vote qui permette d'ouvrir de manière provisoire le parcours pour l'année prochaine dans une mention déjà existante pour finir le contrat et, pour la rentrée 2017, une nouvelle maquette sera proposée, comme les autres maquettes, pour le futur contrat. Voilà l'idée générale du projet, mais je peux détailler sur des points si vous le souhaitez.

**Le Président.**- Merci, Grégory. Avec un financement qui est pris sur le budget du LABEX LipSTIC puisque c'est un projet qui s'inscrivait, en fait, dans le projet initial du LABEX LipSTIC de créer une formation de master en anglais avec un rayonnement international, mais adossé sur le LABEX.

Vous voyez, on n'en est déjà à combien de masters en anglais ? On a fait celui de physique, celui de biologie des organismes, celui sur l'interculturalité. C'est un quatrième master en anglais. On est en train de travailler sur le master en électronique pour l'année prochaine et peut-être mathématiques également. Petit à petit, on élargit notre offre en matière de formation internationale.

**M. Dereux.**- Tout cela en 2 ans ou 3 ans.

**Le Président.**- Écoute, si on ouvre Lip Therapl à la rentrée prochaine, cela fera 3 ans. En 3 années. Puisqu'on a ouvert cette année le master Interculturalité. L'an passé, on a ouvert Physique et Biologie des organismes et des populations. Donc sur 3 rentrées, sur 3 ans, on aura mis en place ces masters. Oui, c'est bien. C'est une belle ambition. Frédéric ?

**M. Debeaufort.**- Dans le cadre de la future offre 2017, il y a un certain nombre de parcours prévus d'ores et déjà en anglais.

**Le Président.**- C'est très bien.

**M. Debeaufort.**- Et on trouve des parcours qui sont dans les trois piliers d'I-SITE.

**M. Wegmann.**- On va arriver à une dizaine à vue de nez.

**M. Dereux.**- Pour ?

**M. Wegmann.**- Pour le contrat 2017.



**M. Dereux.**- Pour 2017. Alors, vous serez en avance sur le plan que l'on annonce dans le projet I-SITE puisque l'uB aura réalisé à elle seule l'objectif de tout le consortium qui est prévu pour 2020. On a été très prudent.

J'ai une question par rapport à cela. Est-ce qu'on prévoit bien, quand on fait ces masters... J'ai entendu certaines difficultés par rapport à l'un des masters dont on a parlé, je ne vais pas dire lequel, ce n'est pas le sujet ici, où effectivement il n'est pas clair pour les étudiants français qu'ils doivent y aller aussi. Qu'ils peuvent y aller aussi, et même surtout eux.

**M. Wegmann.**- Par principe, un master est ouvert à tout le monde.

**M. Dereux.**- Oui, mais est-ce qu'on les... Parce qu'il y a souvent chez les collègues une confusion entre international et étranger. Le but est effectivement de mettre nos étudiants, et d'abord ceux de la région d'origine, dans un contexte international. Donc il faut absolument coacher, monitorer les responsables de filières pour être sûr qu'on ne rate pas ce coche.

**Le Président.**- Oui, tout à fait. Donc il faudra que cela figure clairement dans les documents de communication autour du master et pour les équipes pédagogiques du master.

**M. Dereux.**- Oui, et aussi qu'il y ait une boucle de contrôle, que les étudiants, il s'agit de master, que les étudiants de L3, dont les L3 débouchent sur ces masters soient bien informés que ce n'est pas parce que c'est en anglais que ce n'est pas pour eux.

**Le Président.**- Tout à fait. En tout cas, c'est tout à fait clair dans notre esprit et je pense que les porteurs de diplômes ont parfaitement conscience de cela.

Sur ce master Lip Therapl, on souhaite votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien.

### **19 voix pour (unanimité)**

Écoutez, c'est une bonne nouvelle là aussi sur notre offre en anglais.

Il faut qu'on aborde maintenant les trois comptes rendus de commissions liées à la vie étudiante, c'est cela ? FSDIE, subventions culturelles et vie étudiante.

## **2. Vie étudiante :**

### **- Travaux de la commission FSDIE du 24 novembre 2015**

**M. Wegmann.**- De manière assez classique, là aussi, Julien pourra compléter. Je commence par les travaux de la commission FSDIE qui, comme vous le voyez, ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Peut-être en vous dressant le panorama général, d'un point de vue financier notamment.

Le fonds FSDIE avait un volume de crédits disponibles au 24 novembre 2015 de 269 859 euros. La commission FSDIE propose, en ayant examiné les

différents projets, une attribution totale de 165 489 euros sur tous les projets, ce qui amènerait le solde du fonds FSDIE à 104 370 euros.

Je rappelle que le fonds FSDIE reste dans le FSDIE. C'est, par principe, du fonctionnement du FSDIE.

Vous avez eu, je pense, en pièces jointes les différents éléments d'explication sur les initiatives et, parfois, les reports puisque, parfois, il manque un document... Il y a des objections sur différents points. Plusieurs projets ont eu un report. Sachant, je le rappelle aussi, que le fonctionnement de la commission FSDIE permet un report sur les différents projets pour permettre aux associations de mieux boucler leur dossier. Voilà sur cette attribution.

On vous propose de valider cette attribution telle que proposée par le FSDIE.

**Le Président.**- Et validée par la CFVU.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Merci.

**19 voix pour (unanimité)**

### **- Travaux de la Commission Subventions Culturelles du 30 novembre 2015**

**M. Wegmann.**- Ensuite, vous avez la commission Culture. Vous savez que la commission Culture a une petite dotation qui est prise justement sur le fonds FSDIE mais qui donne lieu à des attributions spécifiques. Donc la commission Culture a une dotation de 31 000 euros pour l'année. Au 12 mai 2015, 15 250 euros avaient été attribués. Il restait 15 750 euros à attribuer. La dernière commission Subventions culturelles du 30 novembre 2015 propose une attribution pour les différents projets examinés de 15 033 euros, ce qui amènerait le solde en fin d'année à 217 euros. C'est ce qu'il reste du fonds. Ce qui est normal puisque chaque année la commission Culture est abondée à hauteur de 31 000 euros par le fonds FSDIE.

Donc là aussi, même logique pour le fonds FSDIE. Tous les projets ont été étudiés, avec dans ce cas-là, des attributions proposées pour tous les projets, mais parfois avec des montants un peu différents. Les explications, lorsque cela était nécessaire, ont été données sur une page à part pour justifier pourquoi on a telle somme et pas telle autre, etc.

Là aussi, l'avis favorable a été à l'unanimité de la CFVU sur cette proposition d'attribution de 15 033 euros.

**Le Président.**- Je vous propose donc que l'on confirme très simplement ce vote de la CFVU.

Avez-vous des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

Merci.

**19 voix pour (unanimité)**

Enfin, commission Vie de l'étudiant.

## - Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 03 décembre 2015

**M. Wegmann.**- Dernier point, il s'agit d'une commission qui principalement statue sur des labellisations, des reconductions de labellisation, des délabellisations d'associations et des demandes d'attribution de locaux associatifs. Je ne vais pas vous égrener toute la liste, mais juste pour vous dire que là aussi les propositions de la commission Vie de l'étudiant ont recueilli un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

**Le Président.**- Et donc là encore, je vous propose qu'on confirme par un vote unanimement positif.

Avez-vous des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Merci beaucoup.

### 19 voix pour (unanimité)

On a terminé sur le compte rendu des travaux de la CFVU. Donc si vous le voulez bien, intervertir les points 11 et 12 parce que Grégory doit nous quitter. C'est lui qui fait la présentation. Je vous propose que l'on voie avec lui ce point tout à fait intéressant sur l'accueil des jeunes en service civique.

## XI) Accueil des jeunes en service civique

**M. Wegmann.**- Ce sera une nouveauté à l'université. Vous voyez, vous avez le déroulé du transparent. Cela permettra aux étudiants de s'impliquer dans des activités à vocation dite « civique », humanitaires, associatives ou autres, sous différentes formes.

Ce n'est pas quelque chose de neuf d'un point de vue réglementaire puisque cela date d'une loi du 10 mars 2010. Simplement, aujourd'hui, pour nous, c'est l'occasion de concrétiser cela au niveau de l'université et via le pôle Formation et Vie universitaire. Muriel Henry, qui pilote la mise en place de ce dispositif au niveau de l'université, proposait au niveau de l'université une nouvelle modalité. On a vu l'année de césure, d'ailleurs cela pourra se combiner. Là, c'est encore une nouvelle modalité offerte par l'université sur une thématique de service civique.

L'objectif national, vous voyez, est de 2 000 missions dans l'enseignement supérieur en 2016-2017. Un accord-cadre signé avec la CPU. C'est suite à cet accord-cadre que désormais les universités vont s'engager progressivement dans ce dispositif. Vous voyez, 13 universités sont déjà engagées. Sans doute d'autres sont en cours d'engagement comme nous pour *in fine*, je pense, avoir quelque chose de beaucoup plus large sur le territoire au niveau des universités.

L'idée est de recouvrir un nombre assez large de domaines dits « prioritaires » pour la nation, mais vous voyez que c'est quelque chose de très large. Les missions pourront se dérouler sur des thématiques de culture, loisirs, développement international, actions humanitaires, éducation pour tous, environnement, interventions d'urgence en état de crise, etc. C'est donc très large.

La durée pourra être de 6 à 12 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Les candidats doivent avoir entre 16 et 25 ans.

Bien sûr, c'est sur la base du volontariat, avec une rémunération à hauteur de 600 euros environ par mois.

Ce n'est donc pas la même chose qu'un stage. C'est encore un dispositif différent.

La nécessité aussi d'avoir un tutorat d'accompagnement sous l'égide de l'Agence du service civique, une formation civique et citoyenne, et l'instauration au niveau de l'uB de groupes d'échanges de pratiques pour populariser le dispositif, mieux le faire connaître, puis le faire évoluer progressivement et l'adapter à nos contextes.

Il y a eu un groupe de travail préparatoire piloté par Stéphanie Grayot-Dirx et Julien Brault et, bien sûr, les différents pôles, notamment le pôle Formation et Vie universitaire mais pas seulement. Beaucoup de pôles, comme vous le voyez, ont participé à ce groupe de travail préparatoire qui avait pour objectif notamment de définir les missions possibles. Donc vous voyez, ont été listées :

- développer les actions de prévention des risques dans le domaine de la santé des étudiants,
- accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan vert,
- accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap,
- lutter contre les stéréotypes de genres à l'université,
- animer l'épicerie solidaire.

Vous le voyez, l'idée est de voir comment on peut incarner les missions de service civique au sein de l'université.

Bien sûr, ce n'est pas une activité salariée. C'est quelque chose de différent. C'est encore différent d'un stage, bien sûr.

Les missions possibles. Après, le groupe de travail a réfléchi sur les différentes missions possibles. Je ne vais pas forcément toutes les énumérer, mais c'est pour vous donner des idées.

Sur la prévention des risques en santé, par exemple :

- favoriser l'accès aux soins, voire accompagner physiquement l'étudiant à une consultation,
- participer à la conception d'outils de communication...

Vous le voyez, tout cela est l'émanation d'un brainstorming. Bien sûr, la liste n'est pas limitative. Julien, n'hésite pas à compléter ou, à un moment donné, à apporter ton avis sur le travail qui a été fait.

Mise en œuvre opérationnelle du plan vert. Là aussi, on pense que cela peut intéresser les étudiants. Notamment, beaucoup d'entre eux sont sensibilisés aux questions écologiques et aussi en fonction de leur cursus. Donc là, on pourra trouver, je pense, des étudiants sur ces thématiques.

Accueil des étudiants en situation de handicap. Vous savez qu'il y a tout le travail du pôle Handicap, mais là aussi cela pourrait être intéressant. Cela pourrait être un moyen de renforcer justement les activités du pôle Handicap par différentes actions comme, par exemple, la mise en place et l'animation d'actions de sensibilisation au handicap à destination de l'ensemble de la communauté.

**M. de Mesnard.**- Permits-tu que je dise quelque chose ?

**M. Wegmann.**- Bien sûr.

**M. de Mesnard.**- Il y a dans ce domaine-là, un besoin important, c'est pour les étudiants qui doivent composer en examen et qui ne peuvent pas écrire eux-mêmes. On en a. On en a à l'IAE, etc. Ces étudiants ont besoin d'une personne à qui ils dictent. Et là, cela peut être une des missions...

**M. Wegmann.-** Tout à fait.

**M. de Mesnard.-** ...À partir du moment où les gens ont un niveau suffisant, ils tiennent le stylo. Et ça, parfois, on a du mal à trouver quelqu'un qui peut remplir cette mission-là.

**M. Wegmann.-** Donc je suis sûr qu'on trouvera plein de possibilités de ce type-là.

Lutter contre les stéréotypes de genres à l'université. Là aussi, c'est un sujet très important qui peut intéresser pas mal d'étudiants sur, par exemple, l'organisation d'événements de sensibilisation du public ou, par exemple, pour ceux qui aiment bien Internet, participer au lancement de la page Internet de la mission Égalité Diversité sur le site de l'uB. Il y a pas mal de possibilités là aussi.

On pensait aussi à l'animation de l'épicerie solidaire parce que là aussi, Julien, tu pourras en dire deux mots si tu le souhaites, il y aura besoin de bras, je pense, pour animer l'épicerie solidaire. Donc là aussi, cela pourrait être un moyen intéressant de faire vivre cette épicerie.

On en est là. Présentation du projet. Vote par le CA. Je crois qu'un vote est formellement requis puisqu'il s'agit d'un agrément. C'est-à-dire qu'à partir du moment où vous validez que l'université de Bourgogne s'engage dans ce dispositif, nous demanderons un agrément à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Avec cet agrément, nous pourrions accueillir des jeunes en service civique.

Donc vous voyez, l'objectif est de démarrer en janvier et février. On démarrerait modestement, bien sûr, parce qu'il y a toute une phase de communication, il faut faire connaître le dispositif, par 8 missions de 6 mois à 1 an. Mais cela peut être plus. C'est simplement que dans un premier temps, on se dit qu'il va falloir faire connaître le dispositif, communiquer et toucher les étudiants. Donc c'est juste une prévision de démarrage.

Voilà, grosso modo, l'idée générale de ce service civique. J'ai été assez rapide. Je sais qu'en fin de journée, vous êtes un peu fatigués, mais bien sûr on peut détailler parce que c'est quelque chose de très intéressant qui, je pense, apportera encore plus de cohésion au sein du campus.

**Le Président.-** Oui, et c'est socialement un instrument de cohésion sociale, de fait, qui, s'il prend de l'ampleur, peut avoir du sens. C'est une façon aussi de mettre le pied à l'étrier à des jeunes. Donc c'est vraiment un beau dispositif.

Julien, tu veux faire un commentaire.

**M. Brault.-** Oui, cela rejoint un petit peu ce que vous dites. Je pense que c'est très bien que l'université puisse accueillir des jeunes comme cela. C'est aussi un signe d'ouverture de l'université sur la ville en règle générale. Cela permet à ces jeunes de s'engager dans des missions qui sont assez intéressantes, d'être au contact aussi d'étudiants qui sont dans l'enseignement supérieur parce qu'il y a...

Sur les typologies de personnes qui font des services civiques, il y a vraiment quelque chose qui est très varié. Cela va de jeunes décrocheurs à des personnes qui sont en troisième année de licence et qui veulent faire une année un petit peu de bénévolat pour découvrir des choses et réfléchir aussi un petit peu à leur

orientation. Je pense que cela peut permettre d'avoir une bonne cohésion sociale avec des missions qui sont quand même très intéressantes.

Comme le disait Grégory, là où il faudra être toujours attentif, c'est à ce que cela ne devienne pas un travail salarié. C'est-à-dire que c'est souvent de l'animation sur un certain nombre de missions que l'université souhaite développer, mais ce sont des personnes qui sont là uniquement en support pour développer cela. Mais on ne va pas créer un poste.

**M. Wegmann.-** Oui, il ne faut pas que cela remplace un poste de travail. Très clairement.

**M. Brault.-** Oui, il ne faut absolument pas que cela remplace... Parce que la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale nous a fait un certain nombre de remarques déjà sur les propositions qui étaient ressorties au départ du groupe de travail avec des exemples d'autres universités aussi qui accueillent des jeunes en service civique pour qu'on puisse justement avoir des missions qui sont très claires dès le début et qui permettent quand même de les changer au fur et à mesure, mais qu'on puisse avoir quelque chose de très clair dès le début pour les jeunes. Sachant que l'idée, normalement, est de les accueillir dès février.

**M. de Mesnard.-** Le système est à comparer avec le système allemand. Nos voisins allemands nous envoient des jeunes entre l'Abitur, le baccalauréat, et les études supérieures. Donc des jeunes plus jeunes que ceux-là, en général. Ils ont 18-19 ans. Il y en a qui viennent passer une année en France à travailler auprès d'une association. C'est assez intéressant de comparer. Éventuellement, cela peut presque faire concurrence, d'ailleurs. On verra bien.

**Le Président.-** Merci. D'autres commentaires ? Questions ? Pierre ?

**M. Pellenard.-** Non, c'est plus une remarque. Je m'interrogeais finalement sur la nature des missions parce qu'effectivement, il y a des missions qui me semblent quand même un peu qualifiantes presque parce que « actions de prévention des risques dans le domaine de la santé étudiante », on ne peut pas confier cela à n'importe quel jeune, voire très jeune, de 18 ans. Je me posais des questions par rapport à cela. Finalement, cette action-là, qui est intéressante, sera-t-elle en adéquation avec leurs propres formation et capacités ?

**M. Brault.-** Je peux peut-être apporter un élément de réponse. C'est vrai que c'était une question qui se posait. Notamment peut-on avoir des jeunes de 18 ans qui vont conseiller des jeunes de 23 ans sur la santé, sur tout cela ? Après, ce sera vraiment... Il faut préciser aussi qu'on ne peut pas, on va dire, choisir normalement le jeune en service civique. C'est-à-dire qu'on ne peut pas dire : « Écoutez, vous avez 18 ans, donc on ne vous prend pas parce que la mission est plus pour quelqu'un qui a 23 ans ».

**M. Pellenard.-** Cela pourrait être une question. Finalement, comment orientera-t-on ce jeune qui veut faire ce service civique ? En fonction de ses capacités, de ce que l'on ressent de lui, on va l'orienter sur une mission particulière, sur le plan vert ou l'épicerie plutôt... Comment cela va se concrétiser en fait, si c'est mis en place au mois de février il va falloir se poser ces questions.

**M. Brault.**- Les jeunes vont se présenter normalement pour une mission. Donc ils vont dire : « Voilà, on souhaiterait faire ça ». Après, il y aura des entretiens. Il y aura une lettre de motivation. On aura donc déjà une première vision un petit peu des jeunes qui pourraient se présenter. Après, en fonction du nombre de demandes, on sera obligé de choisir un certain nombre de jeunes. Mais c'est sûr que là, je pense que pour la première année, on sera quand même en phase un petit peu de test pour savoir quelle typologie de jeunes est intéressée par les missions qu'on propose, comment cela va se passer en termes d'accueil. On est encore en train de voir tout cela. Dans tous les cas, les missions restent quand même assez larges pour qu'elles puissent être adaptées en fonction de la personne qui est en face.

Par exemple, sur la santé, on peut imaginer que si on a un jeune qui arrive en service civique à 18 ans, on puisse dire qu'il n'aura pas de contact forcément direct ou de fonction vraiment de conseil auprès d'un étudiant qui est plus âgé. Il pourrait, par exemple, juste se cantonner aux étudiants de première année et faire... je ne sais pas... par exemple, des actions de sensibilisation où ce n'est pas forcément lui qui est en contact direct, mais faire venir des associations. Cela pourrait être des choses comme cela. Cela permettra quand même d'être adapté au fur et à mesure du dispositif.

**M. de Mesnard.**- Le choix sur l'âge n'est pas autorisé en France. C'est interdit. Par contre, on peut très bien dire que la mission requiert d'avoir le niveau licence. Cela me semble tout à fait autorisé. Dans la mesure où il faudra aller conseiller des étudiants de première année, on peut très bien le dire.

**M. Brault.**- Je ne crois pas. Pas dans le cadre d'un service civique, en tout cas.

**M. de Mesnard.**- Pas dans le cadre d'un service civique ?

**M. Brault.**- Cela peut être demandé ailleurs, mais dans le cadre d'un service civique, on n'a pas du tout...

**M. de Mesnard.**- D'accord.

**M. Brault.**- ...On ne peut pas faire de sélection, en fait, pour accéder aux entretiens. En tout cas, on ne peut pas dire qu'il faut tel niveau ou tel âge pour pouvoir envoyer CV et lettre de motivation. Après, s'il y a trop de demandes par rapport à la capacité, il y aura forcément un choix qui sera opéré par l'établissement. Donc après, à ce moment-là, de voir. Il faut que cela puisse être justifié sur d'autres critères que l'âge, mais il faudra plus voir par rapport à la motivation. Par exemple, est-ce en adéquation avec le projet de service civique ? Voilà, cela répond...

**Le Président.**- Très bien. D'autres remarques ou questions ? Donc si le débat a été suffisamment approfondi, je vous propose qu'on adopte formellement la participation de l'université de Bourgogne à cette démarche du service civique qui nous permettra de demander l'agrément. C'est bien cela, le sens de cette délibération.

Y a-t-il parmi vous des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Parfait. Merci.

## **19 voix pour (unanimité)**

Merci beaucoup, Grégory, pour cette longue séquence que tu as animée.

On va terminer ce conseil d'administration par une intervention d'Alain Tabard sur un dispositif que l'on a construit ensemble au cours des mois passés, qui est la mise en place d'un comité d'orientation « Stratégie du numérique ».

Vous vous souvenez qu'on avait beaucoup réfléchi sur la composition et les missions de ce comité. J'ai demandé, puisque c'est le dernier conseil d'administration du mandat, à Alain de venir nous présenter les actions qui ont été menées déjà parce que le comité stratégique a commencé à travailler. Il nous présente une première vision de ce qui a été fait.

Et puis on a, je crois, plusieurs personnes qu'il était prévu d'intégrer dans ce comité. On n'avait pas pu formellement délibérer parce qu'on ne les avait pas trouvées au printemps dernier. On les a trouvées. Donc on voudrait aussi formaliser leur présence dans ce comité « Stratégie du numérique ».

Alain, à toi la parole.

## **XII) Comité d'orientation « Stratégie du numérique »**

### **1. Bilan des actions**

### **2. Composition**

**M. Tabard.**- Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer aussi d'être bref parce que je pense que vous êtes de plus en plus fatigués. Je devais passer avant. Pas de chance, Grégory m'est passé devant.

Pour vous parler du comité « Stratégie du numérique ». Vous vous souvenez, on en avait parlé, on avait acté ce comité au mois d'avril dernier, avec une philosophie qui était de passer d'un mode réactif à un mode proactif et essentiellement basée sur un certain nombre de missions. C'était suite à l'existence du comité d'orientation des systèmes d'information (COSI). Donc vraiment basée sur les outils, sur l'informatique. Là, c'est de faire la transition avec le numérique qui envahit notre quotidien et donc de vraiment mettre l'utilisateur au centre. Et qui dit utilisateur au centre, c'est dire recueillir ses besoins via la fiche projet et donc constituer un portefeuille de projets que l'on s'est proposé de gérer le mieux possible via ce comité « Stratégie du numérique ».

C'est un comité qui, dans le domaine du numérique, bien sûr, oriente par rapport à un certain nombre de critères pour le campus et plus largement, dans le contexte actuel et futur, c'est-à-dire avec le contexte COMUE. C'est ce que l'on avait acté en septembre.

Les compétences. Le COSNUM est consulté pour tout projet impactant le système d'information, l'infrastructure réseau, les usages du numérique, bien sûr, et les directions du PSIUN.

Il s'assure de la cohérence des projets numériques avec ceux de la COMUE, donc d'avoir vraiment un regard, du recul par rapport aux besoins des utilisateurs.

Un point important pour passer au proactif, c'est évidemment de hiérarchiser les projets, donc, d'une part, les connaître via ce portefeuille de projets, les



hiérarchiser et, d'autre part, toute la partie communication avec tous les demandeurs pour savoir où en est le projet, s'il existe, de communiquer avec l'ensemble puisque un projet demandé par certains groupes d'utilisateurs, une composante, un laboratoire, bien sûr, peut intéresser un autre laboratoire ou d'autres collègues locaux ou sur les campus territoriaux. C'est vraiment d'avoir cette vision globale.

On a progressé un peu cette année.

On va passer, pour rappeler la composition. Donc 21 membres. Et comme l'a dit en préambule le Président, on n'avait pas tous les membres lorsqu'on a acté le COSNUM. Il nous restait à trouver 4 membres, dont 2 directeurs de laboratoires et 2 responsables administratifs, un responsable administratif de composante et un responsable administratif de laboratoire.

Se sont proposés :

- Agnès Alexandre-Collier du centre Interlangues et Alain Dereux de l'ICB pour les directeurs de laboratoire ;

- concernant les responsables administratifs, Annie Marchand, qui est responsable administrative Biogéosciences, donc personnel CNRS, et Youssef El Hanbali de l'UFR Sciences humaines et l'UFR Lettres et Philosophie, ce qui complète donc notre comité à 21 membres.

**Le Président.**- Pour un premier point, j'aimerais que l'on approuve la désignation de ces 4 membres supplémentaires qui vont venir compléter le comité. Je dois dire qu'ils ont déjà commencé à travailler avec nous.

**M. Tabard.**- Tout à fait.

**Le Président.**- On avait souhaité ne pas mettre trop de formalisme. De fait, ces collègues ont commencé depuis le mois de septembre à travailler avec nous. Donc si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose qu'on valide l'intégration de ces 4 collègues dans le comité « Stratégie du numérique ».

Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Parfait.

### **19 voix pour (unanimité)**

Écoutez, merci. Le comité est donc au complet.

**M. Tabard.**- Merci. Je rappelle la procédure avec, je le répète, la fiche projet qui est vraiment essentielle. On a travaillé au cours des premières réunions sur cette fiche projet pour l'améliorer et aujourd'hui elle est quasi prête pour être diffusée. Elle est en test et vous l'aurez donc sous votre ENT dès le mois de janvier. Mi-janvier, quelque chose comme cela. Tout un chacun pourra proposer un projet, en donnant un certain nombre de critères, bien sûr, ce qui va nous permettre d'avoir un maximum d'information et de partager cette information.

Cela veut dire qu'on ne pourra pas traiter tous les projets, bien sûr, en COSNUM. On va traiter les projets les plus importants ou les projets qui posent des questions.

Le bureau opérationnel que l'on a défini entre nous est composé :

- de la directrice générale des services, Marie-France Mathieu,
- du directeur de cabinet, Bertrand Thibaut,

- du Président, bien sûr... excuse-moi, je t'ai oublié,
- de la directrice du PSIUN, Marie-Ange Rito, et
- de moi-même.

Voilà ce petit groupe, mais peut-être qu'on va le faire évoluer en fonction de la typologie des projets, etc., puisqu'on apprend en avançant. Donc on va regarder comment cela se passe et ne pas être inondé sous les projets. C'est bien d'être inondé, mais c'est de pouvoir répondre et de surtout ne pas ralentir. Le but n'est pas du tout de ralentir l'avancée des projets. Il faut donc avoir une réactivité optimale. Pour les projets qui sont simples, de pouvoir répondre très rapidement ; pour les projets qui sont un peu plus complexes, de prendre un peu plus de temps ; et pour ceux qui sont vraiment plus complexes, à ce moment-là, on pourra en discuter beaucoup plus largement et revenir vers le CA, si nécessaire, pour des projets vraiment structurants. Voilà le principe.

Le bilan 2015. On s'est réuni trois fois, au mois de juin, au mois de septembre et début décembre, donc très récemment. J'ai fait un petit listing, comme cela, des principaux projets sur lesquels on s'est penché.

La fiche projet, bien sûr.

La charte de messagerie puisque le numérique avance. Tout utilisateur a des droits et des devoirs et la charte doit être, bien sûr, en adéquation et en particulier avec un point sur les bonnes pratiques pour la messagerie en rapport avec globalement le bien-être au travail puisqu'on sait que ce n'est pas toujours très simple. Cela fait partie des discussions.

La mise en place de listes de diffusion construites aussi efficacement que possible, aussi à jour que possible et, bien sûr, diffusées sur l'ENT.

Le Data Center, grande question, on en a parlé au fur et à mesure. Le Data Center va s'ouvrir dans quelques jours. Ils sont en train d'éliminer les dernières poussières. J'allais dire pour Noël, ce sera un très beau cadeau de Noël, le Data Center va s'ouvrir. Vous en entendrez parler, bien sûr, puisqu'il y aura des transferts de machines, etc. Cela va impacter au cours du premier semestre 2016 et, en gros, sur toute l'année 2016.

On aura aussi à discuter de projets consécutifs, c'est-à-dire des projets de déménagement de petites salles serveurs dans les composantes, dans les laboratoires, voir comment le Data Center s'assoit sur le campus et absorbe d'une manière efficace tout notre environnement infrastructures. Tout cela, bien sûr, en regardant de près la sécurité.

On a parlé aussi du Pass'UBFC, la carte multiservice qui s'est déployée début septembre. Aujourd'hui, sur notre campus, il y a environ 30 000 cartes qui ont été distribuées. Il y a eu quelques questions. Cela s'est bien passé. Maintenant, on est à la phase de services autour de cette carte multiservice. C'est quelque chose qui va prendre un certain temps, comme le contrôle d'accès. C'est un projet assez important.

D'autres projets plus simples comme l'utilisation de la carte multiservice au niveau des distributeurs de boissons. Cela commence à se déployer à l'IUT, ici, l'IUT de Chalon, sur Le Creusot, etc. Ce sont des choses qui commencent à se mettre en place.

À chaque service, il faut s'adapter.

Un emploi du temps pour tous en ligne. Vous en avez entendu parler. C'est la base unique pour que tout un chacun ait son emploi du temps, à la fois enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants. Un emploi du temps à jour et avec toutes les notifications en temps réel. Avec un chef de projet très efficace,

Damien Payot, de l'IUT de Chalon, qui porte ce projet d'une manière, j'allais dire quasi parfaite, mais le projet est très large, très lourd et donc nécessairement cela avance, cela avance relativement bien.

Un petit service, « On Cloud », qui apporte un équivalent Dropbox sécurisé. Donc la notion de confiance numérique. On y est très vigilant. Le Data Center en fait partie. Et bien sûr, des petits services comme cela, le partage de documents, mais qui restent chez nous.

SIFAC Démat. C'est également une avancée importante sur la dématérialisation des factures et en relation avec la GBCP. C'est en train de se mettre en place.

Stratégie de communication, avec le site étudiant que vous avez peut-être vu. Vous savez que maintenant, il y a de plus en plus de sites dédiés en fonction des utilisateurs. Le premier qui a été mis en ligne est le site étudiant qui s'appelle « ub-link.u-bourgogne.fr », avec tout un tas d'informations dédiées aux étudiants. D'autres sites vont s'ouvrir.

Un projet dont on a discuté le 1<sup>er</sup> mars sur la mise en place de licences site, en particulier licences Microsoft, de manière à ce que tout un chacun ait accès aux licences Office Microsoft et également pour les systèmes d'exploitation. C'est quelque chose qui est très simple sur le papier, mais qui peut apporter à tous et à tous niveaux, puisque c'est à la fois le personnel, mais également les étudiants, ce qui n'existe pas du tout aujourd'hui, et même plus largement puisque cela permettrait d'avoir une licence personnelle gratuite et officielle sur son poste personnel. Le Président a, *a priori*, acté cette évolution, avec une petite question, le coût, 85 000 euros par an.

**Intervenant.**- Ce n'est pas cher.

**M. Tabard.**- Donc si on compare, par rapport à tout ce qu'on achète, c'est quasi...

**Intervenant.**- Non, c'est rien.

**M. Tabard.**- ...à iso-coût...

**Intervenant.**- Oui.

**M. Tabard.**- ...mais, bien sûr, il faut trouver cette somme en centrale.

**Le Président.**- La difficulté, c'est que pour l'instant, cette somme est assumée de façon morcelée par les laboratoires, par les composantes, par les services. Évidemment, si on déploie ce service, on ne va pas aller reprendre 1 000 euros par ci, 2 000 euros par là. On ne peut pas techniquement et ce serait un petit peu mesquin. Cela veut dire qu'au bout du compte, si on fait cela, c'est bien un service supplémentaire qu'on offre à la communauté et qui va permettre de donner un petit peu de marge aux labos et aux composantes. Je n'ai pas d'état d'âme avec cela. Je trouve que c'est plutôt bien. Simplement, les 85 000 euros, pour l'instant, vous avez vu ce que je vous ai dit tout à l'heure, on ne les a pas. C'est-à-dire que ce qu'on a convenu de faire...

Parce que je pense que c'est un très beau projet fédérateur pour l'ensemble de la communauté. J'aurais aimé qu'on le fasse à la rentrée, mais honnêtement, on

ne peut pas financièrement. On verra en cours d'année, après les décisions budgétaires modificatives, si on a retrouvé un petit peu de marge financière. Par exemple, si on a consommé un petit peu moins de crédits que prévu. Dans ce cas-là, dans le plus tôt, on le ferait pour la rentrée 2016. Et si on ne peut pas le faire pour la rentrée 2016, on essaiera de le construire pour le budget 2017. Mais on se donne cet objectif sur un projet qui, à mon avis, a énormément d'intérêt.

D'abord, il va redonner de la marge financière à tous ceux qui dépendent cet argent. Il va donner un service remarquable également aux étudiants puisque dans le *package*, on offre également ces licences aux étudiants. Donc je pense qu'en termes de visibilité pour notre université, c'est quelque chose d'absolument remarquable. Il y a aussi, derrière cela, une dimension sécurité informatique puisqu'évidemment, il n'y aura plus de téléchargement pirate et de logiciels piratés et donc de l'ensemble des virus que l'on va télécharger avec ce qui est piraté. Donc il n'y a que du bon, là aussi, sauf que pour l'instant, il faut qu'on arrive à trouver la marge financière.

**M. de Mesnard.**- Ceci dit, il faut bien distinguer Microsoft Office et Microsoft Windows 10. Ce sont deux investissements bien séparés, à mon avis. Windows 10, on ne peut pas y échapper parce que Microsoft arrêtera de soutenir Windows 7 et Windows 8. Donc on se retrouvera avec des produits non maintenus, de même que Windows XP qui était sur cet ordinateur. Il n'était plus maintenu, on a mis un Windows 7. Il faudra absolument le faire. Après, Office, on peut discuter. Ce n'est peut-être pas aussi urgent parce que c'est vrai que LibreOffice ou OpenOffice font pas mal le travail aussi.

**Le Président.**- Donc il y a encore un certain nombre de questions à régler. Comme le dit Alain, sur le principe politique, je suis très favorable à ce qu'on avance. Il faut qu'on gère un certain nombre de questions techniques, qu'on gère les questions financières et, une fois qu'on aura géré tout cela, on le fera. Le plus tôt possible, j'espère.

**M. Dereux.**- Par rapport à ce genre de mesures d'attractivité, j'ai découvert récemment que l'Apple Store de Dijon faisait des réductions pour les étudiants qui sont inscrits, par exemple, à Lyon, qui sont des rabais supérieurs en pourcents à ceux qu'ils font pour l'université de Bourgogne parce qu'il y a un accord entre l'université de Lyon et Apple France. Et nos propres étudiants, ici, sur place, ont... Vous voyez. Les autres universités voisines n'hésitent pas à négocier ce genre de *deal*...

**M. de Mesnard.**- Parce qu'ils en ont plus.

**M. Dereux.**- ...comme mesure d'attractivité pour leurs étudiants. Ici, c'est différent. Là, c'est pour acheter du hardware personnel. Ici, c'est du software qu'on va permettre aux étudiants de trouver par un moyen que tu vas mettre en place, Alain. Mais c'est vrai que ces mesures ont un impact sur le choix des étudiants à un moment donné. « Est-ce que je fais un master ici ou est-ce que je vais à Lyon ? »

**Le Président.**- Je suis convaincu que...

**M. Dereux.**- « À Lyon, ils me permettent d'acheter le Mac et je ne peux pas l'acheter ici. » Vous voyez. On en est là.

**Le Président.**- Je suis convaincu que cela peut être un élément d'attractivité pour les étudiants. C'est donc à travailler, mais avec les limites pour l'instant que je viens de vous dire.

Julien, tu veux intervenir.

**M. de Mesnard.**- Je voulais dire que dans le domaine scientifique, le traitement de texte qui s'impose, c'est LaTeX, c'est-à-dire un produit gratuit. On peut avoir LyX, un produit gratuit qui vous engendre du LaTeX. J'ai arrêté Microsoft Word il y a 3 ou 4 ans. Je fais tout en LaTeX. C'est soumis aux revues en LaTeX, etc. C'est un produit gratuit, professionnel, qui dépasse de très loin ce que fait Word pour écrire. Tu confirmes ? On est bien d'accord. Dans le domaine scientifique, je pense que tous les collègues qui écrivent des articles en anglais soumis dans des revues référencées devraient tous passer à LaTeX. Et là, ça ne coûte rien. Rien. C'est absolument gratuit.

**M. Dereux.**- On le fait déjà. Mais la remarque ici, c'est qu'il ne s'agit pas, si j'ai bien compris... Il y a effectivement des produits gratuits, mais il y a aussi des produits, je ne vais pas parler de Microsoft, je vais parler de MatLab, où là c'est effectivement un instrument professionnel où l'équivalent dans les logiciels libres n'est pas au même niveau.

**M. de Mesnard.**- Non, les logiciels de calcul scientifique, je suis d'accord.

**M. Dereux.**- Octave n'est pas au niveau de MatLab. Il ne faut quand même pas...

**M. de Mesnard.**- Oui, oui... Non, ça... En gratuit, cela ne se compare pas.

**M. Dereux.**- Si vous donnez cela aux étudiants, c'est quand même un truc qui est très intéressant pour eux.

**Le Président.**- MatLab a émergé dans le débat parce qu'il apparaît aussi que sur le périmètre de l'université, il y a un nombre considérable d'utilisateurs de MatLab et que là aussi, possiblement, on pourrait être gagnant à mutualiser l'acquisition de MatLab. Cela fait partie aussi des questions qu'il faut qu'on étudie.

**M. Dereux.**- Je peux faire une remarque hors verbatim ?

**Le Président.**- Oui, vas-y, à cette heure-là.

**M. Dereux.**- Si tout le monde m'y autorise... Monsieur Rollin ?

**M. J.-E. Rollin.**- Si ce n'est pas dans le micro, personne n'entend. *(Rires)*

*(Propos hors verbatim)*

**Le Président.-** En tout cas, c'est un beau projet qui a été débattu en COSNUM et on fera tout notre possible pour le concrétiser dans l'année qui vient.

**M. Tabard.-** Effectivement, vous pouvez compter sur moi pour que je regarde Apple parallèlement. Parce que Microsoft j'aime bien, mais j'aime bien aussi Apple.

Côté formation, puisque quand on parle de licences, évidemment cela permettra aussi aux étudiants de travailler, par rapport à ce que les enseignants leur demandent, et de travailler sur des versions homogènes. Cela fait partie aussi de l'avantage.

Côté formation, on a regardé aussi la possibilité d'ouvrir des espaces collaboratifs via la plateforme OAE, Open Academic Environment, qui est une plateforme internationale, qui est de plus en plus utilisée dans le monde de l'éducation. C'est quelque chose qui va passer en test à partir de janvier et on ouvrira plus largement, si nécessaire.

Tout cela, c'est pour arriver à maîtriser l'information de manière à ce qu'on utilise de moins en moins des outils tels que Dropbox, Google Drive, etc., et donc d'avoir vraiment une maîtrise de l'information et une confiance numérique optimale.

Voilà les quelques projets sur lesquels nous avons parlé pendant quelques heures puisqu'à chaque fois, les réunions ont duré environ trois heures. De deux heures et demie à trois heures. Je n'ai pas tout listé, bien sûr. La discussion a été étendue à d'autres projets.

Voilà ce bilan 2015.

Simplement, pour finir, je reprends la diapo que j'avais projetée au mois d'avril avec un certain nombre de projets qui étaient, comme cela, listés. Tout ce que vous voyez en rouge sont des projets qu'on l'on a abordés au cours de cette année 2015. Donc le COSNUM travaille un peu et je pense qu'on va essayer de travailler encore plus et mieux en 2016 avec cette fiche projet, ce portefeuille de projets qui va se construire au fur et à mesure.

**Le Président.-** Un grand merci à toi, Alain. Un grand merci à toi et à Marie-Ange Rito, puisque vous êtes les deux porteurs de cette commission. Je trouve que pour une commission qui vient de se mettre en place, le travail qui a été mené est un travail, vous le voyez, d'ores et déjà absolument remarquable. Cela valait le coup, je pense, de le présenter aux administrateurs puisque c'est vous qui avez porté cette commission sur les fonts baptismaux au cours de l'année 2015.

Avez-vous des questions à poser à Alain ou des commentaires sur ce comité « Stratégie du numérique » ?

**Intervenant.-** Oui, j'ai une question. Est-ce que l'enseignement numérique de telle ou telle manière, comme les MOOCs, relève des attributions de votre comité également ?

**M. Tabard.-** Oui, tout à fait. Après, tout dépend du projet, etc. Mais tout ce qui tourne autour du numérique, que ce soit côté plus outil ou plus usage, on est amené à regarder, à réfléchir ensemble sur ces projets.

**Le Président.-** On a convenu également, et cela faisait partie, je crois, des objectifs de ce comité, qu'une fois par an, on pourrait présenter en conseil d'administration et avoir un débat plutôt stratégique aussi.

Je pense et je dis cela parce que j'ai vu cela dans les dépêches AEF, je crois, hier ou avant-hier. Je crois que c'est l'université de Nantes qui vient de mettre en place un schéma directeur du numérique sur plusieurs années.

Peut-être aussi faudra-t-il qu'au bout d'un certain temps, on s'engage dans cette démarche et qu'on se dote d'un schéma qui soit un véritable schéma pluriannuel. C'est, bien sûr, quelque chose qui devra être conçu à partir du moment où on discutera pluriannualité, à mon sens, cela devra être construit dans le cadre de la COMUE. En tout cas, cela fait partie des grandes actions qu'il faut que l'on mette en place et qui vont faire du numérique, en fait, un véritable outil quotidien, mais tellement quotidien que précisément il faut qu'on l'organise, qu'on le régule et qu'on le discute aussi avec toutes les personnes qui sont partenaires potentielles.

Dans ce comité, on discute avec les gens du numérique, mais également avec le VP Finances parce qu'il y a des questions de budget ; avec les personnes qui s'occupent de patrimoine parce que quand on construit un bâtiment, il ne faut pas oublier les prises ; avec les personnes qui s'occupent de ressources humaines parce qu'il y a forcément des conséquences en termes de compétences des collègues...

L'idée est donc bien cela, c'est qu'on envisage dans leur globalité les décisions qu'on prend en termes de stratégie numérique, et c'est ce qui a été commencé. Donc un grand merci à tous ceux qui se sont engagés.

Oui, Olivier ?

**M. Lalouette.**- Est-ce qu'il y a une ouverture sur les partenaires du Grand Campus ?

**M. Tabard.**- Oui, bien sûr. Tout à fait, puisqu'il y a des projets qui sont très larges comme, par exemple, la carte multiservice. *De facto*, on est même au-delà puisqu'on est au niveau de la COMUE. Donc le Grand Campus est impacté, impliqué, et la fiche projet sera ouverte nécessairement à l'ensemble de la communauté pour proposer des projets dans un champ ou dans un autre.

**Le Président.**- Si ta question était « y a-t-il des membres du Grand Campus dans le comité ? », je ne sais plus. Est-ce le cas ?

**M. Lalouette.**- C'est celle-ci.

**M. Tabard.**- Non, il n'y a pas de membre. Il y a simplement...

**Le Président.**- C'est quelque chose qu'on pourrait faire évoluer, d'ailleurs.

**M. Tabard.**- ...mon homologue de Besançon, Didier Chamagne. Sinon, on n'a pas élargi pour l'instant. Mais on pourrait, bien sûr, si...

**M. Lalouette.**- Oui, parce que sur place, c'est vrai qu'on a AgroSup, on a l'INRA bien évidemment...

**Le Président.**- Oui, on pourrait très bien. Écoute, Olivier, c'est une excellente remarque parce que de fait, sur le campus, on a les autres acteurs partenaires et, de fait, on va avoir le Data Center dont notre conception est qu'il devienne véritablement un outil au service de l'enseignement supérieur dans sa globalité sur le Grand Campus, qui offre des capacités de stockage aux autres

partenaires. De fait, cela aurait du sens d'insérer les partenaires du Grand Campus dans ce comité, effectivement.

**M. de Mesnard.**- L'emploi du temps...

**M. Dereux.**- Par rapport à cela, j'ai une remarque. Il y a les grands organismes. Je ne sais pas pour l'INRA, mais pour le CNRS, ils ont leur propre stratégie par rapport à cela, de développer des outils similaires à ce que tu proposes, Alain. En général, ce qu'ils attendent, c'est plutôt déléguer le service de proximité aux hébergeurs comme l'uB. Mais je ne crois pas qu'ils seront extrêmement volontaires et qu'ils mettront la main à la poche pour nous aider là-dedans. Jusqu'à présent... Enfin, le CNRS a toujours démontré le contraire. Pour l'INRA, je ne sais pas, mais pour le CNRS, il n'a jamais montré qu'il ferait cela puisqu'il dit « nous, on vous offre un Cloud CNRS, on vous fait ci, on vous fait ça. » Disons que ce qu'il donne comme instruction aux directeurs de labos, c'est que ce qu'il reste à faire sur place, c'est la sécurisation, la duplication des données, la sécurisation des données sur les laptops. Mais ce genre de service centralisé tel qu'on le propose là, cela m'étonnerait qu'ils soient volontaires puisque eux-mêmes proposent des solutions comme cela à l'échelle de leur organisme.

**Le Président.**- D'accord. Je ne sais pas quelle serait la solution.

**M. de Mesnard.**- (*Intervention inaudible*).

**M. Lalouette.**- Pour parler de l'INRA, effectivement, on a une équipe informatique de centre qui se trouve à l'interface du national et qui peut, si elle est associée suffisamment tôt à une politique de site, je pense, faire le relais de cela au niveau national pour, pourquoi pas, faire envisager des investissements communs. C'est peut-être une piste à regarder.

**M. Tabard.**- Moi, je pense qu'on peut faire l'analogie avec le COS Plateformes qui est ouvert sur le Grand Campus. J'allais dire qu'on est tous ensemble. Donc à partir de là, on peut pousser les projets ensemble et cela peut intéresser, bien sûr, des organismes côté financement. J'avais abordé, par exemple, pour le Data Center, la directrice de l'INRA pour qui, effectivement, dans l'immédiat comme cela, cela ne présentait pas un intérêt immédiat, mais dans quelques années, cela peut présenter un intérêt en fonction des évolutions.

**Le Président.**- Tout à fait, cela reste des choses à discuter. C'est vrai que l'expérience que l'on a, c'est qu'au niveau du Grand Campus, les outils qu'on a construits, qu'il s'agisse des rencontres qui ont lieu toutes les 6 semaines environ dans le cadre du Grand Campus, fonctionnent bien.

Le conseil d'orientation stratégique des plateformes fonctionne bien. Il a été un outil très puissant pour mener une politique d'investissement qui soit coordonnée avec nos partenaires. Cela soude véritablement autour du campus dijonnais l'ensemble des institutions.

On a le Data Center. Peut-être faudra-t-il qu'on se pose la question, tout à fait.

En même temps, il y aura probablement une instance COMUE. Il faudra donc que l'on voie comment s'articulent les différents périmètres et les différents



cercles. Cela reste donc à discuter, mais en tout cas, c'est une option qu'il faut qu'on garde ouverte. Tout à fait. Très intéressante.

D'autres remarques ? D'autres questions ? Non ? C'est bon ?

Écoutez, merci à tous pour cette longue journée qui nous a permis d'aborder un très grand nombre de dossiers.

Merci encore à vous tous pour votre présence pendant ces quatre années de conseil d'administration.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, d'excellents congés de fin d'année.

Merci beaucoup.

-----

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10)*

*Le Président*

*Alain BONNIN*